

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me Jean VILLAR, notaire de Chateauneuf-de-Randon 3E5768 à 3E5771, AD Lozère, couvrant janvier 1634 à novembre 1637

**Relevé de Roger Duranté, (Numérisations Michel Poudevigne)**

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/85	1635/07/09	Démission	Châteauneuf	<b>AIGLIN Jean jeune et vieux</b>	L'an dernier, Jean AIGLIN jeune avait vendu à Jean AIGLIN vieux, son frère, sa part du four banal de Châteauneuf (contrat passé devant Me VILLAR). Ce jour, ledit AIGLIN vieux se dessaisit en faveur de son frère de cet engagement et récupère son argent. Une note marginale indique que cet acte est annulé. La page est raturée sur toute la longueur de l'acte.
3E5769 Me Villar/86	1635/07/09	Quittance	Châteauneuf	<b>AIGLIN Jean jeune et vieux</b>	Jean AIGLIN jeune dit LA FOLIE, de Châteauneuf, a reçu de Jean AIGLIN vieux, son frère, 120 livres pour reste et entier paiement du prix convenu entre eux pour le four banal de Châteauneuf (acte reçu par Me VILLAR).
3E5769 Me Villar/118	1635/12/26	Accord	Châteauneuf	<b>AIGLIN Jean jeune et vieux</b>	Jean et autre Jean AIGLIN, frères, de Châteauneuf, enfants de feu Me Jean AIGLIN, notaire, possédaient jusqu'ici en commun et à parts égales l'office de notaire et plusieurs notes et contrats de leur défunt père. Ils préfèrent désormais procéder au partage entre eux. Jean AIGLIN vieux prend l'état et l'étude de notaire sise à Arzenc ainsi que le registre des notes et contrats reçus en 1600, qui contient 111 feuillets. Jean AIGLIN jeune prendra tous les autres registres pour en disposer comme il l'entendra.
3E5771 Me Villar/60	1637/08/16	Testament	Châteauneuf-de-R., Arzenc (Albugès)	<b>AIGLIN Jeanne</b>	Jeanne AIGLIN, femme en secondes nocces de Guillaume BARTIER, de Châteauneuf, qui demeure pour rentier à la métairie d'Albugès, malade, fait son testament avec la permission de son mari. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de Châteauneuf. Legs à Pierre de FLORIT, son fils du 1er lit avec Vidal de FLORIT, 90 livres à payer quand il en aura l'âge ou se mariera. Dispositions en faveur de Gabriel, Jean, Jacques et Marguerite BARTIER, ses enfants du 2nd lit. Elle désigne son mari comme usufruitier et administrateur de ses biens et de la personne de leurs enfants. Héritier universel, ledit Guillaume BARTIER, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants.
3E5771 Me Villar/79	1637/10/09	Dot (reconnaissance)	Prévenchères (la Fare), Allenc (la Salesse)	<b>ALMERAS Claude, DUBOIS Barthélemy</b>	Claude ALMERAS, de la Fare (Prévenchères), comme père de Pierre ALMERAS, ce dernier comme mari de Catherine DUBOIS, a reçu de Barthélemy DUBOIS, frère de Catherine, 36 livres sur la dot constituée lors du CM passé devant Me ALMERAS.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/67	1636/09/08	Dot (reconnaissance)	Allenc (Monbel, Villesaule), St-Paul-le-Froid	<b>ALMERAS Pierre, BRUN Etienne et Antoine</b>	Etienne et Antoine BRUN, père et fils, de St-Paul-le-Froid, le fils en qualité de mari de Hérénie ALMERAS, ont reçu de Pierre ALMERAS, son beau-père, de Monbel (Allenc), habitant Villesaule (ibidem), paiement d'une partie de la dot faite au CM reçu par Me ARZALIER.
3E5769 Me Villar/75	1635/06/27	Achat	Allenc	<b>AMOUROUX Jean, BROUSSES Jacques</b>	Jacques BROUSSES, habitant d'Allenc, vend pour 18 livres à Jean AMOUROUX, habitant dudit lieu, le privilège de tenir un bœuf en tous temps aux herbages communs d'Allenc.
3E5769 Me Villar/44	1635/05/17	Droits (quittance de)	Allenc (Rousses, Gorgons, la Salesse)	<b>ANDRE Antoine, VALETTE Pierre</b>	Antoine ROCHE, natif de Gourgons (Allenc), habitant la Salesse (ibidem), Pierre et Gabriel ROCHE, frères, de Gourgons, enfants de feu Antoine ROCHE, ont reçu de Antoine ANDRE et de Pierre VALETTE, son beau-fils, de Rousses (ibidem), comme héritiers de feu Jacques ROCHE, frère dudit feu Antoine, 48 livres pour reste et entier paiement de tout ce qui revenait auxdits ANDRE et VALETTE pour leur part sur les droits de légitime dus à leurdit père sur les biens desdits ANDRE et VALETTE (contrat d'accord passé à ce sujet devant Me VILLAR entre ledit feu ROCHE et feu Claude ROCHE, leur frère).
3E5771 Me Villar/22	1637/04/06	Rémission	Allenc (Monbel)	<b>ANDRE Jean, MOULIN Pierre</b>	Pierre MOULIN, de Monbel, mari de Marguerite DURAND, fille et héritière de feu Jean DURAND, sachant que sont dus à Jean ANDRE les droits légitimes de Jeanne DURAND, sa femme, sœur de ladite Marguerite, lui cède, pour paiement de ces droits, un jardin (confronts).
3E5771 Me Villar/48	1637/07/01	Achat	Allenc (l'Arzalier, la Prade)	<b>ARZALIER Antoine et Etienne</b>	Me Etienne ARZALIER, greffier, de la Prade (Allenc), a vendu pour 27 livres à Antoine ARZALIER, notaire de l'Arzalier (ibidem), un pré (confronts) qu'il a précédemment acquis sur la métairie de feu Antoine GARNIER, de la Prade.
3E5770 Me Villar/20	1636/05/14	Achat	Allenc (l'Arzalier, la Prade)	<b>ARZALIER Antoine, BODET Jean-François</b>	Jean-François BODET, sieur de Moissac, habitant la Prade (Allenc), a vendu un pré (confronts) à Me Antoine ARZALIER, notaire royal de l'Arzalier (Allenc), pour 450 livres. Il se libère ainsi d'une obligation et d'arrérages de taille pour les années où ledit notaire était collecteur. Parmi les témoins, Vidal et Jean LHERMET, père et fils, de Châteauneuf.
3E5768 Me Villar/122	1634/10/09	Quittance	Allenc (l'Arzalier, le bourg)	<b>ARZALIER Antoine, PEYTAVIN Mathieu</b>	Mathieu PEYTAVIN, fils d'Antoine, d'Allenc, a reçu de Me Antoine ARZALIER, notaire de l'Arzalier (ibidem), 240 livres que ce dernier s'était engagé à payer à l'acquit du sus-dit Antoine, père dudit Mathieu, pour la vente faite par ledit Antoine PEYTAVIN audit Antoine ARZALIER et à noble Louis de GAN, en parts égales, d'un moulin sis à Allenc (contrat chez Me GAUZY, notaire de Bagnols). Parmi les témoins, Jean TAULEMESSE, de la Gleisolle (Châteauneuf).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/51	1636/06/27	Quittance	Châteauneuf (Lachamp, l'Habitarelle), Albaret-le-Comtal, Mende	<b>AUJOULAT Vidal, COMBRENOUX Pierre, COUR (de la) Jean</b>	Pierre COMBRENOUX, hôte, de l'Habitarelle (ibidem), au nom de messire Jean de la COUR, sieur des Mazes [Albaret-le-Comtal], prêtre et docteur en théologie, habitant Mende (procuration reçue le 26 du mois dernier par Me JULIAN, notaire de Mende, pour récupérer les sommes à lui dues par les hoirs de feu Jacques ROUSSET, de Lachamp), atteste avoir reçu de Vidal AUJOULAT, beau-fils dudit feu ROUSSET, 28 livres 3 sols pour reste et entier paiement d'une obligation consentie à damoiselle Sandre de ROQUOLES, tante dudit sieur des Mazes, suivant contrat reçu par Me BOUQUET le 23/06/1615.
3E5769 Me Villar/90	1635/07/21	Quittance	Châteauneuf (Lachamp), Monbel (Allenc)	<b>AUJOULAT Vidal, ROUSSET Etienne</b>	Etienne ROUSSET [écrit "ROSSET"], natif de Lachamp (Châteauneuf), habitant Monbel (Allenc), a reçu de Vidal AUJOULAT, son beau-frère, de Lachamp, 39 livres pour reste et entier paiement de ses droits de légitime suite à leur accord devant Me VILLAR.
3E5771 Me Villar/78	1637/10/09	Dot (reconnaissance)	Arzenc (le Mont), Allenc (la Salesse)	<b>BANDON Pierre, DUBOIS Barthélemy</b>	Barthélemy DUBOIS, de la Salesse [Allenc], comme mari d'Agnès BANDON, a reçu de Pierre BANDON, du Mont [Arzenc], 80 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E5769 Me Villar/83	1635/07/05	Bail en paiement	Arzenc (Graulac)	<b>BARRANDON Jacques et Jean</b>	Jean BARRANDON, de Graulac [Arzenc], sait devoir à Jacques, Claude (F) et Marguerite BARRANDON, frère et sœurs, ses neveu et nièces, enfants émancipés d'Antoine BARRANDON, son frère, et de feu Marguerite COUDERC, 130 livres pour la répétition de la dot de ladite feu COUDERC, somme reçue et reconnue par Jacques BARRANDON et Catherine d'ESTRETS, père et mère desdits Jean (leur héritier) et Antoine, détenue par ledit Jean. Ledit Jacques BARRANDON, fils, en son nom et celui de ses sœurs, refuse de se contenter des intérêts de la somme et réclame le capital. Jean BARRANDON accepte, mais, ne pouvant payer, leur remet un pré et un champ en paiement. Voir détails. Antoine BARRANDON, frère dudit Jean, est présent.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/23	1637/04/07	Testament	Châteauneuf-de-R. (la Gleisolle)	<b>BATAILLE Antoine</b>	Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf), très âgé, malade, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial, tombe de ses prédécesseurs. Veut que Pierre, Antoine et François BATAILLE, ses fils, et Marie, Catherine et autre Marie BATAILLE, ses filles, eus avec Marguerite TAULEMESSE, sa femme, "soient nourris, vêtus, chaussés, alimentés et entretenus" sur ses biens jusqu'à ce qu'ils se marient. Ils recevront alors une somme "suffisante". A Jeanne BATAILLE, autre fille, femme de Vidal VERDIER, de Châteauneuf, outre sa dot, 3 livres. Héritière universelle, sadite femme, en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'elle désignera le moment venu.
3E5768 Me Villar/70	1634/06/05	Achat	Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>BATAILLE Antoine, GRASSET Jean, SOUCHON Jean</b>	Il y a procès en instance entre Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf), d'une part, et les consuls et habitants de Châteauneuf, d'autre. Ledit BATAILLE, comme syndic et ayant charge des autres habitants dudit mandement, affirmait qu'ils étaient exemptés du droit de leide. C'est un droit sur les denrées qu'ils vendent à Châteauneuf et terroir. Ils ont donc fait une requête au baron de Randon, le vicomte de POLIGNAC. Avatars judiciaires, procès interrompu. Ledit BATAILLE voulait le reprendre à son compte, demandant l'exemption totale ou un montant inférieur à celui que payaient les habitants depuis 50 ans. Arguments contraires de Jean GRASSET et Jean SOUCHON, consuls modernes de Châteauneuf. Finalement, accord amiable. Ledit BATAILLE sera exempté.
3E5768 Me Villar/43	1634/04/25	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf (la Gleisolle, le bourg)	<b>BATAILLE Antoine, VERDIER Louis</b>	Louis VERDIER, de Châteauneuf, en tant que père de Vidal VERDIER marié à Jeanne BATAILLE, a reçu d'Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (ibidem), 30 livres sur la dot promise par celui-ci au CM de Jeanne.
3E5769 Me Villar/32	1635/04/12	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf (la Gleisolle, le bourg)	<b>BATAILLE Antoine, VERDIER Louis</b>	Louis VERDIER vieux, de Châteauneuf, comme père de Vidal VERDIER, ce dernier, mari de Jeanne BATAILLE, a reçu d'Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf), père de Jeanne, 30 livres sur la dot promise au CM passé devant Me VILLAR.
3E5770 Me Villar/14	1636/04/03	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf, Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>BATAILLE Antoine, VERDIER Louis vieux et Vidal</b>	Louis VERDIER vieux, de Châteauneuf, comme père de Vidal VERDIER, ce dernier, comme mari de Jeanne BATAILLE, a reçu d'Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (Châteauneuf), 30 livres sur la dot promise au CM reçu par Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/34	1636/06/02	Transaction	Lesperon-07 (Mauras), St-Jean-la-F. (les Meirilles)	<b>BAUDOIN Guillaume, MARRON André</b>	Il y eut procès devant le sénéchal de Beaucaire et Nîmes entre Guillaume BAUDOIN, de Mauras (Lesperon-07), et feu Jacques MARRON, des Meirilles (St-Jean-la-Fouillouse). Ledit BAUDOIN réclamait le paiement de 72 livres et 3 quarts de seigle pour 2 précaires d'une paire de boeufs consentis devant Me BAUDOIN, notaire de Pradelles-43, dont l'un, le 22/07/1605, et de 615 livres pour le paiement de la dot faite à sa femme, MARRON lors du CM passé devant ledit notaire de Pradelles le 20/01/1597 [mois à vérifier, 01, 06 ou 07?]. Il obtint gain de cause et, après le décès dudit Jacques MARRON, il fit transférer la sentence sur André MARRON, fils et héritier. Dans un premier temps celui-ci essaie vainement d'obtenir une réduction de la dette. Finalement, accord amiable. Guillaume BAUDOIN est l'oncle d'André MARRON.
3E5771 Me Villar/77	1637/10/09	Dot (reconnaissance)	St-Frezal-d'Albugès (Chazals)	<b>BECAMEIL Clément, SIEU Jean</b>	Jean SIEU, de Chazals (St-Frezal-d'Albugès), en tant que père de autre Jean SIEU, ce dernier comme mari de Jacqueline BECAMEIL, a reçu de Clément BECAMEIL, du Cheylar (Chaudeyrac), frère de Jacqueline, 44 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E5770 Me Villar/32	1636/05/28	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf (Chaumenras)	<b>BECCAMEIL Clément, ROCHER André</b>	Antoine ROCHER, [meunier] du moulin de Chaumenras lès-Châteauneuf, comme mari de Michèle BECCAMEIL, a reçu de Clément BECCAMEIL, son beau-frère, du Cheylar, 15 livres sur la dot faite en leur CM.
3E5771 Me Villar/111	1637/11/08	Testament	St-Vincent-43, Châteauneuf-de-R.	<b>BEISSAC Gabriel</b>	Me Gabriel BEISSAC, notaire royal de St-Vincent-43, en Velay, procureur général du Randonat, tombé malade dans la zone de Châteauneuf, dicte son testament et demande à être inhumé au cimetière paroissial de Châteauneuf, dans la tombe du présent notaire. Legs à Catherine VEYRIER, sa femme. Legs à ses filles, Hélix BEISSAC, femme de Vidal ROUGIER, et Anne BEISSAC, femme de M. de CHADRAC, filles de feu Gabrielle TEISSIER, sa première femme. Héritière universelle, Marie BEISSAC, son autre fille du 1er lit. Elle héritera aussi des biens de feu Philibert BEISSAC, frère du testateur.
3E5770 Me Villar/11	1636/03/12	Testament	Châteauneuf	<b>BENOIT Marguerite</b>	Marguerite BENOIT, veuve de Claude MARTIN, de Châteauneuf, indisposée de son corps, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 60 livres à Claude MARTIN, sa fille, 15 livres à Pierre MARTIN, son fils, à payer quand ils se marieront. Héritière universelle, Catherine MARTIN, sa fille. Parmi les témoins, Jean SOUCHON, frère [utérin ?] de la testatrice. Note marginale : "Expédié aux héritiers".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/43	1635/05/16	Achat	Allenc (Gourgons, la Prade)	<b>BERBOND Vidal, ARZALIER Pierre</b>	Me Pierre ARZALIER, greffier, de la Prade (Allenc), a vendu à Vidal BERBOND, habitant de Gourgons (ibidem), un champ (confronts) qu'il avait acquis de Jean BONAL. <b>[l'acheteur est appelé tantôt "BERMOND" tantôt "BERBOND"]</b>
3E5771 Me Villar/101	1637/12/10	Testament	Arzenc (Granoulhac)	<b>BOLLET Marguerite</b>	Marguerite BOLLET, femme de Jean SIBERT, de Granoulhac (Arzenc), malade, dicte son testament avec la permission de son mari. Sépulture au cimetière paroissial, au tombeau des devanciers de son mari. Dispositions en faveur de Madeleine et Antonie SIBERT, ses filles. Legs de 60 livres à son mari. Legs à Madeleine SIBERT, sa belle-soeur. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à remettre à l'une de ses filles. <b>[Elle a déjà testé en 1625 f° 20 de 3 E 5759 d'après la rubrique générale du présent notaire - ligne 1858 du relevé de Roger Duranté]</b>
3E5769 Me Villar/10	1635/02/11	CM	Châteauneuf	<b>BONNIOL Pierre, ANDRE Catherine</b>	Pierre BONNIOL, tisserand, fils de feu Jacques BONNIOL et de Claude DURAND, de Châteauneuf, avec Catherine ANDRE, fille de feus Jean ANDRE et Catherine SABATIER, dudit lieu. Le fiancé est assisté de sa mère, de Pierre MALIGE et Jacques BUISSON, tisserand, ses beaux-frères ; la fiancée, de Jean VERDIER, son beau-frère, donataire avec Marie ANDRE, sa femme, des biens desdits défunts père et mère de Catherine et Marie ANDRE. Ledit Jean VERDIER se charge de la dot : 240 livres, 1 vache pleine, 2 robes dont la nuptiale en couleur.
3E5771 Me Villar/108	1637/12/20	Testament	Châteauneuf-de-R. (Lhabitarelle)	<b>BONNET Jean</b>	Jean BONNET, de Lhabitarelle (Châteauneuf), malade, dicte son testament. Il devra être enterré au cimetière paroissial. Dispositions en faveur d'Etienne et Guillaume BONNET, ses fils, et Anne BONNET, sa fille, enfants d'Anne GERVAIS, pour leur entretien et nourriture ; puis, lorsqu'ils auront atteint l'âge de se marier, ils recevront, les garçons, 300 livres, la fille, 600 livres. Dispositions en faveur de l'enfant dont sa femme est enceinte. Veut qu'on fasse apprendre à lire et à écrire audit Etienne BONNET, son fils. Nomme sa femme administratrice des biens et de la personne de leurs enfants. Legs à Hélix BONNET, leur autre fille, femme de Antoine HEBRARD, de Combettes. Héritière universelle, ladite GERVAIS, en fidei-commis à remettre à Guillaume BONNET vieux, leur autre fils, quand il en aura l'âge. Une pension annuelle pour sa femme au cas où elle ne pourrait pas vivre chez son héritier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/02	1635/01/03	Echange	Châteauneuf (l'Habitarelle, les Combettes)	<b>BONNET Jean, BATAILLE Antoine</b>	Jean BONNET, de l'Habitarelle (Châteauneuf), et Antoine BATAILLE, des Combettes (ibidem), ont échangé une maison contre un champ (confronts).
3E5769 Me Villar/09	1635/01/06	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf (l'Habitarelle), Arzenc (les Combettes-Bataille)	<b>BONNET Jean, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes-Bataille (Arzenc), comme mari d'Hélix BONNET, a reçu de Jean BONNET, son beau-père, hôte, de l'Habitarelle, 150 livres, 1 vache, 6 brebis, la literie, 1 robe avec ses habits menus, ainsi que 3 pistoles d'Espagne données en étrennes à Pierre HEBRARD, frère dudit Antoine, le tout sur la dot faite par ledit BONNET à sa fille au CM reçu par Me LAHONDES. Paie du jour des noces.
3E5770 Me Villar/104	1636/12/08	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf (l'Habitarelle), Arzenc (les Combettes-Bataille)	<b>BONNET Jean, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes-Bataille (Arzenc), mari d'Hélix BONNET, a reçu de Jean BONNET, son beau-père, hôte de l'Habitarelle (Châteauneuf), 40 livres sur la dot faite au CM reçu par Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
3E5771 Me Villar/32	1637/05/21	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R. (Lhabitarelle), Arzenc (les Combettes-Bataille)	<b>BONNET Jean, HEBRARD Antoine</b>	Antoine HEBRARD, des Combettes-Bataille (Arzenc), mari d'Hélix BONNET, a reçu de Jean BONNET, de Lhabitarelle, 60 livres sur la dot faite au CM passé devant Me LAHONDES, notaire d'Auroux.
3E5770 Me Villar/44	1636/06/10	Achat	Châteauneuf (l'Habitarelle, le bourg)	<b>BONNET Jean, VERDIER Jacques</b>	Jacques VERDIER, de Châteauneuf, a vendu un pré (confronts) à Jean BONNET, hôte, de l'Habitarelle (ibidem).
3E5768 Me Villar/130	1634/10/17	Dot (reconnaissance)	St-Frézal (Chazals), le Bleyuard (le Mazel), St-Jean-la-Fouillouse (Lhermet)	<b>BORIE Antoine et autre Antoine, MERCIER Jean</b>	Jean MERCIER vieux, fils [émancipé] de Pierre, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Vidale BORIE, a reçu d'Antoine et autre Antoine BORIE, frères de ladite Vidale, natifs de Chazals (St-Frézal), l'un des 2 habitant et marié au Mazel du Bleyuard, une 1ère échéance de la dot promise par eux ce jour (CM passé devant Me VILLAR, même registre).
3E5769 Me Villar/116	1635/11/21	Dot (reconnaissance)	St-Jean-la-F. (lLhermet)	<b>BORIE Antoine et autre Antoine, MERCIER Jean vieux</b>	Jean MERCIER vieux, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Vidale BORIE, a reçu d'Antoine et autre Antoine BORIE, frères de ladite Vidale, paiement d'une échéance sur la dot qu'ils ont faite à leur sœur en son CM passé devant Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/22	1636/05/22	CM	Châteauneuf (les Combettes)	<b>BOUQUET Antoine, BATAILLE Jeanne</b>	Antoine BOUQUET avec Jeanne BATAILLE, fille de feu Vidal BATAILLE et de Jeanne MARCON, des Combettes (Châteauneuf). Le fiancé est assisté de ses amis, la fiancée, de sa mère et d'Antoine BATAILLE, son frère, qui constitue la dot : une petite maison de 2 étages et une partie de la maison qu'il habite lui-même (description) ; 2 champs (confronts) ; 2 nuits de fumier ; le droit de feu Antoine BATAILLE, leur aïeul, de prendre du bois de chauffage dans la forêt de Mercoire ; le droit de sépulture dans la tombe dudit aïeul au cimetière de l'église paroissiale de Châteauneuf. Tout ceci étant de plus grande valeur que les droits de légitime de la fiancée, le fiancé s'engage à restituer 260 livres.
3E5769 Me Villar/24	1635/03/15	Echange	Châteauneuf (le bourg, l'Habitarelle)	<b>BOUQUET Guillaume, BONNET Jean</b>	Me Guillaume BOUQUET, notaire de Châteauneuf, et Jean BONNET, de l'Habitarelle (ibidem), s'échangent une maison avec jardin, avec voûte et four, contre un champ (confronts). Compensation financière de 240 livres par ledit BONNET en faveur dudit BOUQUET qui donne la maison.
3E5770 Me Villar/64	1631/07/08	Bail en paiement	Châteauneuf (l'Habitarelle), Arzenc (Granouillac)	<b>BOUQUET Guillaume, VALLES Guillaume</b>	<b>[Feuille volante]</b> Guillaume VALLES, de Granouillac [Arzenc], au nom de sa femme, doit de la censive à Guillaume BOUQUET, notaire de l'Habitarelle (Châteauneuf), rentier des censives du mandement d'Albugès. Il lui donne 2 champs (confronts) en paiement.
3E5769 Me Villar/55	1635/06/09	Droits (quittance de)	Châteauneuf	<b>BOUSCHET Jean et Vidal</b>	Vidal BOUSCHET, serrurier, de Châteauneuf, a reçu de Jean BOUSCHET, son frère, 64 livres 10 sols sur plus grande somme à lui due pour ses droits de légitime par ledit Jean BOUSCHET et autre Jean BOUSCHET, leur père (suivant contrat passé devant Me BOUQUET).
3E5771 Me Villar/47	1637/06/29	Quittance	Châteauneuf-de-R., Arzenc	<b>BOUSCHET Jean, COLIN Jean</b>	Jean COLIN, d'Arzenc, a reçu de Jean BOUSCHET jeune, maréchal, de Châteauneuf, 10 livres pour reste et entier paiement d'une dette selon contrat passé devant le présent notaire entre lesdites parties et Pierre et Jean DESPEISSES, frères. [Les patronymes sont écrits "BOSCHET" et "COLAING"]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/79	1636/10/28	Accord	Châteauneuf, Arzenc	<b>BOUSCHET Jean, COLIN Jean, DESPEISSES Pierre</b>	Il y eut procès entre Jeanne VALENTIN, femme de Jean COLIN, d'Arzenc, comme ayant part pour moitié à la succession de feu Marguerite RAMEIL, fille de feu Jeanne DESPEISSES (cette dernière étant la nièce de ladite RAMEIL), d'une part, et feu Me Pierre DAUDE, notaire de Châteauneuf, d'autre part. Par sentence du 22/05/1625, ladite VALENTIN se vit adjuger la moitié d'une maison ayant appartenu à ladite feu RAMEIL et possédée par feu Claude de COMBETTES, fille naturelle de ladite feu RAMEIL. Me DAUDE fit appel. Interviennent dans ce procès Pierre et Jean DESPEISSES, enfants de feu Etienne DESPEISSES, qui ont part, à travers leur père décédé ab intestat, à la succession à la moitié des biens de ladite RAMEIL, dont ledit feu Etienne était le neveu. Me DAUDE, de nouveau condamné, doit abandonner la moitié de ladite maison, achetée entre-temps par Jean BOUSCHET, Me maréchal, de Châteauneuf. Finalement, accord amiable.
3E5769 Me Villar/31	1635/04/10	Dot (reconnaissance)	Chaudeyrac, Pierrefiche (le Bavès)	<b>BOYER Jean, CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), comme père d'Antoine CHEVALIER, ce dernier, mari d'Isabelle QUERICHON [écrit "CAYRICHON"], a reçu de Jean BOYER, de Chaudeyrac, 70 livres sur la dot promise par Simon QUERICHON lors du CM desdits Antoine et Isabelle (acte passé devant Me VILLAR).
3E5771 Me Villar/90	1637/10/18	Quittance	Chaudeyrac, Pierrefiche (le Bavès)	<b>BOYER Jean, CHEVALIER Laurent</b>	Laurent CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), habitant et marié à Combes (ibidem), a reçu de Simon QUERICHON [écrit "CAYRICHON"], de Chaudeyrac, des mains et argent propre de Jean BOYER, son beau-fils, 80 livres. C'est suite à la rémission de cette somme faite à feu Jean DELMAS, beau-père dudit Laurent, sur ledit QUERICHON par Jean CHEVALIER, du Bavès, frère dudit Laurent (acte de rémission devant le présent notaire), et ce, pour reste et entier paiement de la dot d'Isabelle QUERICHON, fille dudit Simon, faite en son CM passé avec Antoine CHEVALIER, fils dudit Jean (CM reçu par le présent notaire).
3E5769 Me Villar/04	1635/01/04	Rémission	Arzenc	<b>BRESSOLLES (de) Jacques, COLIN André</b>	Il y avait procès entre Me Jacques de BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, ayant droit et cause de Guillaume et Jean COLIN, d'une part, Messire Guillaume VALENTIN, prêtre, Guion CORTAILLAC et André COLIN, frère des sus-dits, d'autre. La sentence qui s'ensuivit condamna ledit André COLIN pour un pré (confronts) tenu par lui ; il ne fit pas appel. Ce jour, lesdits BRESSOLLES et COLIN s'accordent amiablement et ce dernier s'exécute.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/156	1634/01/16	Dot (quittance)		<b>BRESSOLLES (de) Pierre et Louis</b>	Noble Louis de BRESSOLLES, sieur de Charpal [Arzenc], prieur du prieuré St Privat, de Chadenet, avait, lors du mariage, il y a 3 ou 4 mois, de noble Pierre de BRESSOLLES, sieur de la Bessière, son frère, avec Jeanne de GABRIAC, promis à celui-ci 1.000 livres. Il s'exécute aujourd'hui. La somme correspond aux droits de nature paternels et maternels du jeune marié à demander aux héritiers du feu sieur du Villars, leur frère et héritier de leurs défunts père et mère. Parmi les témoins, Pierre DUROUX, notaire de Mirandol [Chasseradès].
3E5768 Me Villar/157	1634/01/16	Rémission	Bagnols	<b>BRESSOLLES (de) Pierre, TINEL Privat et Antoine, CHAPTAL Catherine</b>	Privat TINEL et Catherine CHAPTAL, mariés, et Antoine TINEL, leur fils émancipé et donataire, habitants de Bagnols en Gévaudan, doivent 3.000 livres à noble Pierre de BRESSOLLES, sieur de la Bessière. Ne pouvant rembourser leur dette, ils font rémission en sa faveur des droits qu'ils peuvent avoir sur les biens de feu Michel CHAPTAL et feu Antoinette BASSET [ <b>? nom dans la pliure</b> ], sa femme, tenus par divers tenanciers. Il y a d'ailleurs une action en justice en cours pour les recouvrer. Ne sont pas comprises dans la rémission les terres et possessions que feu Claude CHAPTAL, fils dudit feu Michel, avait constitués en dot à ladite Catherine CHAPTAL, fille dudit feu Claude et petite-fille [écrit "nièce"] des défunts Michel CHAPTAL et Antoinette BASSET, en son CM passé le 08/03/1592 devant Me BONIOL. Parmi les témoins, Pierre DUROUX, notaire de Mirandol [Chasseradès]. Note marginale : "Expédié aux hoirs dudit sieur de la Bessiere".
3E5768 Me Villar/121	1634/10/02	Quittance	Châteauneuf (Chaninac), Blavignac	<b>BRUN Guillaume et Sébastien</b>	Sébastien BRUN, maçon, natif de Chaninac (Châteauneuf), habitant à Blavignac, a reçu de Vidal GELY, de Chaninac, beau-fils de Guillaume BRUN, son beau-frère, 30 livres sur ce que ledit Guillaume BRUN doit audit Sébastien BRUN (voir contrat de transaction passé entre eux devant Me VILLAR). Note marginale : "Expédié à Sébastien GELY".
3E5768 Me Villar/97	1634/07/19	Dot (Reconnaissance)	Châteauneuf (Chaninac), la Panouse (le Villar)	<b>BRUN Guillaume, ROCHER Pierre</b>	Pierre ROCHER, du Villar (la Panouse), comme mari de Catherine BRUN, a reçu de Guillaume BRUN, son beau-père, de Chaninac (Châteauneuf), 49 livres sur la dot promise au CM reçu par Me MACARY. Note marginale : "Expédié à Sébastien GELY, héritier dudit BRUN".
3E5771 Me Villar/13	1637/01/20	CM	Châteauneuf (Lachamp, le bourg)	<b>BRUN Jean, MASSE Jeanne</b>	Jean BRUN, natif de Lachamp (Châteauneuf), avec Jeanne MASSE, veuve de Jean VIDAL, de Châteauneuf. La mariée apporte tous ses biens mais voir conditions du contrat, en particulier, les époux s'engagent à désigner comme héritier universel l'un de leurs enfants, du moins s'ils en procréent.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/61	1634/05/18	Transaction	Arzenc (le Mazel, le Monteil, le bourg)	<b>BRUN Martial, collectif habitants d'Arzenc</b>	Il y eut procès entre messire Guillaume VALENTIN, prêtre d'Arzenc, au nom des enfants de feu Jacques VALENTIN, son frère, comme habitant du Monteil (ibidem), Guion CORTAILLAC, d'Arzenc, aussi comme habitant du Monteil, et Pierre CROS, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants, d'une part, et Martial BRUN, du Mazel (ibidem), d'autre part. Le litige portait sur le droit de fumure du troupeau à laine qui estive en ces lieux. Avatars judiciaires. Finalement, accord amiable.
3E5768 Me Villar/27	1634/03/25	Quittance	Châteauneuf (Chaninac), St-Jean-la-F. (Fourchades)	<b>BRUN Privat, LHERMET Claude</b>	Claude LHERMET, de Fourchades (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Privat BRUN, de Chaninac, un remboursement des deniers royaux dus pour une terre que ce dernier a acquise dudit BRUN. Ils règlent aussi la question de la censive. Enfin, accord entre les parties sur l'utilisation de l'eau d'arrosage.
3E5769 Me Villar/76	1635/06/27	Droits (quittance de)	Châteauneuf (Lachamp)	<b>BRUN Vidal, ALMERAS Pierre jeune</b>	Pierre ALMERAS jeune, de Villesolle (Allenc), mari de Jeanne CRES, a reçu de Vidal BRUN, de Lachamp (Châteauneuf), 40 livres pour reste et entier paiement de ce qu'il doit audit ALMERAS comme mari de ladite CRES, conformément au contrat passé entre eux devant Me BOUQUET sur les droits de Jeanne.
3E5770 Me Villar/12	1636/04/01	Testament	Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>BUISSON Guillaume</b>	Guillaume BUISSON, Me charpentier, de la Gleisolle (Châteauneuf), désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Jean, Pierre, Claude, Marguerite et Marie BUISSON, ses enfants et de Marguerite FEMENIER, et l'éventuel postume. Il lègue à sa femme tous les fruits et usufruits de ses biens. Il la désigne comme héritière universelle en fidei-commis à transmettre à celui des enfants qu'elle désignera.
3E5768 Me Villar/31	1634/04/03	Achat	Châteauneuf (la Gleisolle, le bourg)	<b>BUISSON Guillaume, GANIAT Jean et Anne</b>	Jean et Anne GANIAT, frère et sœur, de Châteauneuf, vendent à Guillaume BUISSON, Me charpentier, de la Gleisolle (ibidem), un pré et un petit champ (confronts).
3E5768 Me Villar/113	1634/09/08	Récompense	Châteauneuf, Arzenc (Couffours)	<b>BUISSON Jacques, AMAT Pons</b>	Pons AMAT, de Couffours (Arzenc), avait, en 1630, donné, entre autres choses, à Jeanne AMAT, pour ses droits de légitime, un pré (contrat reçu par Me VILLAR) avec faculté de récupérer cette terre en indemnisant Jeanne. Il vendit en effet le pré au seigneur de Condres et s'appête à donner une compensation à Jeanne. Présents, ce jour, pour un accord en ce sens, Pons AMAT, d'une part, Jacques BUISSON, tisserand, habitant Châteauneuf, fils et donataire de ladite Jeanne, d'autre part. Voir détail de l'arrangement. Référence à un acte passé devant Me ROCHEBARON.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/67	1635/06/23	Partage	Arzenc (le Mont)	<b>CATHEBRAS Jean, PEYTAVIN Jean</b>	Raymonde MARCON avait fait à Jean CATHEBRAS, son fils, du Mont (Arzenc), donation de la moitié de ses biens lors du CM de celui-ci avec Anne PEYTAVIN (passé devant Me ARZALIER). Depuis, ladite PEYTAVIN avait fait donation de l'autre moitié de ses biens à Claude CATHEBRAS, sa fille, soeur dudit Jean. Lesdits frère et soeur décident d'un commun accord de procéder, ce jour, au partage des biens (une petite métairie). Ils ont désigné pour cela Jacques ROCHE, de Châteauneuf, et Vidal HEBRARD, de la Fage. Détails du partage et des confronts. Parmi les témoins, Antoine MERCIER, consul de Châteauneuf. Note marginale : "Expédié à Jean SOUCHON, beau-fils de PEYTAVIN".
3E5768 Me Villar/48	1634/05/06	Testament	Arzenc (le Mazel)	<b>CAYROCHE Jean</b>	Jean CAYROCHE, du Mazel (Arzenc), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Raymond CAYROCHE, son fils et de Anne VEYRUNES, sa 1ère femme, ainsi que Jean et Vidal CAYROCHE, ses fils et de Jeanne PEYTAVIN, sa 2de femme, seront nourris et entretenus sur ses biens jusqu'à leur majorité et leur mariage. Semblables dispositions à l'égard d'un éventuel enfant postume de ladite PEYTAVIN. Il prévoit pour sa femme 100 livres dans le cas où elle se remarierait ; si elle reste veuve, elle pourra habiter la maison ; il la désigne comme administratrice des enfants ; il la fait son héritière universelle en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'elle désignera. Parmi les témoins, Raymond et autre Raymond BARET, père et fils.
3E5771 Me Villar/107	1637/12/16	Rémission	Châteauneuf-de-R.	<b>CAYROCHE Jean et Louis</b>	Feue Antoinette BONIOL, en son testament reçu par feu Me DAUDE, avait fait héritier universel son mari, Louis CAYROCHE, de Châteauneuf, en fidei-commis à restituer à leur fils, Jean CAYROCHE lorsqu'il en aurait l'âge ou viendrait à se marier. Ledit fils est désormais majeur, ayant 25 ans, et pour lui faciliter son mariage, le père lui remet ce jour l'héritage laissé par sa femme.
3E5768 Me Villar/14	1634/02/03	Achat	Châteauneuf, Arzenc (Couffours, le Mont)	<b>CAYROCHE Jean vieux, CHEVALIER Barthélemy</b>	Note marginale "Expédié à Jean CAYROCHE, fils et héritier". Barthélemy CHEVALIER, du Mont, habitant comme rentier à Couffours, mandement de Châteauneuf, vend un champ (confronts) à Jean CAYROCHE, hôte, de Châteauneuf. Une partie du prix couvre une obligation consentie par ledit CHEVALIER à Privat RODIER (Me VILLAR le 07/11/1619) et dont ledit RODIER a fait rémission audit CAYROCHE (Me ROCHE le 15/06/1633). Autres détails financiers et références à voir.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/16	1634/02/03	Pacte de rachat	Châteauneuf, Arzenc (Couffours, le Mont)	<b>CAYROCHE Jean vieux, CHEVALIER Barthélemy</b>	Suite à l'achat d'un champ à Barthélemy CHEVALIER par Jean CAYROCHE, ce dernier consent au vendeur la possibilité de racheter la terre.
3E5769 Me Villar/104	1635/10/19	Echange	Châteauneuf, Arzenc (le Mont)	<b>CAYROCHE Jean, BANDON Pierre</b>	Jean CAYROCHE, hôte de Châteauneuf, et Pierre BANDON, du Mont (Arzenc), échangent des terres (confronts). Ledit BANDON vend en outre audit CAYROCHE un droit de fumier qui lui venait des droits de légitime de feu Agnès CHEVALIER, sa femme.
3E5769 Me Villar/106	1635/10/19	Pension (achat de)	Châteauneuf, Arzenc (le Mont)	<b>CAYROCHE Jean, BANDON Pierre</b>	Pierre BANDON, du Mont (Arzenc), a vendu pour 240 livres à Jean CAYROCHE, hôte de Châteauneuf, une pension annuelle de 12 livres. Le prix couvre entièrement plusieurs dettes dudit BANDON envers ledit CAYROCHE (nombreuses obligations avec date et nom du notaire).
3E5768 Me Villar/160	1634/05/18	Rapport	Châteauneuf	<b>CAYROCHE Jean, BONNET Jean, GRASSET Jean, ROUVIERE Jean, DAUDE N.N.</b>	Rapport devant Me DAUDE, lieutenant. Me Jean GRASSET, procureur, a été averti que Jean CAYROCHE, de Châteauneuf, souhaite agrandir un sien pré sis au terroir du Mont, relevant de la juridiction de l'abbesse de Mercoire. Il veut y adjoindre une grande partie d'une terre sise au terroir des Combettes, appartenant à Jean BONNET et relevant de la juridiction de monseigneur le vicomte de POLIGNAC. Le procureur, accompagné de Me DAUDE, lieutenant en la Cour, et de Jean ROUVIERE, des Gardilles, juré, en qualité d'expert, et des parties en cause, se rend sur les lieux pour définir les limites.
3E5769 Me Villar/72	1635/06/23	Achat	Châteauneuf, Arzenc (le Mont)	<b>CAYROCHE Jean, CATHEBRAS Jean</b>	Jean CATHEBRAS, du Mont (Arzenc), vend à Jean CAYROCHE, hôte, de Châteauneuf, 3 champs (confronts).
3E5769 Me Villar/77	1635/06/30	Achat	Châteauneuf, Arzenc (le Mont)	<b>CAYROCHE Jean, CHEVALIER Barthélemy</b>	Barthélemy CHEVALIER, du Mont (Arzenc), a vendu à Jean CAYROCHE, hôte, de Châteauneuf, un champ (confronts) pour 24 livres. La moitié du prix est couverte par une dette du vendeur envers l'acheteur comme ayant-droit de Jean MASSE (obligation du 08/12/1626 consentie par ledit CHEVALIER audit MASSE, reçue par feu Me DAUDE). Note marginale : "Expédié à Jean CAYROCHE, fils et héritier de l'acheteur".
3E5770 Me Villar/15	1636/04/10	Convention	Châteauneuf, Arzenc (le Mont)	<b>CAYROCHE Jean, CHEVALIER Barthélemy</b>	Barthélemy CHEVALIER, du Mont (Arzenc), avait, le 17/09/1633, vendu à Jean CAYROCHE, de Châteauneuf, une nuit de fumier du troupeau estivant audit lieu (acte devant Me VILLAR). Ce jour, en lieu et place de cette nuit de fumier, ledit CHEVALIER donne audit CAYROCHE son droit de fumier sur la métairie de Pierre BANDON, audit lieu. Moyennant quoi, ledit CAYROCHE accepte de renoncer au précédent contrat passé entre eux. Note marginale : "Expédié à CAYROCHE fils et héritier".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/51	1634/05/06	Dot (reconnaissance)	Arzenc (le Mazel)	<b>CAYROCHE Jean, PEYTAVIN Mathieu</b>	Mathieu PEYTAVIN, frère de Jean, au nom de ce dernier, demande à Jean CAYROCHE, leur beau-frère, mari de Jeanne PEYTAVIN, de reconnaître à leur sœur 60 livres que ledit Jean PEYTAVIN avait promises au CM de Jeanne. Renvoie à une reconnaissance passée devant Me ARZALIER.
3E5768 Me Villar/108	1634/08/21	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (Aurouzet, Boissansfeuille)	<b>CELLIER Guillaume et Laurent, BRUN Jean</b>	Jean BRUN, du Boissansfeuille (Pierrefiche), comme mari de Cécile LAURENS, a reçu de Guillaume et Laurent CELLIER, ses beau-père et beau-frère, d'Aurouzet (Pierrefiche), 40 livres sur la dot promise par lesdits CELLIER lors du CM reçu par Me BODET, notaire du Cellier.
3E5771 Me Villar/45	1637/06/18	Dot (reconnaissance)	St-Cirgue-07, Chaudeyrac	<b>CELLIER Jacques et Noë, TEISSIER Pierre</b>	Pierre TEISSIER, maréchal, de Chaudeyrac, a reçu de messire Jacques CELLIER, prêtre et prieur de St-Cirgue en Vivarais, représenté par Noë CELLIER, son frère, 60 livres et une brebis promises par ledit messire CELLIER à Jeanne CELLIER, sa nièce, en son CM passé avec Simon TESSIER, fils dudit Pierre, devant Me BONIOL. Une note marginale indique : "Expédié à Gabriel FERRAND, mari de ladite CELLIER".
3E5771 Me Villar/51	1637/07/02	Dot (reconnaissance)	la Chaze, Arzenc (Roussials)	<b>CELLIER Laurent, COMBETTES (de) Jean</b>	Jean de COMBETTES, de Roussials (Arzenc), mari de Simone CELLIER, a reçu de Laurent CELLIER, son beau-père, de la Chaze, habitant à présent comme berger au Languedoc, 44 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3E5771 Me Villar/53	1637/07/10	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (la Chaze), Allenc (Roussials)	<b>CELLIER Laurent, COMBETTES (de) Jean</b>	Jean de COMBETTES, de Roussials (Arzenc), mari de Simone CELLIER, a reçu de Laurent CELLIER, son beau-père, de la Chaze [Pierrefiche], [habitant à présent comme berger au Languedoc], 50 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3E5771 Me Villar/54	1637/07/15	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (la Chaze), Allenc (Roussials)	<b>CELLIER Laurent, COMBETTES (de) Jean</b>	Jean de COMBETTES, de Roussials (Arzenc), mari de Simone CELLIER, a reçu de Laurent CELLIER, son beau-père, de la Chaze (Pierrefiche), [habitant à présent comme berger au Languedoc], 50 livres pour reste et entier paiement de la dot promise au CM passé devant le présent notaire.
3E5769 Me Villar/07	1635/01/06	Achat	La Panouse	<b>CHABANON Claude, RIEUTORT Jacques</b>	Jacques RIEUTORT, de la Panouse, a vendu à Claude CHABANON, dudit lieu, beau-fils de feu Pierre THOULOUSE, dudit lieu, un chazal ou pède de maison qu'il avait acquis de Jean CELLIER, dudit lieu, par contrat passé devant Me GUIRAUD. Le prix de vente (80 livres) correspond au reste à payer par ledit vendeur audit acheteur pour entier paiement d'un arrentement consenti par ledit feu THOULOUSE.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/123	1634/10/10	Achat	Châteauneuf (Chaninac), Arzenc, (Couffours)	<b>CHALMETON Louis, AMAT Pons</b>	Pons AMAT, de Couffours (Arzenc), vend à Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf), une nuit par an du fumier produit par les troupeaux venus d'ailleurs pour estiver.
3E5768 Me Villar/133	1634/10/29	Lodz	Châteauneuf	<b>CHALMETON Louis, RETZ (de) Louis</b>	Noble Louis de RETZ de BRESSOLLES, seigneur de Villerousset et de Couffours, au mandement de Châteauneuf, [il signe "VILLEROUSET"], applique à Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf), le droit de lodz sur le champ acquis de Jean RAMEIL (achat devant Me VILLAR).
3E5768 Me Villar/21	1634/03/16	Achat	Châteauneuf (Chaninac), Arzenc, (le bourg, Couffours)	<b>CHALMETON Louis, REYNAUD Michel, RAMEIL Jean</b>	Michel REYNAUD, d'Arzenc, greffier, et Jean RAMEIL, de Couffours (ibidem), ont vendu à Louis CHALMETON, de Chaninac (Châteauneuf), ledit REYNAUD 2 terres acquises dudit RAMEIL par acte passé devant Me JOURDAN, et ledit RAMEIL, 2 autres terres (confronts).
3E5769 Me Villar/63	1635/06/17	Testament	Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>CHAMBON Mathieu</b>	Mathieu CHAMBON, de la Gleisolle (Châteauneuf), vieux et indisposé de son corps, dicte son testament et désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de ses prédécesseurs. Il lègue à François et Pierre CHAMBON, ses fils et de feu Françoise TAULEMESSE, 500 livres de droits de légitime à chacun sur les biens de sa défunte femme et de feu Claude HEBRARD, sa belle-mère. C'est à payer quand ils se marieront ou que le plus jeune aura atteint l'âge de 30 ans. A Claude CHAMBON, sa fille et de ladite feu TAULEMESSE, femme de Pierre MAZOYER, de Chaudeyrac, outre sa dot, une brebis avec son agneau. Héritière universelle, Marie CHAMBON, sa fille et de ladite TAULEMESSE à qui il remet en outre le fidei-commis confié par sa femme lors de ses testaments reçus par Me DAUDE et Me VILLAR. Substitutions en cas de décès : ledit François CHAMBON, d'abord, puis ledit Pierre CHAMBON.
3E5770 Me Villar/88	1636/11/12	Dot (reconnaissance)	Allenc (la Salesse), Mende	<b>CHASSEFIERE Jean, PISE (de la) Isaac</b>	Isaac de la PISE, cardeur, de Mende, comme mari de Jeanne CHASSEFIERE, a reçu de Jean CHASSEFIERE, de la Salesse (Allenc), son beau-frère, 14 livres sur la dot faite au CM reçu par feu Me BEIS.
3E5770 Me Villar/86	1636/11/12	Achat	Pierrefiche (les Combes), la Panouse (le Villar)	<b>CHAZALMARTIN André, CHAUVET Pierre</b>	Pierre CHAUVET, fils de feu Jean CHAUVET, du Villar (la Panouse), a vendu à André CHAZALMARTIN, des Combes (Pierrefiche), une rente annuelle de 7 livres moyennant le prix de 140 livres correspondant à une dette du vendeur envers l'acheteur (2 obligations reçues par Me BONIOL en 1632).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/97	1636/12/03	Achat	Pierrefiche (les Combes)	<b>CHAZALMARTIN Jean, ROCHER Jean</b>	On était au bord du procès entre André CHAZALMARTIN, des Combes (Pierrefiche), d'une part, et Jean ROCHER, fils de feu Michel, dudit lieu, d'autre. Jean CHAZALMARTIN, fils dudit André, disait que son père avait acquis dudit feu ROCHER un pré pour 44 écus et un champ pour 9 écus (acte du 08/06/1599 reçu par Me BOUSCHET). Le 15/10/1615 ledit Michel ROCHER avait donné quittance audit André CHAZALMARTIN devant Me BRESSON. En 1620 Louis CHALMETON comme mari de Marguerite ROCHER, fille de feu Vidal, frère dudit feu Michel et François et Pierre DUCROS, enfants de feu Marguerite ROCHER, soeur dudit feu Michel, réclamèrent en justice leurs droits de légitime audit feu Michel sur les biens de feu Privat ROCHER, père desdits Michel, Vidal et Marguerite ROCHER. La justice répartit la moitié des biens dudit feu Privat ROCHER entre ledit CHALMETON et les frères DUCROS. Jean ROCHER renonce à faire appel. Accord amiable.
3E5770 Me Villar/101	1636/12/03	Pacte de rachat	Pierrefiche (les Combes)	<b>CHAZALMARTIN Jean, ROCHER Jean</b>	Jean CHAZALMARTIN, des Combes (Pierrefiche), a acquis ce jour devant Me VILLAR (même registre) des terres appartenant à Jean ROCHER. Ce dernier a 5 ans pour, éventuellement, s'il trouve l'argent, racheter les terres en question.
3E5768 Me Villar/28	1634/03/25	Achat	Pierrefiche (le Bavès), Arzenc (Aurelle)	<b>CHEVALIER Jean, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, d'Aurelle, doit de l'argent à Jean CHEVALIER, du Bavès, pour le prix convenu entre eux de 3 setiers de seigle dus par eux au sieur de CHABANES (contrat devant Me BODET). En cette affaire, ledit CHEVALIER était plège (caution) dudit ROCHER et s'était chargé de payer. Modalités de remboursement par ledit ROCHER audit CHEVALIER. Notes marginales : "Expédié à Antoine CHEVALIER, fils" ; le 10/12/1636, Jean ROCHER retire de Jean CHEVALIER le texte de l'obligation consentie envers le sieur de Chabanes". Parmi les témoins, un François TAULEMESSE, de la Gleissolle.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/92	1635/08/27	Donation	Allenc (Rossials), Pierrefiche (la Chaze)	<b>COMBETTES (de) Jean et Antoine, CELLIER Laurens</b>	Jean de COMBETTES, de Roussials (Allenc), rappelle à Antoine de COMBETTES, son père, que, l'an passé, il avait consenti à son mariage avec Simone CELLIER, fille de Laurent, de la Chaze (Pierrefiche), [CM du 31/08/1634], et, qu'à cette occasion, il lui avait fait donation de tous ses biens, réservant une donation à feu Philippe de COMBETTES, leur fils et frère, en faveur du mariage de ce dernier, tous actes passés devant Me VILLAR. Il n'avait pu faire insinuer cette donation devant les Ordinaires. C'est pourquoi il demande à son père de renouveler son consentement. <b>[dans le corps de l'acte le clerc écrit "feu Antoine de COMBETTES" alors qu'il est présent...]</b>
3E5771 Me Villar/85	1637/10/11	Testament	Allenc (Roussials)	<b>COMBETTES (de) Antoine</b>	Antoine de COMBETTES, de Roussials (Allenc), est malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Il confirme les donations faites à 2 de ses fils lors de leur CM, l'une à feu Philippe de COMBETTES avec feu Claude BENOIT, en 1ères noces, puis Catherine MAZOYER en 2des noces, l'autre à Jean de COMBETTES lors de son CM avec Simone CELLIER. Il avait donné à chacun la moitié de ses biens sauf 30 livres réservées à chacun de ses autres enfants mâles, Denis et Vidal de COMBETTES, et 100 livres pour le mariage de sa fille, Marguerite de COMBETTES. Legs à ses autres filles, Antoine de COMBETTES, femme de Robert VIDAL, de Châteauneuf, et Jeanne de COMBETTES, femme de Jean REBOUL, de Conzes (Altier), outre leur dot. Legs à Antoine de COMBETTES, fils de feu Philippe et de ladite MAZOYER. Héritier universel, ledit Jean de COMBETTES, son fils.
3E5768 Me Villar/111	1634/08/31	Donation	Allenc (Roussials)	<b>COMBETTES (de) Jean et Antoine</b>	Antoine de COMBETTES, de Roussials (Allenc), fait à Jean de COMBETTES, son fils, la donation de tous ses biens. Il l'avait promise lors du CM passé entre son fils et Simone CELLIER devant Me VILLAR, ce jour [même registre]. En fait, il ne s'agit que des biens que ledit Antoine s'était réservés quand il avait fait donation partielle de ses biens à feu Philippe de COMBETTES, son autre fils, lors de son CM avec feu Catherine BENOIT, et qu'il avait confirmée lors de son remariage avec Catherine MAZOYER. Le donateur se réserve 30 livres pour chacun de ses autres fils et 100 livres pour le mariage de Marguerite de COMBETTES, sa fille. Parmi les témoins, un Pierre de COMBETTES, de Châteauneuf.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/109	1634/08/31	CM	Allenc (Roussials), Pierrefiche (la Chaze)	<b>COMBETTES (de) Jean, CELLIER Simone</b>	Jean de COMBETTES, fils d'Antoine et de feu Jeanne VERDIER, de Roussials (Allenc), avec Simone CELLIER, fille de Laurent et de feu Agnès CHAMBON, de la Chaze (Pierrefiche). Dot de 230 livres, 4 bêtes à laine et autres choses. Promesse gagée par 100 livres que le fiancé se fera payer par Jean et autre Jean CHAMBON, père et fils, de St-Flour-de-Mercoire, sur la dot promise au couple CELLIER X CHAMBON lors de son CM. 100 autres livres seront prises sur Jacques VIDAL, beau-fils dudit CELLIER, de la Chaze, qui les doit suite à transaction passée entre eux devant Me COLOMBET, notaire de Langogne. Le père du fiancé s'engage à lui faire donation de ses biens. Ajoute à la dot, Jean CELLIER, frère de la fiancée.
3E5768 Me Villar/122	1634/10/09	Dot (reconnaissance)	Allenc (Roussials), Altier (Conzes)	<b>COMBETTES (de) Jean, REBOUL Jean</b>	Jean REBOUL, Me charpentier, de Conzes (Altier), comme mari de Jeanne de COMBETTES, a reçu d'Antoine de COMBETTES, son beau-père, de Roussials (Allenc) et par les mains et deniers de Jean de COMBETTES, fils et donataire dudit Antoine, 20 livres sur la dot faite au CM reçu par Me VILLAR.
3E5771 Me Villar/05	1637/01/05	Dot (reconnaissance)	Allenc (Roussials), Altier (Conzes)	<b>COMBETTES (de) Jean, REBOUL Jean</b>	Jean REBOUL, charpentier, de Conzes (Altier), comme mari de Jeanne de COMBETTES, a reçu de Jean de COMBETTES, son beau-frère, de Roussials [Allenc], 20 livres sur la dot faite à sa femme au CM passé devant le présent notaire.
3E5770 Me Villar/14	1636/04/03	Quittance	Châteauneuf (l'Habitarelle)	<b>COMBRENOUX Pierre, plusieurs habitants de Châteauneuf</b>	Antoine BATAILLE, Vidal BEISSIERE et Louis VERDIER, habitants de la Gleisolle (Châteauneuf), Louis CHALMETON, de Chaninac (ibidem), Antoine MERCIER, de Châteauneuf, ont reçu de Pierre COMBRENOUX, de l'Habitarelle (ibidem), un acquit fait par messire de la ROCHE de 325 livres 9 sols 1 denier du 08/12/1635 pour la taille de l'année, ainsi qu'une autre quittance de 11 livres 13 sols datée du 12/11/1635, imposée pour la fortification de Narbonne.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/67	1636/09/16	Achat	Châteauneuf (Chaumenras), Arzenc (Granouillac)	<b>CORTAILLAC Vidal, ROCHER Antoine, VALLES Guillaume</b>	Guillaume VALLES, de Granouillac (Arzenc), a vendu à Antoine ROCHER, du moulin de Chaumenras lès-Châteauneuf, sa part dans un terroir (confronts) commun à tous les habitants. Et ce, pour le prix de 130 livres. Ledit VALLES a fait aussitôt rémission de cette somme à Vidal CORTAILLAC, son beau-frère, natif de Granouillac, habitant et marié à la Rouvière-30, diocèse de Nîmes.en paiement de semblable somme que ledit VALLES devait audit CORTAILLAC en raison de la rémission à lui faite de ses droits de légitime (contrat reçu par Me COLOMBET, notaire de Langogne). Ledit CORTAILLAC atteste avoir reçu dudit Antoine ROCHER 120 livres sur ce que ledit Guillaume VALLES lui devait par contrat reçu par Me COLOMBET suite à la rémission faite par ledit CORTAILLAC audit VALLES de ses droits de légitime sur les biens de ses feus père et mère détenus par ledit VALLES et Hélix CORTAILLAC, sa soeur, mariés, héritiers desdits défunts.
3E5770 Me Villar/28	1636/05/22	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Donepauc), St-Frézal (Chazals)	<b>COUBE Claude, CHAPDANIEL Jean</b>	Jean CHAPDANIEL, de Chazals (St-Frézal), comme mari de Catherine GALTIER, a reçu de Claude COUBE, de Donepauc, 30 livres sur la dot faite à sa femme lors de leur CM reçu par feu Me DAUDE. Note marginale : "Expédié à Laurent LAURENS, beau-fils dudit COUBE".
3E5771 Me Villar/35	1637/05/27	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Donepauc), St-Frézal (Chazals)	<b>COUBE Claude, CHAPDANIEL Jean</b>	Jean CHAPDANIEL, de Chazals [St-Frezal], mari de feu Catherine GALTIER et administrateur de leurs enfants, a reçu 30 livres de Claude COUBE, de Donepauc [Arzenc], sur la dot faite à sa femme en son CM passé devant Me DAUDE. Ledit CHAPDANIEL avait déjà reconnu en avoir reçu une partie lorsque, malade, il avait fait rédiger son testament par Me ARZALIER.
3E5771 Me Villar/49	1637/07/01	Dot (quittance)	Arzenc (Donepauc), Chaudeyrac (Chaudeyragnet)	<b>COUBE Claude, COUDEYRE Pierre</b>	Pierre COUDEYRE, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), a reçu de Claude COUBE, de Donepauc (Arzenc), 90 livres pour reste et entier paiement de la somme contenue au contrat de rémission faite par Jean GALTIER audit COUDEYRE et à Claude COUDEYRE, sa fille, veuve de Pierre MARCON, lors du CM dudit GALTIER avec Antonie MARCON, passé devant le présent notaire. Note marginale : "Expédié à Laurent LAURENS, beau-fils de COUBE, à sa réquisition".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/77	1634/06/14	Dot (quittance)	Arzenc (Donepauç)	<b>COUBE Claude, COUDEYRE Pierre et Claude</b>	Pierre COUDEYRE et Claude COUDEYRE, sa fille, veuve de Pierre MARCON, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), ont reçu de Claude COUBE, de Donepauç [Arzenc], 60 livres sur la somme due par ledit COUBE à Jean GALTIER, beau-fils desdits COUDEYRE, en vertu du contrat de rémission reçu par Me VILLAR. Cette rémission avait été faite par ledit GALTIER au CM passé entre lui et Antonie MARCON, fille de la sus-dite Claude (CM reçu par Me VILLAR). Note marginale : "Expédié à Laurent LAURAIRE à sa réquisition".
3E5769 Me Villar/62	1635/06/13	Quittance	Arzenc (Donepauç), Chaudeyrac (Chaudeyragnet)	<b>COUBE Claude, COUDEYRE Pierre et Claude</b>	Pierre COUDEYRE et Claude COUDEYRE, père et fille, celle-ci veuve de Pierre MARCON, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), ont reçu de Claude COUBE, de Donepauç (Arzenc), 30 livres sur plus grande somme due par celui-ci à Jean GALTIER suite à contrat de rémission passé devant Me VILLAR par ce dernier en faveur desdits COUDEYRE lors de son CM avec Antonie MARCON, fille de ladite Claude COUDEYRE (CM devant Me VILLAR).
3E5770 Me Villar/38	1636/06/04	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Donepauç), Chaudeyrac (Chaudeyragnet)	<b>COUBE Claude, MARCON Françoise, COUDEIRE Pierre et Claude</b>	Pierre et Claude COUDEIRE, père et fille, celle-ci étant veuve de Pierre MARCON, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), ont reçu de Claude COUBE, de Donepauç (Arzenc), absent, représenté par Françoise MARCON, sa femme, 30 livres sur la somme due par ledit COUBE à Jean GALTIER, beau-fils desdits COUDEIRE, du fait d'un contrat de rémission fait par ledit GALTIER (ceci renvoie au CM passé devant Me VILLAR entre ledit GALTIER et Antonie MARCON, fille de la susdite Claude COUDEIRE).
3E5768 Me Villar/78	1634/06/14	Ratification de donation	Chaudeyrac (Chaudeyra-guet)	<b>COUDEYRE Pierre et Claude (F), GALTIER Jean, MARCON Antonie</b>	Jean GALTIER, de Chaudeyragnet (Chaudeyrac), mari d'Antonie MARCON, a remontré à Pierre COUDEYRE, aïeul de son épouse, et à Claude COUDEYRE, fille dudit Pierre, veuve de Pierre MARCON et mère de ladite Antonie, que son CM avec cette dernière n'avait pas été insinué. Il obtient que ce soit fait ce jour et que soit ratifiée la donation faite à cette occasion.
3E5771 Me Villar/106	1637/12/16	Dot (reconnaissance)	St-Jean-la-Fouillouse (la Ginestière), St-Symphorien (Ancette)	<b>CROUZET Jean et François</b>	François CROUZET d'Ancette (St-Symphorien), mari d'Antoinette CROUZET, a reçu de Jean CROUZET, son beau-frère, de la Ginestière (St-Jean-la-Fouillouse), 120 livres sur la dot qu'il fit à sa sœur lors du CM passé devant Me PINEDE, notaire du Cellier. Rappel d'une précédente quittance et reconnaissance de dot reçue par Me BODET, notaire du Cellier.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/73	1636/09/29	Rémission	Pierrefiche (les Combes, le Bavès)	<b>DELMAS Jean, CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, du Bavès [Pierrefiche], doit à Jean DELMAS, des Combes, 100 livres comme plège de Laurent CHEVALIER, son frère, beau-fils dudit DELMAS, somme correspondant aux droits que ledit Laurent peut espérer sur les biens dudit Jean CHEVALIER (obligation reçue par Me ROCHER lors du mariage dudit Laurent avec Agnès DELMAS). Par ailleurs, ledit Jean CHEVALIER est créancier de Jean BOYER, de Chaudeyrac, ou de Simon QUERICHON, beau-père dudit BOYER, pour 80 livres sur la dot faite à Isabelle QUERICHON, femme d'Antoine CHEVALIER, fils dudit Jean (CM reçu par Me VILLAR). Ce jour, ledit Jean CHEVALIER fait rémission audit Jean DELMAS de ce que lui doit ledit BOYER.
3E5768 Me Villar/139	1634/11/15	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (les Combes), Arzenc (le Monteil)	<b>DELMAS Jean, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, fils de feu Michel, du Monteil (Arzenc), mari de Jeanne MAURIN, a reçu de Jean DELMAS, des Combes (Pierrefiche), 10 livres pour reste et entier paiement de 255 livres dues en raison du contrat de rémission de ses droits (acte devant Me VILLAR), somme qu'elle s'était constituée en dot lors de son CM avec ledit SOUCHON reçu par Me VILLAR. Note marginale : "Expédié aux hoirs dudit DELMAS".
3E5770 Me Villar/62	1636/07/28	Achat	Châteauneuf	<b>DELMAS Pierre, AIGLIN Jean jeune</b>	Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf, a vendu un champ (confronts) à Pierre DELMAS, dudit lieu. Note marginale : "Expédié à Claude VEYRUNES, comme héritier dudit DELMAS".
3E5770 Me Villar/63	1636/08/20	Quittance	Châteauneuf	<b>DELMAS Pierre, AIGLIN Jean jeune</b>	Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf, a reçu de Pierre DELMAS le prix de la vente passée devant Me VILLAR le 28 juillet dernier (même registre). Note marginale : "Expédié à Claude VEYRUNES, comme héritier dudit DELMAS".
3E5771 Me Villar/20	1637/03/27	Testament	Châteauneuf-de-R. (les Combettes)	<b>DELON Antoine, TARDIEU Louise</b>	Antoine DELON et Louise TARDIEU, mariés, des Combettes (Châteauneuf), se voyant vieux et malades, font leur testament. Sépulture au cimetière paroissial, tombe de leurs prédécesseurs. Legs de 300 livres à Jean DELON, leur fils, marié à La Chaze. Legs à Agnès DELON, leur fille, femme d'Antoine GOUNY, de la Bataille (Grandrieu), outre la dot faite à son CM. Héritier universel, Pierre DELON, leur fils et donataire.
3E5768 Me Villar/145	1634/11/29	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (la Chaze)	<b>DELON Jean</b>	Abraham CELLIER, de la Chaze (Pierrefiche), a reçu de Jean DELON, mari de Jeanne CELLIER, son beau-fils, habitant ledit lieu mais natif des Combettes, 60 livres sur la dot faite au CM passé devant Me VILLAR.
3E5769 Me Villar/67	1635/06/20	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (la Chaze)	<b>DELON Jean, CELLIER Abraham</b>	Abraham CELLIER, de la Chaze (Pierrefiche), a reçu de Jean DELON, son beau-fils, de la Chaze, natif des Combettes, 40 livres sur ce que ce dernier avait promis lors de son CM avec Jeanne CELLIER, fille dudit Abraham, passé devant Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/87	1636/11/12	Droits (quittance)	Le Cheilar	<b>DELPUECH Claude et André</b>	André DELPUECH, natif du Cheilar, habitant et marié à Pierrefiche, fils de feus Vidal DELPUECH et Jeanne DUBOIS, a reçu de Claude DELPUECH, son frère, du Cheilar, héritier de leurs père et mère, 30 livres léguées par eux à André, pour ses droits de légitime, en leur testament reçu par Me BRESSON.
3E5771 Me Villar/95	1637/11/05	Rémission	Châteauneuf-de-R. (le bourg, la Gleisolle)	<b>DESPEISSES Antoine, BUISSON Guillaume, FEMENIER Marguerite</b>	Feu Pierre FEMENIER, de Châteauneuf, fils de feu Vidal et de feu Isabel BARET, est décédé ab intestat "ces jours passés". A Laurent, Agnès et Marguerite FEMENIER, frère et sœurs du défunt, revient donc à parts égales 1/3 des biens du défunt, qui se limitent à ses droits de nature paternels et maternels, peu de choses. Ce jour, Marguerite FEMENIER, assistée de Guillaume BUISSON, son mari, Me charpentier, de la Gleisolle (ibidem), cède pour 84 livres ses droits à Antoine DESPEISSES, son beau-frère, mari de ladite Agnès.
3E5768 Me Villar/127	1634/10/16	Quittance	Châteauneuf, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MARCON Antoine</b>	Antoine MARCON, des Estrets (Arzenc), a reçu d'Antoine DESPEISSES, son beau-frère, de Châteauneuf, 40 livres sur le prix contenu dans le contrat de transaction passé entre eux devant Me VILLAR. Lequel MARCON a assuré cette somme à Hélix FABRE, sa femme.
3E5769 Me Villar/104	1635/10/15	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MARCON Antoine</b>	Antoine MARCON, des Estrets (Arzenc), comme mari de Hélix FABRE, a reçu d'Antoine DESPEISSES, son beau-frère, de Châteauneuf, 30 livres sur plus grande somme arrêtée entre les parties en un contrat passé devant Me VILLAR.
3E5770 Me Villar/96	1636/11/26	Droits (quittance)	Châteauneuf, Arzenc (les Estrets)	<b>DESPEISSES Antoine, MARCON Antoine</b>	Antoine MARCON, des Estrets (Arzenc), a reçu d'Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf, paiement partiel d'une obligation (acte devant Me VILLAR) concernant les droits d'Hélix FABRE, femme dudit MARCON.
3E5768 Me Villar/70	1634/06/01	Pacte de rachat (achat de)	Châteauneuf	<b>DESPEISSES Antoine, VANEL Jean, DESPEISSES Marguerite</b>	Jean VANEL et Marguerite DESPEISSES, sa mère, avaient vendu un champ à Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf, pour 107 livres (acte chez Me VILLAR). Aujourd'hui, ledit VANEL vend pour 40 livres à son acheteur la faculté de rachat qu'il s'était réservée lors du contrat.
3E5770 Me Villar/39	1636/06/04	Dot (reconnaissance)	Allenc (la Salesse, Monbel)	<b>DUBOIS Antoine, BOYER Vidal</b>	Vidal BOYER, de Monbel (Allenc), comme père d'Antoine BOYER, lui-même comme mari de Catherine DUBOIS, a reçu d'Antoine DUBOIS, de la Salesse (ibidem), 27 livres sur la dot faite au CM reçu par Me ARZALIER.
3E5771 Me Villar/40	1637/06/10	CM	Allenc (la Salesse), Arzenc (le Mont)	<b>DUBOIS Barthélemy, BANDON Agnès</b>	Barthélemy DUBOIS [écrit "DELBOIS"], de la Salesse (Allenc), [veuf d'Antonie RAYMOND], avec Agnès BANDON, fille de feu Jean et de feu Jeanne OZIOL, du Mont (Arzenc). Pierre BANDON, frère de la fiancée, promet en dot 150 livres pour les droits de légitime de sa soeur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/60	1634/05/17	Quittance	Chaudeyrac	<b>DUBOIS Jacques, AUJOULAT Pierre et Denis</b>	Pierre AUJOULAT et Denis AUJOULAT, père et fils, de Chaudeyrac, ont reçu de Jacques DUBOIS, habitant de Chaudeyrac, 15 livres pour reste à payer du prix de vente d'une maison (contrat reçu par Me VILLAR).
3E5770 Me Villar/37	1636/06/02	Lodz	Pierrefiche (les Combes, Serres)	<b>DUCROS François, PAGES Pierre</b>	Pierre PAGES, de Serres [Pierrefiche], rentier de la censive et autres droits de la dame abbesse de Mercoire, applique le droit de lodz à François DUCROS, des Combes (ibidem), pour l'acquisition d'un champ ; achat fait à Jean ROCHER, des Combes, par acte passé devant Me VILLAR.
3E5768 Me Villar/107	1634/08/21	Dot (reconnaissance)	Chaudeyrac (le Mont), Pierrefiche (Aurouzet)	<b>DURAND Hélix, CELLIER Guillaume et Laurent</b>	Guillaume et Laurent CELLIER, père et fils, d'Aurouzet (Pierrefiche), ont reçu d'Hélix DURAND, du Mont (Chaudeyrac), 30 livres correspondant à 2 échéances de la dot promise lors du CM dudit Laurent avec Catherine DURAND (acte chez Me LAHONDES).
3E5768 Me Villar/67	1634/05/21	Testament	Châteauneuf	<b>DURAND Pierre</b>	Pierre DURAND, charpentier, de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Claude DURAND, sa sœur, et à l'héritier de Pierre GIRAL, de Cogossac, enfant de feu Hélix DURAND, sa nièce : en 2 moitiés égales, ce qui lui reste dû par Pierre GIRAL conformément à l'accord passé entre le testateur, Pierre GIRAL et Jean DURAND, son frère, sur ses droits de légitime. Héritière universelle, Anne RAMEIL, sa femme.
3E5768 Me Villar/84	1634/07/08	Rémission	Châteauneuf	<b>EYGLIN Jean jeune et vieux</b>	Jean EYGLIN jeune, habitant de Châteauneuf, a fait rémission pour 320 livres à Jean EYGLIN vieux, son frère, de sa part du four "bannier", droit de fournage et autres, lequel four avait été acquis par feu Me Jean EYGLIN, notaire, père desdits EYGLIN. Une feuille volante de petit format évoque cette rémission ainsi que la reconnaissance faite par Jean EYGLIN vieux à M. de POLIGNAC devant même notaire le 20/08/1651.
3E5770 Me Villar/18	1636/04/19	Testament	Allenc (Roussials)	<b>FABRE Agnès</b>	Agnès FABRE, veuve de Jean RASCHAS, de Roussials (Allenc), âgée et malade, désigne pour sa sépulture au cimetière paroissial la tombe de feu Pierre GELIEN, son 1er mari. A Catherine GELIEN, sa fille du 1er lit, femme de Balthazar LIEUTAL, d'Aurenchet, 5 sols. A Hélix RASCHAS, sa fille du 2nd lit, femme de Barthélemy CHALVIDAN, du Cheilar, 5 sols et une de ses robes grises. A Claude et Louise RASCHAS, ses autres filles, 20 livres à payer quand elles se marieront.. 10 livres à Jean RASCHAS, son fils. 5 sols à ses petits-enfants, Jean et Agnès RASCHAS, enfants de feu Jean RASCHAS, son autre fils. Héritier universel, Jacques RASCHAS, son autre fils. Parmi les témoins, Antoine, Jean et Vidal de COMBETTES, père et fils, de Roussials.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/54	1635/06/07	Lodz	Châteauneuf, St-Julien-du-Tournel (le Felgeas)	<b>FABRE Pierre</b>	Pierre de BRESSOLLES, seigneur de la Bessière, capitaine général du Randonat, agissant au nom de Jean LEBLANC, du Felgeas [St-Julien-du-Tournel], rentier du vicomte de POLIGNAC, ratifie les échanges de maison faits entre Pierre FABRE, marchand, de Châteauneuf, et Jean COLIN (voir acte même registre). Il y applique le droit de lodz. Note marginale : "Grosse aux hoirs dudit FABRE".
3E5768 Me Villar/52	1634/05/10	Echange	Châteauneuf	<b>FABRE Pierre, COLIN Jean</b>	Pierre FABRE, marchand, de Châteauneuf, et Jean COLIN [écrit "COLAING"], dudit lieu, ont procédé entre eux à un échange de maisons (confronts). Ledit FABRE donne en outre 280 livres pour compenser la moindre valeur de ce qu'il a donné.
3E5768 Me Villar/16	1634/02/05	Quittance	Châteauneuf, Allenc (la Salesse)	<b>FABRE Pierre, RAYMOND Jean</b>	Jean RAYMOND, de la Salesse (Allenc), reçoit de Pierre FABRE, fils et héritier de Jean, de Châteauneuf, 40 livres sur le contenu du conrat de transaction passé entre eux devant Me VILLAR. Il reconnaît et assure cette somme sur ses biens en cas de restitution à ses enfants en tant que leur légitime administrateur.
3E5768 Me Villar/95	1634/07/15	Dot (Reconnaissance)	Châteauneuf (le bourg, la Gleisolle)	<b>FEMENIER Laurent, BUISSON Guillaume</b>	Guillaume BUISSON, Me charpentier, de la Gleisolle (Châteauneuf), comme mari de Marguerite FEMENIER, a reçu de Laurent FEMENIER, son beau-frère, de Châteauneuf, 60 livres pour reste à payer et entier paiement de la dot contenue au CM passé devant Me VILLAR. Note marginale : "Expédié à Jean MATHIEU, beau-fils dudit FEMENIER".
3E5768 Me Villar/44	1634/05/01	Dot (quittance)	Châteauneuf	<b>FEMENIER Laurent, DESPEISSES Antoine</b>	Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf, mari d'Agnès FEMENIER, a reçu de Laurent FEMENIER, son beau-frère, dudit lieu, 60 livres sur la dot promise au CM passé devant Me VILLAR. Cette somme, ledit FEMENIER l'avait reçue des mains et deniers propres de Jeanne GALLIN, sa femme. Le CM FEMENIER X GALLIN avait aussi été passé devant Me VILLAR. Note marginale : "Expédié à Jean MATHIEU, beau-fils dudit FEMENIER".
3E5768 Me Villar/161	1634/05/04	Rapport	Châteauneuf	<b>FEMENIER Laurent, FABRE Pierre, ROCHE Jacques, POLGE Antoine, DAUDE N.N.</b>	Rapport devant Me DAUDE, lieutenant. Se sont présentés Jacques ROCHE et Antoine POLGE, de Donapauc, qui nous ont dit avoir été commis par les prêtres de l'église de Châteauneuf et Laurent FEMENIER, bien-tenant de feu Jean GALLIN pour partager l'eau qui descend du pati commun, pour irriguer 3 prés, celui des prêtres, celui dudit FEMENIER et celui de Pierre FABRE. Le partage est défini en jours de la semaine.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/162	1634/05/05	Partage de biens	Châteauneuf	<b>FEMENIER Laurent, GALLIN Frères et soeurs, BARRIAL Claude, ROCHE Jacques, POLGE Antoine, DAUDE N.N.</b>	Rapport devant Me DAUDE, lieutenant. Se sont présentés Jacques ROCHE et Antoine POLGE, de Donapauc, le plus jeune des deux étant âgé de plus de 50 ans, qui ont dit avoir été commis par Laurent FEMENIER et Jeanne GALLIN, mariés, icelle comme héritière de feu Jean GALLIN pour bailler et expédier leur droit de légitime à Antoine, Catherine, Marie, Jean et autre Jean GALLIN, frères et soeurs de ladite GALLIN sur les biens dudit feu Jean GALLIN et de Vidale GERVAIS, leur mère, décédée ab intestat.. Il y avait d'ailleurs une assignation de l'héritière en justice par Claude BARRIAL, mari de ladite Marie GALLIN. Détail du partage des biens. Le 14 juin suivant, nouveau rapport suite à celui-ci.
3E5768 Me Villar/05	1634/01/19	CM	Châteauneuf	<b>FEMENIER Laurent, GALLIN Jeanne</b>	Laurent FEMENIER avec Jeanne GALLIN, fille de feu Jean, tous deux de Châteauneuf. La fiancée se constitue en tous ses biens.
3E5771 Me Villar/83	1637/10/10	CM	Châteauneuf-de-R., Arzenc (la Fage)	<b>FEMENIER Pierre, SIRVEN Marguerite</b>	Pierre FEMENIER, de Châteauneuf, fils de feu Vidal et d'Isabelle BARET, avec Marguerite SIRVEN, fille de Jean, veuve de Guillaume MALABOUCHE, de la Fage (Arzenc). Le fiancé est assisté de Laurent FEMENIER, son frère, et d'Antoine DESPEISSES, de Châteauneuf, son beau-frère. La fiancée apporte tous ses biens, y compris la donation à elle faite par son père lors de son 1er CM et sa part dans le partage des biens de son défunt mari (acte de partage reçu par le présent notaire). Dispositions en faveur de Marie MALABOUCHE, fille du 1er lit de la fiancée.
3E5768 Me Villar/25	1634/03/22	Testament	Allenc (L'Arzalier)	<b>FOUZILHAC Anne</b>	Anne FOUZILHAC, native de la Bessière, veuve de Jean LEBLANC, notaire d'Allenc, remariée à Jean ARZALIER, de l'Arzalier (Allenc), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau des ancêtres de son présent mari au cimetière d'Allenc. Lègue à son mari les revenus de tout ce qu'elle possède à la Bessière, sa vie durant, sauf si Françoise BLANC (sic), sa fille du 1er lit, venait à être veuve. Legs à Anne ARZALIER, fille du 2nd lit, femme de Pierre RICHARD, d'Allenc. Legs à Hélix BLANC, sa petite-fille, fille de Me Pierre BLANC, notaire, son fils. Héritière universelle, Françoise BLANC, sadite fille. La signature est "LEBLANC".
3E5769 Me Villar/10	1635/01/18	Achat	Châteauneuf	<b>GALLIN Jean vieux et jeune</b>	Jean GALLIN jeune, de Châteauneuf, a vendu pour 60 livres à Jean GALLIN vieux, son frère, dudit lieu, sa part d'une maison ayant appartenu à Vidale GERVAIS, leur mère (correspond à 1/6ème des biens de celle-ci décédée ab intestat en laissant 6 enfants).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/05	1635/01/04	CM	Châteauneuf, Arzenc (le Monteil)	<b>GALLIN Jean vieux, CRES Antonie</b>	Jean GALLIN vieux, de Châteauneuf, avec Antonie CRES, fille de Pierre CRES et de Benoîte MARCON, du Monteil (Arzenc). Le fiancé est assisté d'autre Jean GALLIN, son frère, et de Laurent FEMENIER, son beau-frère. La dot : 300 livres, un peu de bétail, du seigle, de la literie, 2 robes dont la nuptiale, de couleur pourpre. Plus, pour le fiancé, 3 cannes de drap. Parmi les témoins, Me Jean MARCON, praticien, des Estrets.
3E5768 Me Villar/47	1634/05/05	Rémission	Châteauneuf	<b>GALLIN Jean vieux, FEMENIER Laurent, GALLIN Jeanne</b>	Laurent FEMENIER et Jeanne GALLIN, mariés, celle-ci fille et héritière de feu Jean GALLIN et de Vidale GERVAIS, ont fait hier avec Jean, autre Jean, Catherine et les autres enfants du défunt couple la division de leurs biens. Ce jour, lesdits FEMENIER ET GALLIN, mariés, font rémission à Jean GALLIN vieux de leur part sur la maison (avec meubles et cabal) qui faisait partie des biens de ladite feue GERVAIS décédée ab intestat en laissant 6 enfants. Rémission faite contre une vache.
3E5768 Me Villar/46	1634/05/05	Echange	Châteauneuf	<b>GALLIN Jean, autre Jean et Marie, BARRIAL Claude</b>	Jean GALLIN vieux et Claude BARRIAL, ce dernier comme mari de Marie GALLIN, habitants de Châteauneuf, procèdent à un échange. Ledit BARRIAL remet audit GALLIN sa part (1/6 ème) de la maison qui a appartenu à feue Vidale GERVAIS, mère desdits GALLIN. En retour, ledit GALLIN donne audit BARRIAL son droit de légitime reçu hier, sa part (1/12 ème) sur un champ ayant appartenu à feu Jean GALLIN, père desdits GALLIN. Parmi les témoins, Jean GALLIN jeune, frère desdits GALLIN. Note marginale : "Expédié à la veuve dudit Jean GALIN"
3E5768 Me Villar/96	1634/07/15	Dot (Reconnaissance)	Châteauneuf	<b>GALLIN Jeanne, FEMENIER Laurent</b>	Laurent FEMENIER, de Châteauneuf, comme mari de Jeanne GALLIN, reçoit de sa femme les 60 livres qu'il a remises ce jour à Guillaume BUISSON, son beau-frère, de la Gleisolle (même registre). Il reçoit cet argent comme prévu au CM FEMENIER X GALLIN. Note marginale : "Expédié à Jean MATHIEU, beau-fils desdits FEMENIER et GALLIN".
3E5769 Me Villar/81	1635/07/04	Echange	Pierrefiche (Serres), St-Jean-la-F. (le Cellier)	<b>GARGUEL Privat, VALENTIN Jean</b>	En se référant aux partages faits devant Me PINEDE puis Me VILLAR, Privat GARGUEL, de Serres (Pierrefiche), et Jean VALENTIN, son frère utérin, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), ont procédé à un échange de biens ayant appartenu à leur défunte mère commune, Jeanne MAZOYER, et au père de Privat, feu Vidal GARGUEL.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/79	1635/07/04	Rémission	St-Jean-la-F. (le Cellier), Pierrefiche (Serres)	<b>GARGUEL Guillaume et Privat</b>	Privat GARGUEL, [de Serres (Pierrefiche)], fils de feus Vidal GARGUEL et Jeanne MAZOYER, en leur vivant du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), cède pour 111 livres à Guillaume GARGUEL, son frère, dudit lieu, sa part de succession correspondant à la moitié des biens de leur père, sauf la maison avec son courtil et le jardin, biens dont ledit Guillaume est héritier. En outre, un accord sur les biens de leur défunte mère associe Jean VALENTIN, leur frère utérin. Ladite MAZOYER avait testé devant Me PINEDE.
3E5769 Me Villar/33	1635/04/14	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Graulac), Châteauneuf	<b>GIBELIN Etienne, OZIOL Jean</b>	Jean OZIOL, tisserand, de Châteauneuf, comme mari de Marguerite GIBELIN, a reçu d'Etienne GIBELIN, son beau-frère, demeurant à Graulac [Arzenc], 50 livres et la literie promises au CM passé devant Me VILLAR.
3E5771 Me Villar/98	1637/12/08	Dot (reconnaissance)		<b>GIBELIN Etienne, OZIOL Jean</b>	Jean OZIOL, de Châteauneuf, mari de Marguerite GIBELIN, a reçu de Etienne GIBELIN, rentier des métairies de Graulac [Arzenc], y habitant, son beau-frère, 36 livres sur la dot promise au CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, un Denis GIBELIN, de Châteauneuf.
3E5770 Me Villar/06	1636/01/21	Testament	Châteauneuf (Barret)	<b>GIBELIN Pierre</b>	Pierre GIBELIN, de la métairie de Barret (Châteauneuf), est malade. Sépulture en la tombe de ses devanciers au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Guillaume, Jean et Catherine GIBELIN, ses enfants et de Claude RODIER, sa femme, et du postume éventuel, ainsi qu'en faveur de sa propre mère, Antonie GALLIN. Désigne sa femme usufruitière et administratrice de ses biens et de ceux de ses enfants. Héritier universel, Jean GIBELIN vieux, leur fils aîné. Note marginale : "Expédié à l'héritier".
3E5768 Me Villar/116	1634/09/25	Testament	Arzenc (Granouillac, les Estrets)	<b>GIBERT Dimanche</b>	Dimanche GIBERT, laboureur, natif de Granouillac (Arzenc), habitant les Estrets (ibidem), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Jean, André, Madeleine, Catherine, Antonie et Jeanne GIBERT, ses enfants et de Antonie MARCON, jusqu'à leur majorité ou leur mariage. Héritière universelle, sa femme, en fidei-commis à remettre à celui de leurs enfants qu'elle aura jugé le plus sage et le plus capable. Parmi les témoins, plusieurs MARCON. Note marginale : "Expédié à Jean GRASSET, mari de Madeleine GIBERT".
3E5768 Me Villar/103	1634/08/06	Droits (quittance)	Arzenc (Granouillac), Calvisson-30	<b>GIBERT Jean et Etienne</b>	Etienne GIBERT, natif de Granouillac (Arzenc), habitant et marié à Calvisson-30, en Languedoc, a reçu de Jean GIBERT, son frère, dudit Granouillac, héritier de feu André GIBERT, leur père, 30 livres pour reste et entier paiement de sa légitime fixée par ce dernier en son testament (acte chez Me BOUQUET). Note marginale : "Expédié à Pierre LIEUTAIL".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/83	1634/06/28	Dot (quittance)	Pierrefiche (Serres), la Rouvière (Pelouse)	<b>GIBERT Jean, MAURAS Marie</b>	Marie MAURAS, veuve de Vidal HEBRARD, de Pelouse (la Rouvière), a reçu de Jean GIBERT, de Serres (Pierrefiche), beau-fils de Jean CHAZALMARTIN, dudit lieu, 27 livres sur sa dot faite en son CM passé avec ledit feu HEBRARD devant Me BOMPARD, notaire de Mende.
3E5771 Me Villar/14	1637/01/18	Echanges	Châteauneuf-de-R. (mas de Cogossac, le bourg)	<b>GIRAL Pierre, COLIN Jean</b>	Pierre GIRAL, du mas de Cogossac, lès-Châteauneuf, et Jean COLIN [écrit "COLAING"], de Châteauneuf, ont procédé à un échange de terres (confronts). Ledit COLIN donne, en particulier, un champ qui lui a été donné en dot lors de son CM avec Marie DUCHAMP.
3E5768 Me Villar/33	1634/04/06	Testament	Châteauneuf	<b>GRASSET Jean</b>	Me Jean GRASSET, procureur en la justice ordinaire de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Claude GRASSET, sa fille, femme de Pierre FABRE. Dispositions en faveur de Antoine, Jean, Pierre et Vidal GRASSET, ses fils, Jeanne et autre Jeanne GRASSET, ses filles, eus avec Agnès CAYROCHE, sa 1ère femme, et en faveur de Marie GRASSET, son autre fille, eue avec Jeanne VEYRUNES, sa 2nde femme, ainsi que pour l'éventuel postume. Il confirme, en l'augmentant, la pension promise à sa femme lors de leur CM reçu par Me DAUDE. Héritier universel, messire Vidal GRASSET, prêtre et curé de Châteauneuf, son frère, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants.
3E5769 Me Villar/25	1635/03/17	Testament	Châteauneuf	<b>GRASSET Jean</b>	Me Jean GRASSET, procureur en la Cour de Châteauneuf, habitant la Pigeire [Arzenc], malade, veut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Claude GRASSET, sa fille, femme de Pierre FABRE, de Châteauneuf. Dispositions en faveur de Antoine, Jean, Pierre et Vidal GRASSET, ses fils, Jeanne et autre Jeanne GRASSET, ses filles, eus avec Agnès CAYROCHE, sa 1ère femme, et en faveur de Marie GRASSET, son autre fille, eue avec Jeanne VEYRUNES, sa 2de femme ainsi qu'en faveur d'un éventuel enfant postume. Dispositions en faveur de sa femme, découlant de leur contrat de mariage reçu par Me DAUDE. Il la désigne comme administratrice de la personne et des biens des enfants. Héritier universel, son frère, messire Vidal GRASSET, prêtre et curé de Châteauneuf, en fidei-commis à remettre à celui de ses enfants que son frère désignera.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/41	1637/06/15	Testament	Châteauneuf-de-R.	<b>GRASSET Jean</b>	Me Jean GRASSET, procureur en la justice de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial (voir son précédent testament reçu par le présent notaire le 17/03/1635). Dispositions pour l'entretien de Antoine, Jean, Pierre, Vidal et Jeanne GRASSET, ses enfants eus avec feu Agnès CAYROCHE, sa 1ère femme. Idem pour Marie, Claude et Pierre GRASSET, fils et filles eus avec Jeanne VEYRUNES, sa seconde femme. Legs à ses filles, Claude GRASSET, femme de Pierre FABRE, et Jeanne GRASSET, femme de ??? LAHONDES, de Châteauneuf. Le testateur confirme les dispositions prises en faveur de sa femme lors de son précédent testament. Dispositions en faveur du postume éventuel. Héritier universel, messire Vidal GRASSET, prêtre et curé de Châteauneuf, son frère, en fidei-commis à remettre à l'un des enfants.
3E5769 Me Villar/88	1635/07/14	Echange	Châteauneuf	<b>GRASSET Jean, BENOIT Marguerite, SOUCHON Jean</b>	Jean GRASSET, procureur en la justice de Châteauneuf, et Marguerite BENOIT, veuve de Claude SAINT-MARTIN, de Châteauneuf, ont procédé à un échange ; une maison contre un pré. Ladite BENOIT recevra 60 livres de compensation, ce qu'elle donne étant de plus grande valeur que ce qu'elle reçoit. Présent aussi, Jean SOUCHON, maréchal, de Châteauneuf, frère utérin de ladite BENOIT. Par rémission de Etienne ARZALIER, de la Prade, il avait des droits sur le fumier dudit pré : il y renonce. Note marginale : "Expédié aux hoirs de BENOITTE".
3E5769 Me Villar/18	1635/03/05	Annulation de contrats	Châteauneuf	<b>GRASSET Jean, MERCIER Barthélemy</b>	Anne DÉSPEISSES, veuve, et Barthélemy MERCIER, mère et fils, obtiennent de Me Jean GRASSET, procureur, qu'il annule la vente de la maison et du jardin qu'ils ont acquis de lui par contrat devant Me VILLAR.
3E5768 Me Villar/104	1634/08/13	Transaction	Arzenc (la Fage)	<b>GRASSET Jeanne, VERNEDE Pierre, RICHARD Jean</b>	Jeanne GRASSET, veuve de Jean RICHARD, et fille de feus Vidal GRASSET et Louise GIBERT, et Pierre VERNEDE, comme mari d'Agnès GRASSET, sœur de Jeanne, demandeurs, d'une part, Jean RICHARD, défendeur, d'autre, de la Fage (Arzenc). Lesdits demandeurs disaient que le 19/06/1605 ledit feu GRASSET avait vendu audit RICHARD une partie de ses maisons, pour lors chazaux, ainsi que la liberté d'y tenir 3 bêtes grosses, 1 veau, 10 bêtes à laine, 1 pourceau et de la volaille (contrat reçu par feu Me BOUQUET). Cette vente fut ratifiée le 19/05/1611. Lesdits demandeurs s'étaient pourvus contre ce contrat au motif que le bien vendu était dans la dot de ladite GIBERT. Voir arguments contraires et détail de l'accord amiable. Note marginale : " Expédié à Antoine RICHARD".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/91	1635/08/21	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (la Bessière), Chasseradès (l'Estampe)	<b>GRAVIL Vidal, FOLCHER Vidal</b>	Vidal FOLCHER, de l'Estampe (Chasseradès), comme mari de Marie GRAVIL, a reçu de Vidal GRAVIL, son beau-père, de la Bessière (Pierrefiche), 50 livres pour 3 paies échues et 2 à venir, sur la dot promise au CM passé devant Me GIRAUDON, notaire du Bleynard.
3E5768 Me Villar/17	1634/02/24	CM	Châteauneuf	<b>HEBRARD Antoine, ROUX Jeanne</b>	Antoine HEBRARD, fils de feu Vidal HEBRARD et de Jeanne FRANCON, avec Jeanne ROUX, fille de Vidal ROUX et de Jeanne DESPEISSES, tous habitants de Châteauneuf. La dot se monte à sept-vingt-seize livres, correspondant aux droits de légitime paternels et maternels de la fiancée, plus 1 robe avec ses habits menus, de la literie plus, en étrennes, 1 robe pour la mère du fiancé, et 6 livres pour Jean HEBRARD, son frère, plus un pourpoint, haut et bas-de-chausses, pour le fiancé. La mère du fiancé lui fait donation de tous ses biens sauf ce qu'elle a promis audit Jean HEBRARD, son autre fils, pour ses droits de légitime en son dernier testament reçu par Me VILLAR. Voir les autres conditions, classiques, de cette donation.
3E5770 Me Villar/09	1636/02/07	Achat	Châteauneuf (les Combettes-Mercières)	<b>HEBRARD Claude, BATAILLE Antoine</b>	Antoine BATAILLE, des Combettes-Mercières (Châteauneuf), a vendu à Claude HEBRARD, dudit lieu, un pré (confronts) pour 60 livres dont il reverse aussitôt 50 à Antoine MERCIER, praticien et consul, de Châteauneuf, à valoir sur ce qu'il lui doit (acte reçu le 01/11/1633 par Me VILLAR). Note marginale : "Expédié à Vidal HEBRARD, fils de l'acheteur".
3E5771 Me Villar/07	1637/01/09	Testament	Châteauneuf-de-R.	<b>HEBRARD Jacques</b>	Jacques HEBRARD, de Châteauneuf-de-Randon, malade, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial. Il déclare n'avoir pas reçu ses droits sur les biens de feu Claude HEBRARD, son neveu, des Combettes ; il charge son héritier de les recouvrer. Legs de 200 livres à Agnès JOURDAN, sa femme, qu'il désigne comme tutrice de la personne et des biens de Jean HEBRARD, leur fils. Dispositions en faveur de l'éventuel postume. Héritier universel, son dit fils ou sa femme si l'enfant venait à décéder. Legs à Claude et Jacques HEBRARD, des Combettes, neveux du testateur.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/80	1637/10/09	Testament	Arzenc (les Combettes)	<b>HEBRARD Jean</b>	Jean HEBRARD, des Combettes (Arzenc), malade, veut être enterré au cimetière paroissial dans la tombe de ses devanciers. Legs à Catherine HEBRARD, femme de Me Jean JOURDAN, notaire du Mazel, et à Marguerite HEBRARD, femme de Privat TREMOLET, de Châteauneuf, ses filles. Il lègue 500 livres à François HEBRARD, comme droits sur ses biens et sur ceux de Pascale MARRON, sa défunte femme, mère dudit François. Dispositions en faveur de Catherine et Marguerite HEBRARD, ses petites-filles, et de François et Jean HEBRARD, ses petits-fils, enfants de feu Jacques HEBRARD, son fils et donataire, et de feu Catherine SERODE. Legs à Jean JOURDAN, fils de ladite Catherine, et à Jean TREMOLET, fils de ladite Marguerite. Legs à Catherine HEBRARD, sa petite-fille, fille dudit François. Legs à Jean CAYROCHE, fils de Louis, frère utérin du testateur, et à Claude CAYROCHE, sa nièce, fille dudit Jean. Héritière universelle, Simone HEBRARD, fille dudit feu Jacques.
3E5768 Me Villar/140	1634/11/15	Achat	Arzenc (la Fage)	<b>HEBRARD Vidal, SIRVEN Jean</b>	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), a vendu à Vidal HEBRARD, dudit lieu, un champ et un bout de pré (confronts).
3E5771 Me Villar/33	1637/05/21	Quittance	Arzenc (la Fage)	<b>HEBRARD Vidal, SIRVEN Jean</b>	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), a reçu de Vidal HEBRARD, dudit lieu, 11 livres pour la plus-value de terres vendues audit HEBRARD (acte passé devant le présent notaire).
3E5769 Me Villar/110	1635/10/23	CM	Châteauneuf (les Combettes), Allenc (Salelles)	<b>HEBRARD Vidal, VEYRUNES Agnès</b>	Vidal HEBRARD, fils de Claude HEBRARD et de Vidale GRASSET, des Combettes (Châteauneuf), avec Agnès VEYRUNES, fille de feu Arnal VEYRUNES et de Catherine FORESTIER, de Salelles (Allenc). La fiancée est assistée de sa mère et de Etienne VEYRUNES, praticien, d'Arzenc, son oncle, de Claude VEYRUNES, son frère et parrain, héritier. La dot : 600 livres, 2 couvertures, 2 draps, 2 robes dont une en couleur, 1 vache avec son veau, 6 brebis de port. Le frère de la fiancée promet 50 livres et des céréales. Le père du fiancé lui fait donation de la moitié de ses biens. Parmi les témoins, un Jacques HEBRARD, des Combettes.
3E5769 Me Villar/91	1635/07/26	Quittance	Arzenc (Donepau), Grandrieu (Bellelande)	<b>JANOLES Gély, CHEVALIER Antoine</b>	Antoine CHEVALIER, fils de feu Pierre, de Bellelande (Grandrieu), a reçu de Gély JANOLES, son cousin, de Donepau [Arzenc], 18 livres pour reste et entier paiement de ce qui est contenu au contrat passé entre ledit feu CHEVALIER et Pierre JANOLES, frère dudit Gély [appelé ici Gilles], passé devant Me BOUCHARENC. Note marginale : "Expédié à Jean JANOLES, héritier, de Donepau".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/40	1636/06/04	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Donepauc), St-Jean-la-F- (le Cellier)	<b>JANOLES Gély, DELPUECH Jean</b>	Jean DELPUECH, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), comme mari de Jeanne JANOLES, a reçu de Gély JANOLES, de Donepauc [Arzenc], son beau-frère, 45 livres sur la dot faite au CM reçu par Me BODET et 30 livres pour un legs fait par feu Pierre JANOLES, frère de Jeanne et Gély, en son testament reçu par Me BONIOL.
3E5771 Me Villar/97	1637/12/02	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Donepauc), St-Jean-la-Fouillouse (le Cellier)	<b>JANOLES Gély, DELPUECH Jean</b>	Jean DELPUECH, du Cellier (St-Jean-la-Fouillouse), mari de Jeanne JANOLES, a reçu de Gély JANOLES, son beau-frère, de Donepauc (Arzenc), 15 livres sur la dot faite au CM et 15 livres sur le legs fait par feu Pierre JANOLES à ladite Jeanne, sa sœur, en son testament reçu par Me BONIOL.
3E5771 Me Villar/10	1637/01/09	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R. , le Mazel	<b>JOURDAN Jean, HEBRARD Jacques</b>	Jacques HEBRARD, de Châteauneuf-de-Randon, comme mari d'Agnès JOURDAN, a reçu de Me Jean JOURDAN, notaire, baille, du Mazel, 9 livres en 2 setiers dde seigle, 1 vache et 2 draps sur la dot faite à sa femme (CM devant le présent notaire).
3E5771 Me Villar/18	1637/03/23	Accord	Auroux, Arzenc	<b>LAHONDES Jean, BRESSOLLES Jacques</b>	Jacques BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc, avait assigné feu Michel SOUCHON, du Monteil (Arzenc), tenancier des biens de feu Pierre MAZOYER. Il voulait récupérer une dette dudit MAZOYER envers feu Robert de BRESSOLLES, père dudit Jacques. Sentence en 1ère instance favorable au demandeur. Feu Me Antoine LAHONDES, notaire d'Auroux, comme garant dudit SOUCHON, prenant fait et cause pour lui, fait appel devant la Cour de Nîmes qui confirme les sentences précédentes. Il fait appel devant la Cour souveraine du Parlement de Toulouse qui condamne le sieur BRESSOLLES. Voir détail des avatars judiciaires . Finalement, accord amiable, ce jour, entre Jacques BRESSOLLES et Me Jean LAHONDES, notaire d'Auroux, fils dudit feu Antoine. Note marginale du 09/10/1637 : Me LAHONDES donne quittance audit BRESSOLLES de la somme arrêtée entre eux.
3E5769 Me Villar/78	1635/07/04	Droits (quittance de)	Châteauneuf, St-Sauveur-de-Ginestoux)	<b>LAHONDES Pierre, LAHONDES Jeanne</b>	Jeanne LAHONDES, femme de Jean VINCENS dit LA VOLTE, habitante du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu de Pierre LAHONDES, son frère, de Châteauneuf, 200 livres qu'elle a employées à la poursuite du procès entre ledit VINCENS et Me Jacques de BRESSOLLES, praticien, d'Arzenc. Ce sera décompté sur ses droits de légitime sur les biens de feu Jean LAHONDES, leur père. détenus par son frère.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/49	1636/06/18	Achat	Arzenc (le Monteil, le Mazel)	<b>LAURAIRE Vidal, JOURDAN Jean</b>	Me Jean JOURDAN, notaire royal du Mazel (Arzenc), et baille du mandement d'Albugès, a vendu à Vidal LAURAIRE, du Monteil (ibidem), un pré (confronts) dépendant du titre de feu Michel FAVIER, du Monteil, et acquis par le vendeur de Pierre BONIOL, du Giraldès (ibidem).
3E5768 Me Villar/56	1634/05/10	Division et partage de biens	Chasseradès (Belvezet)	<b>LAURENS André, Jean et Pierre</b>	André, Jean et Pierre LAURENS, de Belvezet (Chasseradès), avaient assigné en Cour de Nîmes Antoine VEYRUNES dit PALLIO, de la Vialette [ibidem], qui détenait certaines terres indûment, selon eux. Il fut en effet condamné, et les 3 frères récupérèrent les terres en indivision et les gardèrent ainsi jusqu'à ce jour où ils ont décidé de procéder à un partage. Voir détails de la division et les confronts.
3E5768 Me Villar/92	1634/07/08	Division de biens	Chasseradès (Belvezet)	<b>LAURENS Jean, GILLES Jean</b>	Etienne REBOUL et Gabriel ROUX, de Belvezet (Chasseradès), sont commis d'un commun accord par Jean GILLES et Jean LAURENS, habitants dudit lieu, pour procéder au partage de la moitié des biens ayant appartenu à feu Claude LAURENS. Voir acte du même jour même registre. Rapport des experts.
3E5768 Me Villar/88	1634/07/08	Transaction	Chasseradès (Belvezet)	<b>LAURENS Jean, Pierre et Jeanne, GILLES Jean</b>	Il y a procès en instance devant la Cour de Nîmes entre Jean LAURENS, tant en son nom qu'en celui de Pierre LAURENS, son frère (tous deux enfants de feu Jacques LAURENT et d'Hélis BRAJON), d'une part, et Jean GILLES et Jeanne LAURENS, mariés, d'autre part. Tous habitent Belvezet (Chasseradès). Jean LAURENS disait que feu Claude LAURENS, son aïeul, avait donné audit feu Jacques, son fils, en son CM avec ladite BRAJON, la moitié de ses biens, quitte de la légitime des autres enfants nés ou à naître (22/03/1604 devant Me BLANC). Quelques années après, ledit Jacques mourut puis, en 1614, ledit aïeul. Ce dernier, en son testament, désigna comme héritière universelle de la moitié réservée, ladite Jeanne LAURENS, sa fille et de feu Catherine MALACHANE, sa 2de femme. Jeanne, en réalité, récupéra tout jusqu'en 1624, date à laquelle son mari et elle firent procéder à un partage pendant la minorité desdits Jean et Pierre LAURENS qui étaient absents du pays pour servir des maîtres et ne bénéficiaient d'aucun tuteur. <b>Suite et fin de l'acte ci-après.</b>
3E5768 Me Villar/88	1634/07/08	Transaction	Chasseradès (Belvezet)	<b>LAURENS Jean, Pierre et Jeanne, GILLES Jean</b>	<b>Suite et fin de l'acte.</b> Ces derniers estiment qu'ils furent gravement lésés lors de ce partage. Ils réclament aussi la répétition de la dot de Marquise MAZAUDIER, aïeule dudit feu Jacques (contrat de donation du 07/06/1604 reçu par Me BLANC), leur arrière-grand-mère ; ainsi que la répétition de la dot de feu Jeanne VELLAIC, leur aïeule, 1ère femme dudit feu Claude. Arguments de l'autre partie (très intéressants, un rien fallacieux). Accord amiable. Une note marginale indique une quittance en faveur dudit GILLES reçue par Me du ROUX, notaire [de Mirandol] le 29/10/1634.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/108	1635/10/22	Accord	Chaudeyrac (Clamouse), Arzenç (Argentières)	<b>LHERMET Antoine et Pierre, TREBUCHON Jeanne</b>	Il y avait procès devant les Ordinaires du Cheylard-l'Evêque. Jeanne TREBUCHON se plaint d'avoir été mise enceinte par Antoine LHERMET, de Clamouse (Chaudeyrac). Ce dernier est condamné par défaut à lui payer 300 livres de dommages et intérêts et à verser 57 livres de dépens. Elle réclamait aussi à Pierre LHERMET, d'Argentières [Arzenç], frère dudit Antoine, pour se faire payer 120 livres et une robe à quoi il était obligé envers le sieur de Chaudeyrac pour "responcion" faite par ledit sieur à ladite TREBUCHON en un contrat reçu par Me VILLAR. Pierre LHERMET reconnaissait avoir consenti cette obligation mais considérait n'être pas tenu de la payer, ladite TREBUCHON ayant contrevenu aux conditions du contrat. Finalement, accord amiable. Moyennant paiement, ladite TREBUCHON nourrira l'enfant.
3E5769 Me Villar/41	1635/05/09	CM	Châteauneuf (Charinac, le bourg)	<b>LHERMET Henri, MASSE Vidale</b>	Henri LHERMET, Me charpentier, de Charinac (Châteauneuf), fils de feus Vidal LHERMET et Isabelle BENOIT, avec Vidale MASSE, fille de feu Michel MASSE et de Jeanne VILLESECHE, de Châteauneuf. Le fiancé est assisté de Benoît LHERMET, son frère, de Charinac ; la fiancée, de sa mère et de Jean MASSE, son frère. Celui constitue la dot : 240 livres, une robe, la literie.
3E5770 Me Villar/60	1636/07/26	CM	Châteauneuf (Chaninac, le bourg)	<b>LHERMET Henri, MAZOYER Catherine</b>	Henri LHERMET, Me charpentier, de Chaninac (Châteauneuf), avec Catherine MAZOYER, fille de feu Jean MAZOYER et de Marie GIBELIN, de Châteauneuf. Elle est veuve de Philippe de COMBETTES, de Roussials [Lui aussi est veuf : CM d'Henri LHERMET en 1ères noces le 09/05/1635 dans 3 E 5769 Me VILLAR]. La fiancée se constitue en tous ses biens, y compris ce qui lui a été reconnu par son défunt mari ou par Antoine de COMBETTES, père de celui-ci, en faveur de Pierre MASSE, son beau-frère (c'est ce dernier qui avait constitué la dot de ladite MAZOYER. CM devant Me VILLAR). Il est entendu que ce sera l'un des enfants nés du présent mariage qui sera désigné comme héritier universel, tout en réservant les droits de légitime de Antoine de COMBETTES, fils du 1er lit.. Parmi les témoins, Jean LHERMET, frère du fiancé, de Châteauneuf.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/72	1637/09/22	Achat et restitution de dot	Châteauneuf-de-R. (Charinac, les Combettes), Arzenc (Graulac), Allenc (Roussials)	<b>LHERMET Henri, MAZOYER Catherine, COMBETTES (de) Philippe, Antoine et Jean,</b>	Philippe de COMBETTES, Me charpentier, et Antoine de COMBETTES, son fils émancipé, habitants des Combettes (Châteauneuf), ont cédé pour 330 livres à Henri LHERMET, Me charpentier, de Charinac (ibidem), habitant à présent Graulac [Arzenc], plusieurs biens (confronts). Sur cette somme, 201 livres ont été payées par Jean de COMBETTES, fils émancipé d'Antoine, de Roussials, comme restitution de la dot de Catherine MAZOYER, femme dudit LHERMET, devenue veuve par le décès de feu Philippe de COMBETTES, fils dudit Antoine et frère dudit Jean. Une partie des biens vendus étant des biens dotaux de Claude BATAILLE, belle-fille du vendeur, femme dudit Antoine, fils de Philippe, ce dernier lui reconnaît d'autres biens en compensation.
3E5768 Me Villar/148	1634/12/18	Accord	Châteauneuf (le bourg, Chaninac)	<b>LHERMET Jean, TAULEMESSE François</b>	François TAULEMESSE, de la Gleisolle (Châteauneuf), avait obtenu sentence de décret contre Privat LHERMET, de Chaninac (ibidem), d'un pré sis au terroir du Bavès pour 190 livres 17 sols, dépens compris. Avatars judiciaires incluant Jean LHERMET, de Barre [Langogne], frère dudit Privat. Ce jour, accord amiable.
3E5768 Me Villar/126	1634/10/14	Dot (reconnaissance)	Arzenc (Argentières), N.N.(Fournets)	<b>LHERMET Pierre, ALMERAS Jean et Pierre</b>	Jean ALMERAS, de Fournets, et Pierre ALMERAS, son fils et donataire, celui-ci comme mari de Catherine JULLIEN, ont reçu de Pierre LHERMET, comme beau-fils d'Antonie JULLIEN, et de Vidal JULLIEN, d'Argentières, 96 livres pour reste et entier paiement de la dot promise par ledit Vidal JULLIEN au CM reçu par Me VILLAR.
3E5770 Me Villar/90	1636/11/19	Quittance	Arzenc (Argentières), Chaudeyrac	<b>LHERMET Pierre, TREBUCHON Jeanne</b>	Jeanne TREBUCHON, de Meysouzac (Chaudeyrac), a reçu de Pierre LHERMET, d'Argentières (Arzenc), paiement partiel de sommes prévues au contrat de transaction passé entre eux devant Me VILLAR.
3E5771 Me Villar/37	1637/05/31	Bail en paiement	Châteauneuf-de-R.	<b>LIEUTAIL Balthazar, COMBETTES (de) Pierre</b>	Feu François de COMBETTES, de Châteauneuf, devait à Balthazar LIEUTAIL et Catherine GELIEN, mariés, 35 livres par contrat de transaction passé devant feu Me BOUQUET et, par le même contrat, autres 35 livres avaient été données à feu Claude GELIEN, sœur de Catherine, en son CM avec feu Michel RAYNAUD. C'était ce qu'il restait de l'administration des biens de feu Pierre GELIEN, père desdites GELIEN, par ledit François de COMBETTES en tant que tuteur. Ce jour, Pierre de COMBETTES, fils et héritier de François, voulant apurer cette dette mais n'en ayant pas l'argent, donne en paiement au couple LIEUTAIL X GELIEN un chazal de maison (confronts).
3E5768 Me Villar/146	1634/12/11	Achat	Arzenc (Aurenchet, le bourg)	<b>LIEUTAL Balthazar, BRESSOLLES Jacques</b>	Jacques BRESSOLLES vieux, praticien, d'Arzenc, a vendu à Balthazar LIEUTAL, tisserand, d'Aurenchet (ibidem), plusieurs terres (confronts).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/99	1634/07/26	Dot (quittance)	Arzenc (la Fage)	<b>MALABOUCHE Guillaume, SIRVEN Jean</b>	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), a reçu de Guillaume MALABOUCHE, son beau-fils et donataire, habitant dudit lieu, 36 livres sur le prix d'une paire de bœufs que ce dernier avait promise lors de son CM avec Marguerite SIRVEN, fille dudit Jean (acte reçu par Me BOUQUET). Note marginale : "Expédié à Michel GIBELIN, beau-fils".
3E5768 Me Villar/101	1634/08/02	Quittance	Arzenc (la Fage)	<b>MALABOUCHE Guillaume, SIRVEN Pierre</b>	Pierre SIRVEN, de la Fage (Arzenc), fils de Jean, a reçu de Guillaume MALABOUCHE, son beau-frère, dudit lieu, 30 livres qu'il lui avait promises lors du CM avec Marguerite SIRVEN, sa sœur. CM reçu par Me BOUQUET. Note marginale : "Expédié à Michel GIBELIN, beau-fils".
3E5771 Me Villar/33	1637/05/24	CM	Chasseradès (Chevalier), Allenc (Roussials)	<b>MALIGE Pierre, RAYMOND Marguerite</b>	Pierre MALIGE, de Chevalier (Chasseradès), avec Marguerite RAYMOND, fille de feu Pierre et d'Antonie THOMAS, de Roussials (Allenc). Le fiancé est assisté de Jean et Jacques MALIGE, ses frères ; la fiancée, de sadite mère et de Gabriel BLANCHON, mari de Marguerite MAZOYER, sa nièce. La fiancée apporte 200 livres, sa mère lui donne 15 livres sur ce que lui a reconnu son défunt mari.
3E5770 Me Villar/23	1646/12/28	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (les Meidilles), Lesperon-07	<b>MARCON André, CEDAT Antoine</b>	Antoine SEDAT, beau-fils et héritier de feu Guillaume BANDON, habitant Lesperon-07, a reçu d'André MARCON, des Meidilles (St-Jean-la-Fouillouse), sur plus grande somme correspondant à des apports restés en souffrance et contenue au contrat passé devant Me VILLAR entre lesdits MARCON et feu BANDON. <b>[feuille volante pour un acte daté de 1646 et non 1636]</b>
3E5768 Me Villar/65	1634/05/18	Accord	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Antoine, FABRE Pierre</b>	Il y eut procès entre Antoine MARCON, des Estrets, comme mari de Hélix FABRESSE, en tant qu'héritière substituée de feu Jacques FABRE, son père, d'une part, et Pierre FABRE, frère de ce dernier, comme fils et héritier de feu Jean FABRE, tuteur avec feu François de COMBETTES, d'autre. Le litige porte sur ce qui était dans l'inventaire des biens du défunt et qui, après administration des biens laissés par le défunt, a disparu. Voir les arguments contradictoires. Sont cités, Jean GRASSET, comme beau-père et curateur dudit Pierre FABRE, Luque de COMBETTES, veuve dudit feu FABRE et mère de ladite HELIX. Après avatars judiciaires, accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/50	1635/05/30	Dot (reconnaissance)	Arzenc (les Estrets), Grandrieu (la Bataille), Châteauneuf	<b>MARCON Antoine, MERCIER Jeanne et Marguerite</b>	Jeanne MERCIER, femme de Gabriel RICHARD, de la Bataille (Grandrieu), et sa sœur, Marguerite MERCIER, veuve de Noë GERBAL, de Châteauneuf, filles de feu Marguerite COMTE, ont reçu d'Antoine MARCON, des Estrets, 15 livres chacune que leur a léguées leur dite mère en son testament reçu par Me VILLAR et qui doivent être payées par ledit MARCON sur plus grande somme que celui-ci leur doit par obligation reçue par Me BOUQUET.
3E5770 Me Villar/82	1636/11/05	Testament	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Antoinette</b>	Antoinette MARCON, veuve de Dimanche GIBERT, des Estrets (Arzenc), désigne pour sa sépulture la tombe de ses devanciers au cimetière paroissial. Dispositions pour l'entretien, jusqu'à leur mariage, de ses enfants, Jean, et André, Catherine, Antonie et Jeanne GIBERT. Dispositions plus favorables pour ledit Jean en récompense des services qu'il lui a rendus. Héritière universelle, Madeleine GIBERT, son autre fille, à qui elle remet en outre le fidei-commis que son défunt mari, lors de son testament reçu par Me VILLAR, lui a confié. Parmi les témoins, un Antoine MARCON, aussi des Estrets. Note marginale : "Expédié à Jean GRASSET, mari de l'héritière".
3E5770 Me Villar/41	1636/06/07	CM	Arzenc, Châteauneuf	<b>MARCON Balthazar, GIBELIN Antonie</b>	Balthazar MARCON, fils naturel de Claude (F) MARCON, d'Arzenc, avec Antonie GIBELIN, fille de feu Jean GIBELIN et de Marguerite MASSE, de Châteauneuf. La fiancée est assistée de sa mère, d'Etienne GIBELIN, son frère, et de Jean OZIOL, son beau-frère. Ce dernier constitue la dot : 200 livres, 2 robes, du seigle, la literie. La mère du fiancé avait fait donation de tous ses biens à Marguerite RODIER, d'Arzenc (acte devant Me DAUDE) puis, ladite RODIER en avait fait donation audit Balthazar. Ladite MARCON réserve 15 livres à Jacques MARCON, son autre fils. Parmi les témoins, un Jean MASSE.
3E5771 Me Villar/52	1637/07/10	Vente	Arzenc (les Estrets)	<b>MARCON Jean, MASSE Jacques</b>	"Vente pure passé le terme". Jacques MASSE, habitant des Estrets (Arzenc), a vendu pour 81 livres, avec possibilité de rachat, à Me Jean MARCON, praticien, dudit lieu, un champ (confronts) qui fait partie de la légitime de feu Catherine MARCON. Si, d'ici au terme indiqué, ledit MASSE est en état de verser ladite somme audit MARCON, il pourra récupérer le champ. Note marginale : "Expédié à Jean MARCON, fils".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/25	1637/04/15	Accord	Chadeyrac (les Maurels)	<b>MARCON Pierre et Guillaume</b>	Pierre MARCON, des Maurels (Chadeyrac), doit à Guillaume MARCON, son frère, ses droits de légitime sur les biens de feus Antoine MARCON et Catherine VERDIER, des Maurels, leurs père et mère. C'est lui qui les possède comme héritier de feu Pierre VERDIER, leur aïeul maternel [ <b>le notaire écrit "paternel"</b> ]. Il lui cède plusieurs champs (confronts) et lui permet d'habiter chez lui pendant 2 ans et de faire paître 1 paire de boeufs de labour sur sa métairie. Autres dispositions. Acte très long.
3E5769 Me Villar/130	1635/10/31	Accord	Langogne, Pierrefiche (les Combes),	<b>MARTIN Vidal, ROUX Louis, CHAZALMARTIN N.N.</b>	La dame Madeleine-Belle de CHANTEMULE, abbesse de l'abbaye de Mercoire, en Gévaudan, représentée par Me Vidal MARTIN, praticien, de Langogne (pouvoir à lui donné par contrat du 04/11/1632 passé devant Me Pierre COLOMBET, notaire de Langogne), a assigné en justice Jean CHAZALMARTIN et Louis ROUX, des Combes (Pierrefiche), ainsi que Louis CHALMETON, de Charinac (Châteauneuf), Pierre CROS, habitant au ?? (ibidem), et François CROS, des Combes [Pierrefiche], frères, comme garants des précédents. C'est une question d'arrérages de la censive due par lesdits CHAZALMARTIN et ROUX comme tenanciers du tiers d'une métairie ayant appartenu à feu Michel ROCHER et Jean ROCHER, son fils, des Combes. Finalement, accord amiable. CHAZALMARTIN N.N. est fils et donataire de Jean CHAZALMARTIN.
3E5768 Me Villar/79	1634/06/15	Achat	Châteauneuf, Arzenc (Granouillac)	<b>MASSE Jean, VILLAR Jean</b>	Jean VILLAR, de Granouillac (Arzenc), a vendu à Jean MASSE, marchand, de Châteauneuf, la moitié d'un pré (confronts).
3E5771 Me Villar/75	1637/10/05	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf (le bourg, Charinac)	<b>MASSE Pierre, LHERMET Henri</b>	Henri LHERMET, Me charpentier, de Charinac (Châteauneuf), habitant à présent Graulac [Arzenc], mari de Catherine MAZOYER, devenue veuve par le décès de feu Philippe de COMBETTES, a reçu de Me Pierre MASSE, Me tailleur, de Châteauneuf, beau-frère de ladite MAZOYER, 51 livres, 2 draps, une couverture, 1 robe, pour reste et entier paiement de la dot promise par ledit MASSE au CM de ladite MAZOYER avec ledit feu Philippe de COMBETTES passé devant le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/59	1635/06/12	Testament	Châteauneuf	<b>MASSE Vidale</b>	Vidale MASSE, femme d'Henri LHERMET, de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jeanne VILLESECHE, sa mère. Legs à Hélix MASSE, sa nièce, fille de Pierre MASSE, son frère. Legs à la femme de Privat LHERMET, de Charinac (Châteauneuf) et à Jacques COLIN, son neveu. Lègue son coffre à Hélix TREMOLET, sa belle-soeur. Héritier universel, Jean MASSE, son frère. Rédigé dans la maison dudit Jean MASSE. Note marginale : "Expédié à l'héritier".
3E5769 Me Villar/121	1635/12/30	Testament	Allenc (Monbel)	<b>MAURIN Jean</b>	Jean MAURIN, fils de feu autre Jean MAURIN dit BEGUE, de Monbel (Allenc), malade, demande à être enterré au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Jeanne et Louise MAURIN, ses filles et de Vidale ROUX, ainsi qu'en faveur de l'éventuel postume. Legs de 30 livres pour sa femme qu'il désigne, avec Jeanne RAYMOND, mère du testateur, usufruitières et administratrices de la personne et des biens des enfants. Héritier universel, Jean MAURIN, son fils. Ordre des substitutions en cas de décès successifs : les enfants dudit Jean, Jeanne, Louise, sesdites filles, Jean puis Vidal MAURIN, frères du testateur. Suivent sur feuille volantes des déclarations du testateur sur ses créances et dettes et un inventaire de ses biens.
3E5769 Me Villar/110	1635/10/23	Achat	St-Frézal (Chazaux)	<b>MAURIN Jean, FUSTIERS (de) Jean-Antoine</b>	Noble Jean-Antoine de FUSTIERS, de Chazaux (St-Frézal), vend pour 18 livres à Jean MAURIN, dudit lieu, une nuit par an de fumier du bétail qui estive en ces lieux. C'est à prendre sur le contingent dont jouit ledit seigneur. Une note marginale du 27/08/1644 indique que ledit MAURIN s'est libéré de ce contrat en remboursant.
3E5768 Me Villar/98	1634/07/26	Dot (quittance)	Le Bleymard (St-Jean-du-B.), Allenc (Laltaret)	<b>MAURIN Mathieu et Pierre</b>	Pierre MAURIN, natif de Laltareil [= Laltaret, paroisse d'Allenc?], habitant et marié à St-Jean-du-Bleymard (le Bleymard), a reçu de Mathieu MAURIN, son frère, de Laltareil, 221 livres sur ce qui lui fut promis par Vidal MAURIN et Françoise SARDIER, ses père et mère, en son CM avec Marguerite JOURDAN passé devant Me GAUZY, notaire de Bagnols-les-Bains.
3E5770 Me Villar/95	1636/11/24	Quittance	Allenc (Monbel)	<b>MAURIN Vidal jeune et vieux,</b>	Vidal MAURIN vieux, de Monbel (Allenc), a reçu de Vidal MAURIN jeune, son neveu, fils de Pierre MAURIN, 18 livres contenues au contrat de transaction passé entre parties devant Me VILLAR. <b>[Attention! "Neveu" peut signifier "petit-fils". A vérifier]</b>

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/132	1634/10/26	Dot (quittance)	Allenc (Monbel), Chasseradès (Gros Villar)	<b>MAURIN Vidal, MOUTON Pierre et Claude</b>	Pierre MOUTON vieux et Claude MOUTON, son fils, ce dernier comme mari de Maurisse GRAVIL, fille de feu Antoine, habitants de Gros Villar (Chasseradès), ont reçu de Vidal MAURIN, de Monbel, beau-frère dudit Claude et tuteur des enfants dudit feu Antoine GRAVIL, 290 livres pour reste et entier paiement des 600 livres léguées par ledit feu Antoine à sadite fille en son testament reçu par Me DUROUX. et mises dans la dot faite au CM desdits Claude et Maurisse devant Me PONTIER. Rédigé à Monbel, maison de noble Louis du ROURE. Note marginale : "Expédié à Michel MOUTON, fils dudit Claude."
3E5768 Me Villar/57	1634/05/11	Quittance	Châteauneuf	<b>MERCIER Antoine</b>	Catherine MERCIER, femme d'Antoine GALTIER, du Crouzet-Chaffol (St-Sauveur), a reçu de Me Antoine MERCIER, praticien, de Châteauneuf, son frère, 30 livres léguées par feu Marguerite CONTE, sa mère, en son testament reçu par Me VILLAR, sans préjudice de ce qu'elle lui légua des droits de feu autre Antoine MERCIER, leur frère.
3E5770 Me Villar/54	1636/07/13	CM	Châteauneuf, Allenc (Rousses)	<b>MERCIER Antoine, ANDRE Françoise</b>	Antoine MERCIER, fils de feu Jean MERCIER et de Jeanne DESPEISSES, de Châteauneuf, avec Françoise ANDRE, fille d'Antoine ANDRE et de Claude ROCHE, de Rousses (Allenc). Le fiancé est assisté de sa mère et d'Antoine DESPEISSES, son oncle ; la fiancée, de ses père et mère et de Pierre VALETTE, son beau-frère. La dot est de 360 livres à quoi sont estimés les droits de légitime de la fiancée. S'y ajoutent 1 vache, 4 brebis de port, 2 couvertures de laine "bonnes et compétentes", 2 draps, 2 robes dont une de couleur avec ses habits menus, l'habit nuptial du fiancé et, en étrennes, 1 agneau à chaque frère et soeur du fiancé, sauf à Jeanne MERCIER qui recevra une paire de manches de l'étoffe de la robe de couleur.
3E5770 Me Villar/77	1636/10/15	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf	<b>MERCIER Antoine, ANDRE Françoise</b>	Marguerite MERCIER, veuve de Noë GERBAL, de Châteauneuf, a reçu d'Antoine MERCIER, son frère, praticien, dudit lieu, 50 livres pour reste et entier paiement de la dot faite en son CM passé devant Me DAUDE, et 30 livres pour le legs que lui fit Marguerite COMTE, sa mère, en son testament reçu par Me VILLAR.
3E5769 Me Villar/94	1635/09/18	Fourrage (droit de)	Châteauneuf	<b>MERCIER Antoine, FEMENIER Laurent, AIGLIN Jean vieux</b>	Antoine MERCIER et Laurent FEMENIER, consuls modernes de Châteauneuf, en leur nom et en celui des habitants de la communauté de Châteauneuf, ont assigné Jean AIGLIN vieux, dudit lieu. Ce dernier, comme possesseur du four banal dudit lieu, profitant de la situation, demandait aux habitants de lui payer davantage de fourrage. Finalement, accord amiable. Voir détails très intéressants.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/114	1635/11/17	Quittance	Allenc (la Salesse), Châteauneuf	<b>MERCIER Balthazar et Barthélemy</b>	Barthélemy MERCIER, de Châteauneuf, a reçu de Balthazar MERCIER, de la Salesse (Allenc), son oncle, 60 livres sur le contenu du contrat passé entre eux devant Me VILLAR.
3E5769 Me Villar/15	1635/02/28	Testament	Arzenc	<b>MERCIER Catherine</b>	Catherine MERCIER, d'Arzenc, veuve de Balthazar CORTAILLAC, dudit lieu, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses ancêtres au cimetière paroissial. Legs à ses filles, Antonie CORTAILLAC, veuve de Pierre BRUNEL, de Pallières, Hélix CORTAILLAC, femme de Claude RASCHAS, de Grandrieu, Louise CORTAILLAC, femme de Me Guillaume BOUQUET, notaire de Châteauneuf. Héritier universel, Guion CORTAILLAC, son fils et donataire.
3E5769 Me Villar/103	1635/10/12	Legs (quittance de)	Châteauneuf	<b>MERCIER Claude et Antoine</b>	Claude MERCIER, femme de Balthazar DUCHAMP, de Châteauneuf, a reçu d'Antoine MERCIER, consul de Châteauneuf, son frère, 30 livres à elle léguées par sa mère, Marguerite COMTE, en son testament reçu par Me VILLAR. Note marginale : "Expédié aux hoirs de MERCIER".
3E5768 Me Villar/131	1634/10/17	Quittance	St-Jean-la-Fouillouse (le Crouzet, Lhermet)	<b>MERCIER Jean et autre Jean</b>	Jean MERCIER, fils émancipé de Pierre, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), habitant et marié au Crouzet (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Jean MERCIER vieux, son frère, de Lhermet, 120 livres sur le contenu du contrat passé entre eux devant Me PINEDE, notaire du Cellier.
3E5768 Me Villar/06	1634/01/24	Transaction	St-Jean-la-F. (Lhermet)	<b>MERCIER Jean et autre Jean, MEYRAND Antoine</b>	Sont en procès, Jean et autre Jean MERCIER, frères, fils de [feu] Pierre MERCIER et [feue] Catherine GRAVIL, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), d'une part, et Antoine MEYRAND et Catherine MERCIER, mariés, d'autre. Cette dernière est fille de feu Etienne MERCIER, frère desdits Jean et autre Jean MERCIER et donataire desdits Pierre MERCIER et feue Catherine GRAVIL. Lesdits Jean MERCIER affirment être héritiers des biens de feu Nadale GRAVIL, soeur de ladite feue Catherine, biens constitués de la moitié des biens de leurdit père et de André GRAVIL, leur aïeul, père dudit Pierre, décédé ab intestat ("une belle et ample métairie"). Arguments contradictoires et avatars judiciaires. Est évoqué le CM entre ledit feu Etienne MERCIER et Jeanne TEISSIER, père et mère de ladite MERCIER, femme dudit MEYRAND. Finalement, accord amiable. Note marginale : "Donné extrait à Laurent CHEVALIER, comme mari de Nadale MERCIER".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/35	1634/04/08	Division et partage de biens	St-Jean-la-F. (Lhermet)	<b>MERCIER Jean et autre Jean, MEYRAND Antoine, MERCIER Catherine</b>	Jean MERCIER, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), et autre Jean MERCIER, son frère, dont il a présentement droit et cause par contrat reçu par Me PINEDE, avait passé contrat avec Antoine MEYRAND et Catherine MERCIER [mariés] devant Me VILLAR [même registre, le 24/01/1634] en ces termes : les biens ayant appartenu à feus Pierre, André, Nadale et Catherine GRAVIL, seront partagés entre les parties avec l'expertise de Jean ROUVIERE, des Gardilles, Vidal DELMAS, de Chaudeyrac. Plusieurs pages de rapport des experts. Note marginale : "Laurent CHEVALIER, mari de Nadale MERCIER, en a un extrait".
3E5768 Me Villar/142	1634/11/19	Testament	Châteauneuf	<b>MERCIER Jean vieux</b>	Jean MERCIER vieux, de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture le cimetière paroissial. 18 livres à Jean, Antoine et Pierre MERCIER, ses fils, à payer quand ils en auront l'âge et se marieront ; 80 livres dans les mêmes conditions à Jeanne et Claude MERCIER, ses filles. Dispositions en faveur de sa femme, Jeanne DESPEISSES. Héritier universel, Antoine MERCIER, son fils aîné.
3E5768 Me Villar/143	1634/11/28	Codicille	Châteauneuf	<b>MERCIER Jean vieux</b>	Jean MERCIER vieux ajoute un codicille à son testament rédigé le 19/11 dernier, même registre. C'est en faveur de Jeanne MERCIER, l'une de ses filles, pour faciliter son mariage.
3E5768 Me Villar/128	1634/10/17	CM	St-Jean-la-F. (Lhermet), St-Frézal (Chazals)	<b>MERCIER Jean, BORIE Vidale</b>	Jean MERCIER, fils de Pierre, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), avec Vidale BORIE, fille de feus Jean BORIE et Jeanne BLANC, de Chazals (St-Frézal). La fiancée est assistée d'Antoine et autre Antoine BORIE, ses frères. Elle se constitue en tous ses biens dont 45 livres de son petit cabal et salaire. Ses frères lui font une dot de 255 livres, une velle, 4 brebis, une robe, la literie. [dans le titre et la 1ère moitié du texte, la fiancée est appelée "SUAU" ; dans le reste du texte et dans l'acte de reconnaissance qui suit le CM, elle est appelée "BORIE", comme ses frères]
3E5770 Me Villar/63	1636/09/04	Testament	Châteauneuf (le Dromarès)	<b>MERCOAL Guillaume</b>	Guillaume MERCOAL, du Dromarès (Châteauneuf), malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs. 30 livres à Marguerite et autre Marguerite MERCOAL, ses filles et de Isabelle RAYMOND, sa femme ; autres dispositions pour leur entretien jusqu'à ce qu'elles se marient. 30 livres aussi à sadite femme. Héritier universel, Antoine MERCOAL, leur fils. Rédigé et relu dans le courtil du testateur tandis que celui-ci gît dans son lit près de la porte de la maison.
3E5768 Me Villar/84	1634/07/05	Quittance	St-Jean-la-F. (Lhermet)	<b>MEYRAND Antoine, MERCIER Jean</b>	Jean MERCIER vieux, fils émancipé de Pierre, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu d'Antoine MEYRAND, dudit lieu, 24 livres que ce dernier devait lui rendre suite au contrat de partage passé devant Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/117	1635/11/21	Quittance	St-Jean-la-F. (Lhermet)	<b>MEYRAND Antoine, MERCIER Jean</b>	Jean MERCIER vieux, de Lhermet (St-Jean-la-Fouillouse), a reçu de Antoine MEYRAND, dudit lieu, 24 livres pour la plus-value résultant d'un partage fait entre eux.
3E5770 Me Villar/76	1636/10/09	Lodz	Chastanier (Villevieillette)	<b>MINGAUD Jean, BRUNEL Jean</b>	Jean MINGAUD jeune, de Villevieillette (Chastanier), a acquis un pré de Jeanne LAHONDES, veuve de N.N. (acte passé devant Me COLOMBET). Messire Jean BRUNEL, prêtre et curé de Pierrefiche, par procuration de sieur Jean de VILLENEUVE, chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Gap-Français, lui applique le droit de lodz.
3E5768 Me Villar/82	1634/06/21	Dot (reconnaissance)	La Rouvière, Allenc (Monbel)	<b>MOLINIER Etienne, DUBOIS Etienne</b>	Note marginale : "Baillé extrait à Claude RODIER comme héritier de MOLINIER". Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), mari de Gabrielle MOLINIER, a reçu d'Etienne MOLINIER, son beau-frère, de la paroisse de la Rouvière, 30 livres, un peu de bétail, la literie habituelle, sur la dot faite au CM reçu par Me ARZALIER.
3E5770 Me Villar/91	1636/11/24	Testament	Allenc (Monbel)	<b>MOLINIER Gabrielle</b>	Gabrielle MOLINIER, femme de Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), malade de "fièvre chaude pestifère", désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière de l'église Notre-Dame, de la Rouvière. 60 livres à Claude RODIER, son beau-frère, [de la Rouvière], mari d'Isabeau MOLINIER, sa soeur, ainsi qu'à Jeanne MOLINIER, son autre soeur. 12 livres à Louise DUBOIS, sa belle-soeur. Héritier universel, Etienne DUBOIS, son fils. S'il venait à décéder "en pupillarité" ou plus âgé mais sans enfants, la testatrice lui substitue Jeanne GELY, sa mère.
3E5770 Me Villar/45	1636/06/11	Dot (reconnaissance)	Allenc (Monbel)	<b>MOLINIER Gabrielle, DUBOIS Etienne</b>	Note marginale : "Expédié à l'héritier". Etienne DUBOIS, de Monbel, a retiré de Gabrielle MOLINIER, sa femme, 100 livres qu'il a reçues ce jour (même notaire, même registre), d'Isabeau MOLINIER, sœur de Gabrielle.
3E5770 Me Villar/92	1636/11/24	Ratification	Allenc (Monbel)	<b>MOLINIER Isabeau jeune, MOLINIER Gabrielle</b>	Gabrielle MOLINIER, femme de Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), ratifie le contrat de rémission qu'elle passa devant Me LE VIEUX, notaire de Mende, en faveur d'Isabeau MOLINIER, sa sœur, femme de Claude RODIER. Il s'agissait de la rémission des biens qui lui étaient revenus par le décès de Etienne MOLINIER, leur frère.
3E5770 Me Villar/45	1636/06/11	Quittance	Allenc (Monbel)	<b>MOLINIER Isabeau, RODIER Claude, MOLINIER Gabrielle</b>	Gabrielle MOLINIER, femme de Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), a reçu d'Isabeau MOLINIER plus jeune, sa soeur, absente, représentée par Claude RODIER, son fiancé "juré", 100 livres sur 160 livres contenues au contrat de transaction portant rémission au profit de ladite Isabeau de certains droits advenus à ladite Gabrielle depuis son mariage avec ledit DUBOIS (ledit contrat de transaction reçu par Me LE VIEUX, notaire de Mende).

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/84	1636/11/06	Achat	Allenc (Monbel, la Salesse)	<b>MOULIN Claude, MAURIN Pierre</b>	Pierre MAURIN, de la Salesse (Allenc), a vendu à Claude MOULIN vieux, de Monbel (ibidem), 2 terres (confronts) pour 150 livres. Une partie de la somme ira à Claude MOULIN jeune, frère dudit, envers qui ledit MAURIN est débiteur par contrat reçu par Me BONAL, notaire de St-Amans.
3E5769 Me Villar/53	1635/06/05	Testament	Châteauneuf	<b>MOULIN Jean dit PALLET</b>	Jean MOULIN dit PALLET (Châteauneuf), âgé et malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Vidal et autre Vidal MOULIN, ses fils et de Vidale TREMOLET, sa femme. A Jeanne VILLESECHE, sa soeur utérine, 3 livres. Héritière universelle, Vidale TREMOLET, sadite femme, en fidei-commis à remettre à l'un de leurs enfants. Parmi les témoins, Jean et Pierre MASSE, neveux du testateur. Note marginale : "Expédié à Vidal MOULIN vieux, son héritier".
3E5770 Me Villar/104	1636/12/29	Quittance		<b>MOULIN Pierre</b>	Jean DURAND jeune, fils de feu Jean DURAND, de Monbel (Allenc), a reçu de Pierre MOULIN, dudit lieu, comme mari de Marguerite DURAND, 12 livres pour un legs fait par ledit feu DURAND à son dit fils en son testament reçu par Me VILLAR.
3E5770 Me Villar/04	1636/01/08	CM	Châteauneuf	<b>MOULIN Vidal, BOUQUET Jeanne</b>	Vidal MOULIN, marchand, de Châteauneuf, fils de feus Jean MOULIN et Vidale TREMOLET, de Châteauneuf, avec Jeanne BOUQUET, fille de Me Guillaume BOUQUET, notaire, et de Louise CORTAILLAC, dudit lieu. La dot : 1050 livres, habits nuptiaux de la fiancée et du fiancé.
3E5769 Me Villar/120	1635/12/28	Achat	Châteauneuf	<b>MOULIN Vidal, GALTIER Marguerite</b>	Marguerite GALTIER, veuve de Claude AUJOULAT, de Châteauneuf, a vendu à Vidal MOULIN, marchand dudit lieu, une terre que son défunt mari avait vendue à Pierre FABRE, dudit lieu, et que ladite GALTIER avait revendiquée par sentence des Ordinaires comme faisant partie de ses biens propres. Parmi les témoins, Vidal AUJOULAT, fils de ladite GALTIER.
3E5768 Me Villar/159	1634/10/26	Quittance	Chasseradès (Gros Villar), Allenc (Monbel)	<b>MOUTON Claude, ROURE (du) Louis</b>	Noble Louis du ROURE, écuyer, sieur de Brahic, habitant Monbel, a reçu de Claude MOUTON, fils de Pierre, de Gros Villar [Chasseradès], 66 livres que feu Jean MOUTON, frère dudit Claude, devait en une obligation reçue par Me PONTIER le 27/06/1630. Ledit sieur reçoit aussi dudit Claude 55 livres 10 sols et de l'orge que Pierre MOUTON, père dudit Claude, devait à Jean MOULIN, de Monbel, et dont ledit sieur est rémissionnaire par contrat passé devant Me BOYER, ainsi que 8 livres d'une obligation consentie devant le même Me BOYER.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/135	1634/11/08	Achat	Chasseradès (Gros Villar, Belvezet), Puy-Laurens	<b>MOUTON Pierre, LA PLATIERE Maurice, VIDAL Pierre</b>	Pierre VIDAL, laboureur, de Belvezet (Chasseradès), a vendu pour 100 livres à Pierre MOUTON jeune, de Gros Villar (ibidem), un pré (confronts). Présent aussi, Me Maurice LA PLATIERE, baille de Puy-Laurens et habitant de Belvezet, qui donne sa caution à l'acheteur, contre rémunération en nature.
3E5769 Me Villar/45	1635/05/23	Quittance	La Panouse (le Villar), N.N. (Chazals)	<b>NOËT Antoine, CHAZALMARTIN Denise, CHARMET Pierre</b>	Denise CHAZALMARTIN, fille de feus Jean et Catherine NOËT, de Chazals, habitant au Villar (la Panouse), et Pierre CHAUVET, son fils, attestent avoir reçu d'Antoine NOËT, de Chazals, entier paiement de la dot deladite feue NOËT faite en son CM par feu Jean NOËT.
3E5769 Me Villar/48	1635/05/24	Achat	Châteauroux-05 (les Clamousses), Allenc	<b>OLIEU Claude et Pierre</b>	Pierre OLIEU, marchand paquetier, fils de feu Antoine OLIEU et de Jeanne MATTERON, des Chamousses (Châteauroux-05) en Dauphiné, diocèse d'Embrun, a vendu pour 360 livres à Claude OLIEU, marchand paquetier, son frère, natif dudit lieu, habitant Allenc, héritier de leur père, les droits de légitime qui lui reviennent sur les biens du défunt (testament reçu par Me SAUREL, notaire de Châteauroux). Parmi les témoins, Jean PERRET, marchand paquetier de St-Barthélemy en Dauphiné, et Antoine QUINSART, marchand paquetier, dudit Châteauroux.
3E5768 Me Villar/45	1634/05/03	Quittance	Châteauneuf	<b>OZIOL Jean, DELMAS Pierre</b>	Pierre DELMAS, de Châteauneuf, a reçu de Jean OZIOL, tisserand, dudit lieu, 35 livres 10 sols sur le prix d'achat d'une maison (acte de vente chez Me VILLAR). Note marginale : "Expédié à Etienne OZIOL".
3E5769 Me Villar/57	1635/06/10	Quittance	Châteauneuf	<b>OZIOL Jean, DELMAS Pierre</b>	Pierre DELMAS, de Châteauneuf, a reçu de Jean OZIOL, tisserand, dudit lieu, dernier paiement de la vente d'une maison (acte devant Me VILLAR). Note marginale : "Expédié à Etienne OZIOL, fils".
3E5768 Me Villar/97	1634/07/25	Droits (quittance)	Servières (la Lichère, Châteauneuf)	<b>OZIOL Pierre et Jean</b>	Jean OZIOL, natif de la Lichère (Servières), habitant de Châteauneuf, a reçu de Pierre OZIOL, son frère, de la Lichère, 10 livres suite à leur accord sur ses droits de légitime sur les biens de feus Jean OZIOL et Marguerite MALABOUCHE, ses père et mère, dont ledit Pierre est donataire.
3E5769 Me Villar/51	1635/05/30	Rémission	Allenc (Laltareil), Mende (Chastel Nouvel)	<b>OZIOL Vidal et Michel</b>	Michel OZIOL, de Laltareil (Allenc), cède à Vidal OZIOL, son frère, natif de Laltareil, habitant et marié au Chastel Nouvel (paroisse St Gervais de Mende), 2 terres (confronts) en paiement de ses droits de légitime sur les biens de leur défunt père, feu Michel OZIOL.
3E5768 Me Villar/99	1634/07/26	Achat	Arzenc (le Mont)	<b>PEYTAVIN Jean, CATHEBRAS Jean</b>	Jean CATHEBRAS, du Mont (Arzenc), a vendu pour 150 livres 2 terres (confronts) à Jean PEYTAVIN, dudit lieu, son beau-frère, habitant la Fage, avec possibilité de rachat dans le délai d'un an. Note marginale : "Expédié à Jean SOUCHON, beau-fils de l'acheteur".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/102	1635/10/10	Lodz	Châteauneuf, Luc, Langogne	<b>PEYTAVIN Jean, CATILLON Siméon et Claude</b>	Siméon CATILLON, baille de Luc, Claude CATILLON, marchand de Langogne, rentiers principaux de la censive et droits seigneuriaux que l'abbesse de Mercoire perçoit au Mont (lez-Châteauneuf) et Jean CAYROCHE, son rentier, appliquent le droit de lodz à l'acquisition faite par Jean PEYTAVIN, du Mont, de Jean CATHEBRAS, dudit lieu. Note marginale : "Expédié à Jean SOUCHON, beau-fils dudit PEYTAVIN".
3E5768 Me Villar/102	1634/08/02	Bail en paiement	Arzenc (la Fage, le Mont)	<b>PEYTAVIN Jean, SIRVEN Jean</b>	Jean SIRVEN, de la Fage (Arzenc), doit à Mathieu PEYTAVIN, du Mont (ibidem), 31 livres 10 sols (obligation du 14/04/1633 reçue par Me VILLAR). Il lui cède un pré (confronts) en paiement. Note marginale : "Expédié aux hoirs de PEYTAVIN".
3E5769 Me Villar/115	1635/11/21	Quittance	Allenc (le Mazel)	<b>PEYTAVIN Jeanne, COMTE Jean, CAYROCHE Jean</b>	Jean COMTE, du Mazel (Allenc), a expliqué à Jeanne PEYTAVIN, veuve de Jean CAYROCHE, dudit lieu, que, le 23/11/1633, il avait vendu à ce dernier pour 100 livres, avec faculté de rachat, 2 prés (acte reçu par Me VILLAR). Il exerce aujourd'hui cette possibilité en remboursant ladite PEYTAVIN. En réalité, cette somme va immédiatement à Jean CAYROCHE, hôte de Châteauneuf, ici présent, créancier dudit feu Jean CAYROCHE (obligation du 23/11/1633 devant Me VILLAR).
3E5771 Me Villar/62	1637/09/02	Testament	Arzenc (le Mont)	<b>PEYTAVIN Mathieu</b>	Mathieu PEYTAVIN, du Mont (Arzenc), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses devanciers au cimetière paroissial. Il fait remise à Jean PEYTAVIN vieux, son fils, des 40 livres que ce dernier lui doit ; il lui lègue des ustensiles, une jument que le fils tenait à titre de précaire ; il le charge de donner 1 setier de blé à Raymonde MARCON, femme du testateur ; il le charge aussi de ses honneurs funèbres. Legs à Mathieu PEYTAVIN, son petit-fils et filleul, fils dudit Jean (un agneau). Legs à ses autres fils, Vidal, Mathieu et Jean PEYTAVIN jeune. Legs à ses filles, Jeanne PEYTAVIN, veuve de Jean CAYROCHE, du Mazel, et Anne PEYTAVIN, femme de Jean CATHEBRAS, du Mont. Héritière universelle, ladite Raymonde MARCON, sa femme.
3E5771 Me Villar/65	1637/09/16	Rémission	Châteauneuf-de-R., Pierrefiche (le Bavès)	<b>PIGIERE Jean , CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), a cédé à Jean PIGIERE, de Châteauneuf, pour 30 livres un champ acquis de Jean ROCHE, d'Aurelle (Arzenc), par contrat passé devant le présent notaire et confronté lors de cet acte.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/138	1634/11/08	Prise de possession	Châteauneuf, Allenc	<b>PIGIERE Pierre, RICHARD Antoine</b>	Cérémonie de prise de possession de la chapellenie Ste Agathe en l'église de Châteauneuf. Devant la porte de l'église, messire Pierre PIGIERE, prêtre de Châteauneuf, indique à messire Antoine RICHARD, prêtre et curé d'Allenc, avoir été canoniquement pourvu en Cour de Rome de la chapellenie et des messes fondées en l'église de Châteauneuf en l'honneur de St Etienne et de Ste Agathe, décision dûment confirmée par le seigneur-évêque de Mende, comte de Gévaudan (date et signataires). Prise de possession présidée par ledit Me RICHARD.
3E5771 Me Villar/55	1637/08/06	Vente	Arzenc (Donepau),	<b>POLGE Jean,</b>	"Vente conditionnelle passé le terme". Jean ROUSSET, laboureur, du Giraldès (Arzenc), a emprunté 45 livres sur 7 ans à Jean POLGE, de Donepau (ibidem). Un pré (confronts) en garantie. Note marginale du 27/07/1740 : ledit Jean ROUSSET rembourse par anticipation.
3E5768 Me Villar/144	1634/11/29	Droits (quittance)	Allenc (le Beyrac)	<b>POUGET Etienne et Catherine</b>	Catherine POUGET [écrit "POGET"], fille de feus Pierre POUGET et Jeanne JOURDAN, qui habitaient en leur vivant le Beyrac (Allenc), a reçu d'Etienne POUGET, son frère, habitant dudit lieu, héritier de leurs défunts père et mère, 75 livres pour paiement de ses droits de légitime.
3E5769 Me Villar/100	1635/09/22	Lodz	Châteauneuf (la Gleisolle, le bourg)	<b>QUET Antoine, GRASSET Jean</b>	Jean GRASSET, procureur en l'ordinaire de Châteauneuf, en sa qualité de rentier pour le mandement de Châteauneuf des impôts dus au vicomte de POLIGNAC, applique le droit de lodz aux terres acquises par achat et échange par Antoine QUET, de la Gleisolle. Note marginale : "Expédié aux hoirs de QUET".
3E5769 Me Villar/98	1635/09/22	Achat	Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>QUET Antoine, VERDIER Louis</b>	Louis VERDIER, de la Gleisolle (Châteauneuf), a vendu à Antoine QUET, dudit lieu, un chazal et courtil. Il lui vend aussi l'autorisation dont bénéficiait feu Claude GIBERT, devancier dudit VERDIER, d'aller chercher du bois de chauffage dans la forêt de Mercoire appartenant au vicomte [de POLIGNAC], ainsi que d'autres libertés. Les 2 parties ont aussi procédé à un échange de terres (confronts). Note marginale : "Expédié aux hoirs de QUET et audit VERDIER".
3E5771 Me Villar/32	1637/05/21	Dot (reconnaissance)		<b>RASCHAS Jacques, ROCHE Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), comme mari de Claude ROCHE, a reçu 63 livres et une robe de couleur en drap de maison, de Jacques ROCHE, son beau-père, de Châteauneuf, sur la dot faite à sa femme lors du CM chez le présent notaire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/39	1637/06/10	Dot (reconnaissance)	Chaudeyrac (le Boissansfeuille), Allenc (la Salesse)	<b>RAYMOND Antoine, DUBOIS Barthélemy</b>	Barthélemy DUBOIS [écrit "DELBOIS"], de la Salesse (Allenc), administrateur de ses enfants eus avec feu Antonie RAYMOND, sa femme, a reçu de Guillaume RAYMOND, son beau-père, du Boissansfeuille [Chaudeyrac], 16 livres 9 sols et 3 livres pour la valeur d'une couverture, le tout sur la dot faite lors de son CM (notaire non nommé).
3E5769 Me Villar/13	1635/02/13	Quittance	Allenc (la Salesse)	<b>RAYMOND Jean, FABRE Pierre</b>	Jean RAYMOND, de la Salesse (Allenc), a reçu de Pierre FABRE, fils et héritier de feu Jean, 40 livres sur le contenu d'un contrat de transaction passé entre eux devant Me VILLAR. Parmi les témoins, Jacques ROCHE, de Châteauneuf, beau-père dudit RAYMOND.
3E5769 Me Villar/18	1635/03/06	Achat	Arzenc	<b>RAYNAUD Michel, RICON Antoine</b>	Antoine RICON, couturier, d'Arzenc, a vendu à Michel RAYNAUD, greffier dudit lieu, un jardin (confronts) provenant de la métairie de Michel GAUZY pour les droits de légitime dus à feu Jacques GAUZY, père de Catherine GAUZY, femme dudit vendeur.
3E5769 Me Villar/74	1635/06/27	Donation	Chasseradès (Belvezet)	<b>REBOUL Jean</b>	Etienne REBOUL, laboureur, de Belvezet [Chasseradès], pour remercier Jean REBOUL, son fils, des services qu'il lui rend, lui fait donation d'un champ (confronts).
3E5771 Me Villar/46	1637/06/18	Achat	Allenc (Villesaulle)	<b>RICHARD Jean, ROCHE Jean</b>	Jean ROCHE, de Villesaulle (Allenc), a vendu pour 27 livres à Jean RICHARD, dudit lieu, un champ (confronts).
3E5768 Me Villar/74	1634/06/07	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf	<b>RIEUTORT Benoît, GANIAT Jean</b>	Jean GANIAT, comme mari de Claude RIEUTORT, a reçu de Benoît RIEUTORT, son beau-frère, de Châteauneuf, comme fils et héritier de feu Pierre RIEUTORT, 10 livres pour reste et entier paiement de la dot promise au CM passé devant Me DAUDE. Note marginale : "Antoine GANIAT fils en a extrait".
3E5769 Me Villar/40	1635/04/28	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf	<b>RIEUTORT Benoît, DESPEISSES Jacques</b>	Jacques DESPEISSES, cordonnier, de Châteauneuf, comme mari de Marie RIEUTORT, a reçu de Benoît RIEUTORT, son frère, 24 livres sur la dot promise au CM passé devant Me DAUDE.
3E5771 Me Villar/30	1637/04/25	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R.	<b>RIEUTORT Benoît, DESPEISSES Jacques</b>	Jacques DESPEISSES, cordonnier, de Châteauneuf, mari de Marie RIEUTORT, a reçu de Benoît RIEUTORT, son beau-frère, dudit lieu, 24 livres sur la dot faite au CM passé devant feu Me DAUDE.
3E5770 Me Villar/27	1636/05/22	Achat	Châteauneuf, Allenc (Gourgons)	<b>RIEUTORT Benoît, RODIER Louis</b>	Louis RODIER, natif de Châteauneuf, habitant Gourgons (Allenc), doit à Benoît RIEUTORT, comme fils et héritier de feu Pierre RIEUTORT, de Châteauneuf, 60 livres sur un pré et 15 livres pour achat de sel. Pour effacement de sa dette, il cède ledit pré à son créancier. Renvoi à un contrat passé entre lesdits RODIER et feu RIEUTORT devant Me VILLAR le 13/05/1626.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/31	1637/05/06	Lodz	Pierrefiche (le Bavès)	<b>ROBERT Claude</b>	Me Pierre PAGES, greffier, de Serres [Pierrefiche], sous-rentier des censives de l'abbesse de Mercoire pour le Bavès, reçoit de Claude ROBERT, du Bavès [ibidem], le droit de lodz dû pour l'acquisition du pacte de rachat. d'un pré (acte passé devant le présent notaire).
3E5769 Me Villar/40	1635/04/28	Lodz	Pierrefiche (le Bavès, Serres)	<b>ROBERT Claude dit BROS, PAGES Pierre</b>	Me Pierre PAGES, greffier, de Serres (Pierrefiche), ratifie l'acquisition de 2 prés faite par Claude ROBERT dit BROS, du Bavès (ibidem), l'un de Jean CHAZALMARTIN et Isabelle MAURAS, de Serres, par acte devant Me BODET, [notaire du Cellier], l'autre de Jean CHEVALIER devant Me PINEDE. Il lui applique le droit de lodz comme rentier des cens et autres droits seigneuriaux au nom de l'abbesse de Mercoire. Note marginale : "Expédié aux hoirs de ROBERT".
3E5770 Me Villar/89	1636/11/12	Quittance	Pierrefiche (le Bavès), Pelouse	<b>ROBERT Claude, MAURAS Marie</b>	Marie MAURAS, veuve de Vidal HEBRARD, de Pelouse, a reçu de Claude ROBERT, du Bavès (Pierrefiche), 40 livres sur la somme contenue au contrat passé entre ledit ROBERT et Jean CHAZALMARTIN et Isabeau MAURAS, mariés, et Jean GIBERT, leur beau-fils, de Serres (ibidem), et ladite Marie MAURAS devant Me VILLAR.
3E5770 Me Villar/52	1636/07/13	Vente	Pierrefiche (le Bavès, Serres)	<b>ROBERT Claude, MAURAS Marie, CHAZALMARTIN Jean, MAURAS Isabeau</b>	C'est la vente d'un pacte de rachat. Jean CHAZALMARTIN et Isabeau MAURAS, de Serres (Pierrefiche), avaient, le 07/05/1628, vendu un pré à Claude ROBERT dit BROS, du Bavès (ibidem). Le prix en avait été payé à l'acquit des vendeurs à Jean GRAVIL, mari de Jeanne MAURAS, soeur de ladite Isabeau en paiement de la dot faite à ladite Jeanne par Jean GIBERT, beau-fils desdits vendeurs. Cette vente avait été faite avec faculté de rachat. Contrat reçu par Me BODET, notaire du Cellier. Le terme de 5 ans étant passé sans que lesdits vendeurs aient pu réunir la somme nécessaire, le pré reste définitivement audit ROBERT pour une somme que les vendeurs ont cédée à Marie MAURAS, soeur de ladite Isabeau, veuve de Vidal HEBRARD, de Pelouse, en paiement de la dot promise à Marie. Note marginale : "Expédié à l'héritier dudit ROBERT. Expédié à Jean MAURAS, beau-fils dudit GIBERT".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/20	1634/03/01	Testament	Châteauneuf	<b>ROCHE Antonie</b>	Antonie ROCHE, veuve de Louis RODIER, qui fut lieutenant de Châteauneuf, "en vieillesse et indisposée d'ordinaire de maladie corporelle", dicte son testament. Sépulture au cimetière de l'église paroissiale. Legs à ses 3 filles : Valence RODIER, femme de Jean BOUSCHET, Claude RODIER, femme de Pierre GIBELIN, Marguerite RODIER, femme d'Antoine MARCON. Legs à Delphine RODIER, sa petite-fille [appelée sa "nièce"], fille de feu Guillaume RODIER, son fils, marié à Montpellier. Legs à Antonie et Marguerite SAINT-BAUZILLE, ses petites-filles [ses "nièces], filles de feu Jeanne RODIER, sa fille. Legs à Jean RODIER, son fils. Considérant avoir été nourrie, chaussée, entretenue, par messire Jacques RODIER, son fils, depuis son veuvage, lors des "maladies et accidents" qui lui sont arrivés, elle lui lègue 100 livres. Liste de meubles qu'elle a vendus à celui-ci et que l'héritier ne doit pas lui réclamer. Héritier universel, Louis RODIER, son fils et donataire, marié à Gourgons.
3E5768 Me Villar/120	1634/10/02	Titre clérical	Châteauneuf	<b>ROCHE Etienne et Jacques</b>	Jacques ROCHE, de Châteauneuf, fait un titre clérical à Etienne ROCHE, son fils, qui est clerc et veut devenir prêtre. Il pourra être logé, nourri, entretenu dans sa maison sur ses biens mais si son fils préfère vivre seul, il lui fera une pension de 60 livres.
3E5769 Me Villar/118	1635/12/06	Dot (reconnaissance)	Allenc (Roussials)	<b>ROCHE Jacques, CAYROCHE Jean, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), mari de Claude ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE, son beau-père, et des propres mains et deniers de Jean CAYROCHE, beau-fils dudit ROCHE, 20 livres sur la dot promise au CM reçu par Me VILLAR.
3E5768 Me Villar/82	1634/06/24	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf, Allenc (Roussials)	<b>ROCHE Jacques, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials, comme mari de Marguerite ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE, son beau-père, de Châteauneuf, 26 livres et 3 cannes de drap sur la dot promise au CM passé devant Me VILLAR. Ledit ROCHE a payé aussi les étrennes, une coiffe pour Agnès FABRE, mère dudit RASCHAS, et 2 paires de manches aux soeurs de ce dernier. Note marginale : "Expédié à Jean CAYROCHE".
3E5768 Me Villar/134	1634/11/02	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf, Allenc (Roussials)	<b>ROCHE Jacques, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials, mari de Claude ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE, son beau-père, de Châteauneuf, 14 livres sur la dot faite au CM reçu par Me VILLAR. Note marginale : "Expédié à Jean CAYROCHE".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5771 Me Villar/07	1637/01/06	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R., Allenc (Roussials)	<b>ROCHE Jacques, RASCHAS Jacques</b>	Jacques RASCHAS, de Roussials (Allenc), comme mari de <b>Marguerite/Claude ROCHE</b> , a reçu 60 livres de Jacques ROCHE, son beau-père, de Châteauneuf, sur la dot faite à sa femme lors du CM chez le présent notaire. <b>[Ladite ROCHE est ici appelée une fois Marguerite, une fois Claude. Dans le même registre, f° 9, on trouve sur un bout de papier le détail de la dot concernant le CM RASCHAS X ROCHE et la date (1631 - cote AD 3 E 5765. Dans la rubrique générale des registres de Me Jean VILLAR - 3E 5800 - la fiancée est appelée Claude]</b>
3E5768 Me Villar/68	1634/05/24	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf, Chaudeyrac	<b>ROCHE Jacques, RAYMOND Guillaume</b>	Guillaume RAYMOND, du Boissansfeuille (Chaudeyrac), a reçu de Jacques ROCHE, de Châteauneuf, 40 livres sur la dot promise par ledit ROCHE à Jeanne ROCHE, sa fille, en son CM avec Jean RAYMOND, fils dudit Guillaume, reçu par Me VILLAR. Note marginale : "Expédié à Jean CAYROCHE".
3E5769 Me Villar/101	1635/10/04	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf, Chaudeyrac (le Boissansfeuille)	<b>ROCHE Jacques, RAYMOND Guillaume et Jean</b>	Guillaume RAYMOND, du Boissansfeuille (Chaudeyrac), père de Jean RAYMOND, ce dernier, mari de Jeanne ROCHE, a reçu de Jacques ROCHE, de Châteauneuf, père de Jeanne, 32 livres sur la dot promise au CM reçu par Me VILLAR. Note marginale : "Expédié à Jean CAYROCHE".
3E5771 Me Villar/43	1637/06/15	Rémission	Allenc (Gourgons), Châteauneuf-de-R. (Lhabitarelle)	<b>ROCHE Pierre et Gabriel, BOUQUET Guillaume</b>	Me Guillaume BOUQUET, notaire de Lhabitarelle lès-Châteauneuf, a cédé pour 100 livres à Pierre et Gabriel ROCHE, frères, de Gourgons [Allenc], un pré et un champ (confronts) qu'il avait obtenus des hoirs de feu Claude ROCHE, frère desdits ROCHE, pour non-paiement de 86 livres. Parmi les témoins, Jacques ROCHE, leur oncle.
3E5770 Me Villar/30	1636/05/28	Testament	Châteauneuf (Chaumenras)	<b>ROCHER Antoine</b>	Antoine ROCHER, meunier du moulin de Chaumenras lès-Châteauneuf, est malade. Sépulture au tombeau de ses prédécesseurs dans le cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Clément et Pierre ROCHER, ses fils et de Michèle BECCAMEIL, sa femme. Dispositions en faveur de Jeanne TARDIEU, mère du testateur. Legs à Antoine de COMBETTES jeune, son frère utérin. Nomme sadite femme administratrice de ses biens et de ceux de ses enfants et la fait son héritière universelle en fidei-commis à remettre au plus sage de ses 2 enfants.
3E5769 Me Villar/30	1635/04/10	Quittance	Châteauneuf, Arzenc (Granouillac)	<b>ROCHER Antoine, VILLAR Jean</b>	Jean VILLAR, de Granouillac (Arzenc), a reçu d'Antoine ROCHER, du moulin de Chaumenras (Châteauneuf), 22 livres pour une plus-value. Renvoie à un acte de vente reçu par Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/144	1635/11/06	Accord	Pierrefiche (les Combes)	<b>ROCHER Jean, ROUX Louis</b>	Jean ROCHER, des Combes (Pierrefiche), et Louis ROUX, dudit lieu, ont été d'accord pour que Pierre GILLES, de Pourchasse, et Martin ARCHER, de Boirelac, fassent l'estimation de terres (confronts). Ils approuvent leur rapport. Il s'agit d'en répartir entre eux la censive.
3E5771 Me Villar/100	1637/12/09	Dot (reconnaissance)	Rouvière (la)	<b>RODIER Claude</b>	Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), mari de Gabrielle MOLINIER, a reçu de Claude RODIER, son beau-frère, de la Rouvière, mari d'Isabel MOLINIER jeune, 20 livres sur la dot faite au CM passé devant Me ARZALIER.
3E5770 Me Villar/46	1636/06/11	Dot (reconnaissance)	Allenc (Monbel), la Rouvière	<b>RODIER Claude, MOLINIER Isabeau et Gabrielle, DUBOIS Etienne</b>	Etienne DUBOIS, de Monbel (Allenc), comme mari de Gabrielle MOLINIER, atteste avoir reçu de feu Etienne MOLINIER, son beau-frère, 17 livres en 1 pistole d'Espagne, 1 pistole d'Italie et 2 setiers d'orge. Il a reçu en outre, aujourd'hui, de Claude RODIER, fiancé juré de Isabeau MOLINIER plus jeune, sa belle-soeur, de la Rouvière, 36 livres sur la dot promise audit DUBOIS en son CM passé devant Me ARZALIER.
3E5771 Me Villar/66	1637/09/20	CM	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>ROMIEU Pierre, ROUX Catherine</b>	Pierre ROMIEU, fils de feu Antoine et de feu Delphine FEMENIER, du Bavès (Pierrefiche), avec Catherine ROUX, fille de Gabriel et d'Agnès RABANIT, de Belvezet (Chasseradès). Le fiancé est assisté de Blaise SAINT-JEAN, son beau-frère, et de Jean ROMIEU, de Pierrefiche, son cousin ; la fiancée, de ses père et mère et de messire Jean ROUX, curé de Cubierette, son oncle. Le père de la fiancée lui fait donation de la moitié de ses biens. Sur cette partie des biens, le fiancé emploiera 800 livres et fournira 1 cheval, du seigle, 1 couverture, 2 draps et les habits nuptiaux de la fiancée et, en étrennes, il versera 20 licres à partager entre les frères et soeurs de la fiancée, et une coiffe en serge pour la mère de celle-ci. Blaise SAINT-JEAN se porte caution pour le fiancé. Est insérée dans ce registre, à cette page, une feuille volante avec les différentes quittances et leur date.
3E5771 Me Villar/94	1637/10/27	Dot (reconnaissance)	Pierrefiche (le Bavès), Chasseradès (Belvezet)	<b>ROMIEU Pierre, ROUX Gabriel</b>	Gabriel ROUX, de Belvezet, a reçu de Pierre ROMIEU, son beau-fils, mari de Catherine ROUX, 500 livres, un cheval, 2 setiers de blé, draps et couverture, habits nuptiaux de la mariée, et autres choses dont des étrennes, promises pour la "paie du jour des noces". [CM le 20/07/1637 même registre]

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/125	1634/10/14	Dot (reconnaissance)	Chaudefyrac (le Boissansfeuille, le bourg)	<b>ROUDIL Privat, COMTE Jean, BORN Pierre</b>	Privat ROUDIL tisserand, de Chaudefyrac, a reçu de Pierre BORN, son neveu, du Boissansfeuille (ibidem), 60 livres pour reste et entier paiement de la dot promise à Isabelle BORN, femme dudit ROUDIL, en leur CM reçu par Me BRESSON. Parallèlement, ledit ROUDIL donne quittance du paiement du seigle que feu Pierre BORN, père dudit Pierre, lui devait (contrat d'accord reçu par Me ARZALIER). Cette somme, ledit ROUDIL la donnera à Jean COMTE, fils de feu autre, du Mazel, son beau-fils. Ledit Jean COMTE ici présent, comme mari de feu Jeanne ROUDIL, lui en donne quittance ainsi que de cannes de drap, le tout promis au CM COMTE X ROUDIL reçu par Me ARZALIER.
3E5768 Me Villar/12	1634/02/03	Testament	Allenc (Rousses)	<b>ROUX François</b>	Note marginale "Expédié à Pierre HEBRARD, beau-fils". François ROUX, de Rousses (Allenc), marchand de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture le cimetière d'Allenc où est la tombe de ses prédécesseurs. Dispositions en faveur de Michel et Louis ROUX, ses fils et de feu Marie ANDRE, et ce, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de se marier. A Jeanne ROUX, sa fille, 600 livres, 2 robes, de la literie, un peu de bétail. Legs à autre Jeanne ROUX, son autre fille, femme d'Antoine BAILLE, et à leur fille, sa petite-fille, Jeanne BAILLE. Legs à Catherine ROUX, sa petite-fille, fille de Jean ROUX, son autre fils et son donataire. Héritier universel, ledit Jean ROUX, son fils. Parmi les témoins, Jean JOURDAN et Jean MAURAS, beaux-fils du testateur, Antoine ANDRE et Pierre VALETTE, gendre dudit ANDRE, Jacques et Michel ANDRE, frères, fils dudit Antoine, qui habitent tous à Rousses.
3E5770 Me Villar/93	1636/11/24	Testament	Allenc (Monbel)	<b>ROUX Jeanne</b>	Note marginale : "Expédié à ALMERAS, mari de l'héritière". Jeanne ROUX, femme de Jean ROBERT, de Monbel (Allenc), malade, teste avec la permission de son mari. Sépulture, le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Louis, François et Jeanne ROBERT, ses enfants. Legs à Jeanne ROUX, sa soeur, qui l'a servie pendant sa maladie. Héritier universel, son mari, en fidei-commis à restituer à celui ou celle des enfants qu'il désignera.
3E5768 Me Villar/44	1634/04/26	Quittance	Châteauneuf	<b>SABATIER Astorg, VERDIER Jean</b>	Jean VERDIER, de Châteauneuf, comme mari de Marie ANDRE, héritière de feus Jean ANDRE et Catherine SABATIER [écrit "SEBATTIER"], mariés, dudit lieu, a reçu d'Astorg SABATIER, fils et héritier de feu Jean SABATIER, de Veyrines (Allenc), 40 livres sur le contenu du contrat de transaction passé entre ledit feu Jean SABATIER et ledit défunt couple (chez Me LE VIEUX, notaire de Mende). Note marginale : "Expédié à Barthélemy SABATIER".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/51	1635/05/30	Quittance	Allenc (Veyrines), Châteauneuf	<b>SABATIER Astorg, VERDIER Jean</b>	Jean VERDIER, mari de Marie ANDRE, de Châteauneuf, a reçu d'Astorg SABATIER, de Veyrines (Allenc), 24 livres sur plus grande somme dont il était débiteur envers feus Jean ANDRE et Catherine SABATIER, père et mère de ladite Marie (contrat reçu par Me LE VIEUX, notaire de Mende). Note marginale : "Expédié à Barthélemy SABATIER, fils".
3E5771 Me Villar/101	1637/12/09	Quittance	Allenc (Veyrines), Châteauneuf-de-R.	<b>SABATIER Astorg, VERDIER Jean</b>	Jean VERDIER, de Châteauneuf, mari de Marie ANDRE, fille et héritière de feus Jean ANDRE et Catherine SABATIER, a reçu d'Astorg SABATIER, de Veyrines (Allenc), 34 livres sur la somme due à lui et sa femme suite à la transaction passée par lesdits feus ANDRE et SABATIER avec feu Jean SABATIER, père dudit Astorg, devant Me LE VIEUX, notaire de Mende. Ledit VERDIER reconnaît cette somme à sa femme conformément au contenu de leur CM.
3E5771 Me Villar/92	1637/10/21	Lodz	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise</b>	Jacques CLAVEL, sieur du Monteil, de Langogne, seigneur du Bavès [Pierrefiche], applique le droit de lodz aux acquisitions faites par Blaise SAINT-JEAN, du Bavès, d'Antoine MERCIER, de Châteauneuf (actes passés, pour un champ, devant le présent notaire et, pour un chazal de moulin et un champ, devant Me BODET, notaire du Cellier). Il y a aussi, entre autres choses, deux champs obtenus par décret des Officiers ordinaires de Châteauneuf contre les héritiers de feu Michel FEMENIER. Référence aussi à un contrat de rachat fait par ledit SAINT-JEAN dudit CHEVALIER (acte reçu par Me BRESSON).
3E5771 Me Villar/96	1637/11/18	Quittance	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise</b>	Pierre ROMIEU, [fils de feu Antoine et de feu Delphine FEMENIER], natif du Bavès (Pierrefiche), habitant à présent et marié à Belvezet (Chasseradès), a reçu de Blaise SAINT-JEAN, son beau-frère, du Bavès, une 1ère paie de 60 livres suite à la transaction passée entre eux devant le présent notaire (voir même registre le 19/10/1637 et le CM le 20/09/1637 même registre).
3E5770 Me Villar/40	1636/06/04	Quittance	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, du Bavès [Pierrefiche], et Blaise SAINT-JEAN, dudit lieu, se sont donné quittance réciproque de toutes affaires entre eux.
3E5770 Me Villar/57	1636/07/24	Transaction	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, CHEVALIER Jean</b>	Le 18/06/1628, Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), avait vendu un pré à Blaise SAINT-JEAN, dudit lieu. Le même jour ils avaient procédé à un échange de terres. Le tout devant Me BRESSON. Cela avait donné lieu à une contestation en justice à propos de la valeur des terres. Accord amiable entre parties.
3E5769 Me Villar/61	1635/06/12	Quittance	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, du Bavès (Pierrefiche), a reçu de Blaise SAINT-JEAN, dudit lieu, paiement d'une plus-value suite à un échange de terres entre eux.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/29	1635/03/31	Echange	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, CHEVALIER Jean et Antoine</b>	Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (Pierrefiche), Jean et Antoine CHEVALIER, père et fils, dudit lieu, s'échangent 2 champs (confronts).
3E5769 Me Villar/19	1635/03/10	Achat	Pierrefiche (le Bavès), Châteauneuf	<b>SAINT-JEAN Blaise, MERCIER Antoine</b>	Me Antoine MERCIER, praticien, de Châteauneuf, a vendu à Blaise SAINT-JEAN, du Bavès (Pierrefiche), un champ (confronts) qui faisait partie de la métairie de feu Michel FEMENIER, du Bavès. Parmi les témoins, un Pierre FEMENIER, d'Argentières.
3E5768 Me Villar/30	1634/03/30	Lodz	Pierrefiche (le Bavès, Serres)	<b>SAINT-JEAN Blaise, PAGES Pierre</b>	Pierre PAGES, greffier, de Serres, rentier des cens et droits seigneuriaux dus à la dame abbesse de Mercoire au lieu du Bavès, impose le droit de lodz à Blaise SAINT-JEAN, du Bavès, suite à l'échange de terres passé entre ce dernier et Jean CHEVALIER, dudit lieu (contrat passé devant Me BRESSON).
3E5771 Me Villar/36	1637/05/30	Quittance	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, PAGES Pierre</b>	Me Pierre PAGES, greffier, de Serres [Pierrefiche], sous-rentier des censives de l'abbesse de Mercoire pour le Bavès, reçoit de Blaise SAINT-JEAN, du Bavès [ibidem], le droit de lodz dû pour diverses acquisitions faites par celui-ci.
3E5771 Me Villar/90	1637/10/19	Rémission	Pierrefiche (le Bavès)	<b>SAINT-JEAN Blaise, ROMIEU Pierre</b>	Concerne Pierre ROMIEU, fils de feu Antoine et de feu Delphine FEMENIER, du Bavès (Pierrefiche). Blaise SAINT-JEAN, son beau-frère en tant que mari d'Agnès ROMIEU, sœur de Pierre, détient l'héritage desdits feus père et mère, sur lequel lui sont dus ses droits de légitime (pour 1/9 ème, puisqu'ils laissaient 3 enfants en mourant). Lors de son CM avec Catherine ROUX, fille de Gabriel, de Belvezet, Pierre ROMIEU s'était engagé à apporter 800 livres à son beau-père et diverses autres choses (acte reçu par le présent notaire) et ledit SAINT-JEAN s'était porté caution pour lui. Ce jour, ce dernier promet audit Pierre 800 livres pour ses droits, qu'il paiera soit audit Pierre soit, directement, audit ROUX pour exécuter les promesses de Pierre.
3E5768 Me Villar/53	1634/05/10	CM	St-frézal-d'Albugès (Chazaux), Chaudeyrac (le Cheylar)	<b>SIEU Jean, BECAMEIL Jacquette</b>	Jean SIEU, fils de Jean SIEU vieux, de Chazaux (St-Frézal-d'Albugès), avec le consentement de son père, avait "purchassé mariage" avec Jacquette BECAMEIL, du Cheylar [Chaudeyrac], malgré le refus de Clément BECAMEIL, frère de celle-ci. La copulation ayant eu lieu, il ne restait plus qu'à confier la rédaction d'un contrat à un notaire. Ledit SIEU fils avait, pour cela, intenté un procès contre ledit BECAMEIL qui fut condamné et fit appel en la Cour de Nîmes. Finalement, ils étaient parvenus à un accord lors d'une transaction reçue par Me PONTIER le 30 mars dernier : le contrat est rédigé ce jour, ledit BECAMEIL donnera 400 livres de dot. Voir détails. Note marginale : "Expédié aux hoirs de ladite BECAMEIL".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/33	1635/04/20	Accord	Arzenc (la Fage)	<b>SIRVEN Jean, MALABOUCHE Guillaume</b>	On était près d'un procès entre, d'une part, Guillaume MALABOUCHE, de la Fage [Arzenc], et Marguerite SIRVEN, mariés, donataires de Jean SIRVEN, père de ladite Marguerite, et, d'autre part, ledit Jean SIRVEN. Le couple disait que ledit SIRVEN leur avait fait, lors de leur CM, donation de la moitié de ses biens quitte de toutes charges de légitime et avait garanti 300 livres sur la moitié réservée. Promesses nullement exécutées à ce jour. Finalement, accord amiable. Ledit SIRVEN remet en particulier à sa fille les fruits et usufruits qui lui appartiennent sur les biens de feu Jeanne BRESSON, sa femme.
3E5769 Me Villar/35	1635/04/20	Partage	Arzenc (la Fage)	<b>SIRVEN Jean, MALABOUCHE Guillaume</b>	Il s'agit du partage de la métairie de Jean SIRVEN. C'est la conséquence de l'accord de ce jour. Les 2 parties, Jean SIRVEN et Guillaume MALABOUCHE se sont mises d'accord pour confier cette division à 2 prudhommes, Jacques ROCHE, de Châteauneuf, et Vidal GRASSET, de la Fage, qui ont plus de 60 ans ou environ [c'est l'âge minimal requis]. Serment sur les Evangiles. Voir détail du partage et les confronts.
3E5770 Me Villar/32	1636/05/31	CM	St-Hilaire-de-Lavit, Châteauneuf (les Combettes)	<b>SOLIER Jean, TREMOLET Jeanne</b>	Jean SOLIER, de la Canonge (St-Hilaire-de-Lavit), avec Jeanne TREMOLET, fille de feus Vidal TREMOLET et Catherine ROUX, des Combettes (Châteauneuf). Le fiancé n'est assisté que de ses amis ; la fiancée est assistée de Charles SEREIRE, son beau-frère. Celle-ci se constitue en tous ses biens et en ses droits de légitime paternels et maternels.
3E5771 Me Villar/10	1637/01/09	Achat	Châteauneuf-de-R.	<b>SOUCHON Jean, AIGLIN Jean jeune</b>	Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Jean SOUCHON, dudit lieu, avec pacte de rachat, la moitié d'une terre (confronts) dont l'autre moitié appartient à Jean AIGLIN vieux, son frère. Le vendeur encaisse 30 livres et l'acheteur donnera les 60 livres restantes à Vidal MOULIN jeune, de Châteauneuf, pour lever l'hypothèque de cette terre au nom dudit vendeur.
3E5771 Me Villar/12	1637/01/17	Achat	Châteauneuf-de-R.	<b>SOUCHON Jean, AIGLIN Jean jeune</b>	Jean AIGLIN jeune, de Châteauneuf-de-Randon, a vendu à Jean SOUCHON, dudit lieu, avec pacte de rachat, une terre (voir acte du 09/01 dernier, même registre). Il vend, ce jour, à son acheteur, cette faculté de rachat.
3E5768 Me Villar/73	1634/06/07	Lodz	Châteauneuf	<b>SOUCHON Jean, ARZALIER Etienne, GAN (de) Louis</b>	Noble Louis de GAN, écuyer, sieur d'Allenc, applique le droit de lodz à Jean SOUCHON, maréchal, de Châteauneuf, pour l'acquisition d'un pré ayant appartenu à Etienne ARZALIER, greffier de la Prade [Allenc].
3E5768 Me Villar/46	1634/05/03	Dot (reconnaissance)	Arzenc (le Monteil, le Mont)	<b>SOUCHON Jean, BANDON Pierre</b>	Pierre BANDON, du Mont (Arzenc), mari de Claude SOUCHON, a reçu de Jean SOUCHON, du Monteil (ibidem), une avance de 30 livres sur la dot promise par feu Michel SOUCHON au CM passé devant Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/89	1635/07/14	Quittance	Châteauneuf	<b>SOUCHON Jean, BENOIT Marguerite</b>	Marguerite BENOIT, veuve de Claude SAINT-MARTIN, de Châteauneuf, a reçu de Jean SOUCHON, son frère utérin, 54 livres. Cette somme avait été, tant par feu Jean SOUCHON, père dudit SOUCHON, que par ce dernier, reçue de Jacques BRESSOLLES, praticien d'Arzenc, qui, comme héritier de feu Me BRESSOLLES, son père, la devait à feu Jean BENOIT, père de ladite Marguerite.
3E5771 Me Villar/87	1637/10/14	Prix fait	Châteauneuf-de-R.	<b>SOUCHON Jean, BRESSON Jean</b>	Jean SOUCHON, de Châteauneuf, a donné des travaux à faire à prix fait à Jean BRESSON, Me charpentier, dudit lieu. Il s'agit de faire construire une maison à côté de celle dudit SOUCHON (confronts). Acte très long, voir détails techniques et financiers, très intéressants.
3E5770 Me Villar/101	1636/12/04	Quittance et rémission	Châteauneuf	<b>SOUCHON Jean, DUCHAMP André</b>	En 1620 André DUCHAMP avait, faute d'avoir été payé de 27 livres, fait saisir une jument appartenant à Michel REYNAUD. Feu Claude SOUCHON fut désigné comme sequestre mais refusa de restituer l'animal audit DUCHAMP malgré des avatars judiciaires qui se terminèrent tous par la condamnation dudit SOUCHON. Après le décès de celui-ci, Pierre REYNAUD et Jean SOUCHON, ses héritiers font appel et sont déboutés. Finalement, accord, ce jour. Voir détail.
3E5770 Me Villar/47	1636/06/12	Vente	Pierrefiche (Serres), Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>SOUCHON Pierre, BUISSON Guillaume</b>	C'est une "vente passé le terme". Guillaume BUISSON, Me charpentier, de la Gleisolle (Châteauneuf), doit de l'argent à Pierre SOUCHON, de Serres (Pierrefiche), comme fils et héritier de feu Claude SOUCHON (obligation du 25/03/1631 reçue par Me BOUCHARENC). Il devra rembourser avant 3 ans, terme au-delà duquel sera définitivement acquis au créancier un pré (confronts) appartenant au débiteur.
3E5768 Me Villar/137	1634/11/09	Droits (quittance)	Arzenc	<b>SUAU Jacques, BEYRAC Antoine</b>	Antoine BEYRAC, d'Arzenc, a reçu de Jacques SUAU, fileur, dudit lieu, 20 livres pour reste et entier paiement de la somme contenue au contrat de transaction passé entre eux au sujet des droits de Anne AMAT, sa femme (contrat passé devant Me BOUQUET).
3E5769 Me Villar/45	1635/05/23	Quittance	Châteauneuf (la Gleisolle, Charinac)	<b>TAULEMESSE François, LHERMET Privat</b>	Privat LHERMET, de Charinac (Châteauneuf), a vendu à François TAULEMESSE, de la Gleisolle (ibidem), un pré (confronts) pour 670 livres. Montage financier. Est cité Jean LHERMET, de Barre [Langogne], frère dudit Privat. <b>[Ceci renvoie à des épisodes judiciaires décrits dans un acte reçu par Me VILLAR dans 3 E 5768 le 18/12/1634].</b> Voir aussi un contrat de vente chez Me COLOMBET [notaire de Langogne]. Note marginale : "Expédié à Pierre BATAILLE héritier".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/28	1635/03/17	Lodz	Châteauneuf (la Gleisolle)	<b>TAULEMESSE François, PAGES Pierre</b>	Pierre PAGES, greffier, de Serres, rentier des cens et autres droits seigneuriaux du Bavès au nom de l'abbesse de Mercoire, applique le droit de lodz sur un pré appartenant à François TAULEMESSE, de la Gleisolle.
3E5771 Me Villar/67	1654/02/20	Testament	Pierrefiche [Serres]	<b>THEROND Barthélemy</b>	Feuille volante correspondant à un testament fait le 20/02/1654 par Barthélemy THEROND, malade, reçu par le présent notaire ; sépulture au cimetière de l'église de Pierrefiche ; dispositions en faveur du postume qui pourrait être au ventre de Isabeau ASTIER, sa femme. Legs à Claude, Marguerite et Jeanne THEROND, ses nièces, filles de feu Vidal THEROND, son frère, de la Gleisolle (20 livres à chacune d'elles). Legs à Marguerite, Marie, et autre Marguerite QUET, filles de feu Antoine QUET et de feu Marie THEROND, de la Gleisolle. A Privat ASTIER, de la Gleisolle, son beau-frère, frère de ladite Isabeau, 20 livres. Héritier universel, l'éventuel postume, à défaut, sa femme. Dans les déclarations sur les dettes et créances, il cite son frère, André THEROND.
3E5768 Me Villar/69	1634/06/01		Arzenc (la Fage)	<b>THOULOZE Jean, PEYTAVIN Jean</b>	Jean PEYTAVIN, de la Fage (Arzenc), a reçu de Jean THOULOZE, dudit lieu, 22 livres contenues en la transaction passée entre eux devant Me VILLAR.
3E5768 Me Villar/03	1634/01/18	Achat	Châteauneuf	<b>TORRENT François, BOUQUET Guillaume</b>	Me Guillaume BOUQUET, notaire royal de Châteauneuf, a vendu à François TORRENT, Me maçon, dudit lieu, un pré (confronts, parmi lesquels une terre appartenant à André DURAND et Anne RAMEIL, mariés) pour 545 livres payées comptant.
3E5768 Me Villar/23	1634/03/18	Testament	Châteauneuf	<b>TREMOLET Jean</b>	Jean TREMOLET, fils de feu Privat/Pierre [ <b>Privat dans le titre, Pierre dans le texte</b> ], de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Hélix TREMOLET, sa sœur, femme de Jean MASSE, de Châteauneuf. Héritier universel, Privat TREMOLET, son frère. Parmi les témoins, Guillaume LAHONDES, fils de Charles.
3E5769 Me Villar/58	1635/06/11	Testament	Châteauneuf	<b>TREMOLET Vidale</b>	Vidale TREMOLET, veuve de Jean MOULIN, de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue à Vidal MOULIN jeune, son fils, pour ses droits paternels, 1.050 livres sur lesquelles 600 livres seront payées lorsqu'il se mariera. A Jeanne GIBERT, de Châteauneuf, 3 cannes de drap. Héritier universel, Vidal MOULIN vieux, son autre fils, y compris le fidei-commis confié par son défunt mari lors de son testament reçu par Me VILLAR. Note marginale : "Le légataire a [un] extrait de sa clause".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/72	1636/09/27	Achat	Arzenc, Châteauneuf	<b>VALENTIN Guillaume, BOUSCHET Jean et autre Jean</b>	Jean et autre Jean BOUSCHET, père et fils, maréchaux, de Châteauneuf, vendent à messire Guillaume VALENTIN, prêtre et secondaire d'Arzenc, un champ (confront) qu'ils avaient acquis de Raymond SAINT-BAUZILLE, sieur de la Colombesche, de Mende (acte reçu par Me BOUQUET). Note marginale : "Expédié à Vidal VALENTIN".
3E5769 Me Villar/14	1635/02/15	Accord	Arzenc	<b>VALENTIN Guillaume, RAYNOARD Vidal</b>	Messire Guillaume VALENTIN, prêtre et secondaire en l'église d'Arzenc, rémissionnaire de noble Nicolas de CHASTEL, seigneur de Condres, faute que Vidal RAYNOARD ait pu payer 42 livres 8 sols 6 deniers qu'il devait audit seigneur, ledit VALENTIN avait fait saisir une maison avec son courtil, un champ et un jardin. Du coup, Jean BEYRAC vieux, d'Arzenc, fit assigner ledit VALENTIN pour exclure champ et jardin de la saisie car il disait les avoir achetés audit RAYNOARD. Il fut débouté. Suite des avatars judiciaires. Aujourd'hui, accord amiable entre eux.
3E5768 Me Villar/119	1634/09/28	Prise de possession	Arzenc	<b>VALENTIN Guillaume, VIDAL Antoine</b>	Cérémonie de prise de possession de la chapellenie Notre-Dame-de-Grâce en l'église d'Arzenc. C'est messire Guillaume VALENTIN, prêtre d'Arzenc, qui en a été nommé chapelain par l'évêque. C'est messire Antoine Vidal, prêtre et curé dudit lieu, qui l'y installe.
3E5771 Me Villar/104	1637/12/16	Dot (reconnaissance)	Allenc (Rousses), Châteauneuf-de-R.	<b>VALETTE Pierre, MERCIER Antoine</b>	Antoine MERCIER, fils de feu Jean, de Châteauneuf-de-Randon, mari de Françoise ANDRE, a reçu de Pierre VALETTE qui est à la fois son beau-frère et le gendre, comme lui, d'Antoine ANDRE, de Rousses (Allenc), 150 livres, bétail, couverture et draps sur la dot promise par ledit Antoine ANDRE à ladite Françoise, sa fille, lors du CM passé devant le présent notaire. L'acte est complété par un accord financier entre lesdits MERCIER et VALETTE sur la dîme des grains.
3E5770 Me Villar/70	1636/09/17	Accord	Arzenc (Granouillac)	<b>VALLES Guillaume, CORTAILLAC Vidal</b>	On était au bord du procès entre Vidal CORTAILLAC, fils de feus Jean CORTAILLAC et Gabrielle SIRVENT, de Granouillac (Arzenc), habitant à présent la Rouvière-30, diocèse de Nîmes, demandeur, d'une part, et Guillaume VALLES et Hélix CORTAILLAC, mariés, celle-ci comme soeur dudit Vidal, héritiers et bien-tenants des biens desdits défunts, défendeurs, d'autre part. Le premier disait avoir été "séduit" (= circonvenu) par ledit VALLES pour faire rémission à ce dernier de ses droits de légitime contre 420 livres (contrat passé en 1628 devant Me COLOMBET, notaire de Langogne), somme moitié moindre, selon lui, que ses droits réels. Il fait état de sommes beaucoup plus importantes léguées par ses père et mère en leur testament. Arguments contraires puis accord amiable.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5770 Me Villar/95	1636/11/26	Dot (reconnaissance)	Chaudeyrac (le Boissansfeuille)	<b>VELAIC Antoine et Claude, BENOIT Gabriel</b>	Gabriel BENOIT, du Boissansfeuille, père de Hélix BENOIT, femme de Claude VELAIC, a reçu d'Antoine VELAIC, père dudit Claude, 400 livres et autres choses dont une robe à l'usage de Marguerite PAGES, femme dudit Gabriel, le tout sur la somme promise par lesdits VELAIC père et fils au CM entre lesdits Claude et Hélix devant Me ROCHER.
3E5771 Me Villar/103	1637/12/13	Testament	Arzenc (Graulac)	<b>VELLAIGUE Jeanne</b>	Jeanne VELLAIGUE, femme de Jean BARRANDON, de Graulac (Arzenc), rentier à la Recouze (ibidem) et y habitant comme rentier, malade, dicte son testament avec la permission de son mari. Sépulture au cimetière paroissial, au tombeau des prédécesseurs de son mari. 120 livres à Guillaume BARRANDON, son fils. Laisse à son mari les fruits et l'usufruit de ses biens. Héritière universelle, Louise BARRANDON, leur fille et sa donataire, femme d'Etienne BONAL.
3E5770 Me Villar/28	1636/05/22	Bail en paiement	Châteauneuf, Arzenc (les Estrets)	<b>VERDIER Benoît, MASSE Jacques</b>	Jacques MASSE, habitant des Estrets (Arzenc), doit de l'argent à Benoît VERDIER, de Châteauneuf (obligations du 15/10/1634 et 09/05/1635 chez Me VILLAR et prêt). Faute d'espèces, il lui baille en paiement le "fonds et contenance de 2 charretées de foin bonnes et raisonnables" à prendre dans un de ses prés (confronts). Conditions de l'accord.
3E5769 Me Villar/22	1635/03/13	Testament	Châteauneuf	<b>VERDIER Catherine</b>	Catherine VERDIER, veuve de Vidal CAYROCHE, de Châteauneuf, malade, désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. 12 livres aux enfants de feu Anne CAYROCHE, sa fille, mariée aux Chazals, et aux enfants de feu Agnès CAYROCHE, son autre fille. 12 livres aussi à Jeanne CAYROCHE, son autre fille, femme de Jacques HEBRARD, des Combettes, ainsi qu'à Jeanne CAYROCHE, son autre fille, femme de Jean PIGIERE. Même legs à Vidal et Jean CAYROCHE jeune, ses fils. Héritier universel, Jean CAYROCHE vieux, son autre fils. Parmi les témoins, Vidal CAYROCHE, de Laubère.
3E5768 Me Villar/150	1634/12/18	Quittance	Châteauneuf	<b>VERDIER Jacques, SOUCHON Jean</b>	Jean SOUCHON, fils et héritier de feu Jean, de Châteauneuf, a reçu de Jacques VERDIER, fils de feu Louis, dudit lieu, 21 livres 6 sols et 5 setiers de seigle que ledit feu VERDIER, avec ledit feu SOUCHON comme plège, devait à Me Jacques BRESSOLLES, praticien, par obligation du 09/04/1615 reçue par Me DAUDE. Voir détails d'avatars judiciaires. Note marginale : " Expédié à Louis VERDIER, fils dudit Jacques".
3E5768 Me Villar/19	1634/02/27	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf	<b>VERDIER Jean</b>	Benoît RIEUTORT, mari d'Agnès ANDRE [écrit "ANDRIEUE"], a reçu de Jean VERDIER, son beau-frère, tous habitants de Châteauneuf, 15 livres sur la dot promise au CM passé devant Me VILLAR.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/21	1635/03/10	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf	<b>VERDIER Jean vieux, RIEUTORT Benoît</b>	Benoît RIEUTORT, de Châteauneuf, comme mari d'Agnès ANDRE, a reçu de Jean VERDIER vieux, dudit lieu, 15 livres sur la dot promise par feu Jean ANDRE, beau-père dudit VERDIER [et père d'Agnès], au CM passé devant Me VILLAR.
3E5771 Me Villar/31	1637/05/16	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R., Arzenc (les Combettes-Bataille)	<b>VERDIER Jean, BONIOL Pierre</b>	Pierre BONIOL, des Combettes-Bataille (Arzenc), mari de Catherine ANDRE, a reçu de Jean VERDIER, son beau-frère, de Châteauneuf, 35 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire.
3E5769 Me Villar/93	1635/09/19	Nouveau cens	Châteauneuf	<b>VERDIER Jean, CHADRON Gaspard</b>	Gaspard CHABRON, docteur en droit, juge de la vicomté de Polignac, avec procuration de monseigneur le vicomte Armand de POLIGNAC, baron de Randon, Randonat, Luc, Ceyszac, Polignac et autres lieux, chevalier des 2 ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, commandant pour le Roi à haut et bas pays d'Auvergne, gouverneur de la ville du Puy, a donné à nouveau cens à Jean VERDIER, Me charpentier, de Châteauneuf, un petit hermas (confronts).
3E5768 Me Villar/115	1634/09/18	Achat	Châteauneuf	<b>VERDIER Jean, GANIAT Anne</b>	Anne GANIAT, fille de feu Jean, de Châteauneuf, vend à Jean VERDIER, charpentier, dudit lieu, entre autres terres, une partie d'un champ qui était des biens dudit feu GANIAT et en indivis pour 1/3 avec Etienne et Jean GANIAT, frères de ladite Anne.
3E5768 Me Villar/29	1634/03/26	Achat	Châteauneuf	<b>VERDIER Jean, GANIAT Etienne</b>	Etienne GANIAT, de Châteauneuf, a vendu à Jean VERDIER, Me charpentier de Châteauneuf, une partie d'un champ (confronts) dont le reste appartient à Jean et Anne GANIAT, ses frère et sœur.
3E5771 Me Villar/30	1637/04/25	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R.	<b>VERDIER Jean, RIEUTORT Benoît</b>	Benoît RIEUTORT, de Châteauneuf, mari d'Agnès ANDRE, a reçu de Jean VERDIER, son beau-frère, dudit lieu, 12 livres sur la dot faite au CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, Louis CHALMETON, de Charinac (ibidem).
3E5770 Me Villar/15	1636/04/10	Testament	Châteauneuf	<b>VERDIER Louis vieux</b>	Louis VERDIER vieux, malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Pons, Dimanche, Jean et Pierre VERDIER, ses fils et d'Agnès SIBERT : leur entretien jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de se marier et 60 livres quand ils se marieront. Idem pour sa fille, Madeleine VERDIER, mais avec 200 livres. Donne à sadite femme l'usufruit et l'administration de ses biens. Héritier universel, Vidal VERDIER, son autre fils, donataire.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/65	1635/06/18	Achat	Châteauneuf (le bourg, les Combettes-Mercières)	<b>VERDIER Louis, BATAILLE Antoine</b>	Antoine BATAILLE, des Combettes-Mercières (Châteauneuf), a vendu à Louis VERDIER, fils de feu Etienne, de Châteauneuf, un champ (confronts).
3E5768 Me Villar/75	1634/06/07	Accord	Châteauneuf	<b>VERDIER Louis, BATAILLE Antoine, CHAMBON Mathieu, BESSIERE Vidal</b>	Un procès fut introduit devant les ordinaires de Châteauneuf par une partie des habitants de la Gleisolle (Châteauneuf), contre feu Louis VERDIER, l'un des habitants, qui contrevenait à la transaction passée entre les habitants dudit lieu à l'époque sur l'accès au fumier (droit de "fisme"). Par sentence du 11/10/1625, il fut tenu d'observer en tant que tenancier des biens de feu François RANC et de Claude THEROND la transaction passée entre eux le 03/07/1553. C'est essentiellement un problème de nourriture et de salaire du berger. Avatars judiciaires. Finalement, accord amiable, ce jour, entre les habitants représentés par Antoine BATAILLE, Mathieu CHAMBON et Vidal BESSIERE, et autre Louis VERDIER, fils dudit feu VERDIER.
3E5769 Me Villar/87	1635/07/11	Achat	Châteauneuf, Pierrefiche (Combes)	<b>VERDIER Louis, ROCHER Jean</b>	Jean ROCHER, des Combes (Pierrefiche), a vendu partie d'un pré à Louis VERDIER, de Châteauneuf (acte reçu par Me ROCHER). Le vendeur reconnaît que le prix demandé est au-dessus de la valeur de la parcelle vendue et propose à son acheteur d'en prendre un peu plus.
3E5768 Me Villar/58	1634/05/12	Achat	Châteauneuf	<b>VERDIER Louis, SAINT-MARTIN Jean</b>	Jean SAINT-MARTIN, fils de feu Claude, héritier de feu Jeanne MAURIN, sa mère, natif de Châteauneuf, habitant présentement Montpellier, a vendu à Louis VERDIER jeune, fils de feu Etienne, de Châteauneuf, une maison ayant appartenu à ladite MAURIN.
3E5771 Me Villar/29	1637/04/25	Dot (reconnaissance)	Châteauneuf-de-R. (le bourg, la Gleisolle)	<b>VERDIER Vidal, BATAILLE Antoine</b>	Vidal VERDIER, de Châteauneuf, mari de Jeanne BATAILLE, a reçu d'Antoine BATAILLE, de la Gleisolle (ibidem), son beau-père, 15 livres sur la dot faite lors de leur CM passé devant le présent notaire. Parmi les témoins, François TAULEMESSE, de la Gleisolle.
3E5770 Me Villar/08	1636/01/21	Testament	Allenc (Gorgons)	<b>VERNEDE Pierre</b>	Pierre VERNEDE, laboureur, de Gorgons (Allenc), est malade. Sépulture en la tombe de ses devanciers au cimetière paroissial. Dispositions en faveur de Pierre, Jean et autre Pierre, Catherine, Marguerite et autre Catherine VERNEDE, ses enfants et de feu Catherine HERMENTIER, ainsi que pour sa propre mère, Marguerite HEBRARD, qu'il désigne comme administratrice de la personne et des biens des enfants. Il la désigne comme héritière universelle en fidei-commis à restituer, le moment venu, à un des enfants. Si elle mourait sans avoir pu procéder à cette restitution, il désigne ledit Pierre VERNEDE plus vieux, l'un de ses fils, comme son héritier universel. Note marginale : "Expédié à l'héritier".

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5769 Me Villar/114	1635/11/20	Dot (reconnaissance)	Allenc (Salelles)	<b>VEYRUNES Claude, FORESTIER Catherine, HEBRARD Claude</b>	Claude HEBRARD, des Combettes-Mercières (Châteauneuf), a reçu de Catherine FORESTIER, veuve d'Arnal VEYRUNES, et de Claude VEYRUNES, son fils et héritier dudit Arnal, 1er paiement sur la dot promise à Agnès VEYRUNES, sœur dudit Claude, en son CM passé devant Me VILLAR avec Vidal HEBRARD, fils dudit Claude HEBRARD.
3E5770 Me Villar/78	1636/10/15	Dot (reconnaissance)	Allenc (Salelles), Châteauneuf (les Combettes-Mercières)	<b>VEYRUNES Claude, HEBRARD Claude</b>	Claude HEBRARD, des Combettes-Mercières (Châteauneuf), a reçu de Claude VEYRUNES, de Salelles (Allenc), 210 livres, 2 couvertures, 2 draps, sur la dot faite à Agnès VEYRUNES, soeur dudit Claude VEYRUNES, au CM de celle-ci avec Vidal HEBRARD, fils dudit Claude HEBRARD, passé devant Me VILLAR.
3E5771 Me Villar/99	1637/12/09	Dot (reconnaissance)	Allenc (les Salelles), Châteauneuf-de-R. (les Combettes-Mercières)	<b>VEYRUNES Claude, HEBRARD Claude</b>	Claude HEBRARD, des Combettes-Mercières (Châteauneuf), a reçu de Claude VEYRUNES, des Salelles (Allenc), 60 livres sur la dot promise à Agnès VEYRUNES, sœur dudit Claude, en son CM passé avec Vidal HEBRARD, fils dudit Claude, devant le présent notaire.
3E5771 Me Villar/57	1637/08/16	CM	Allenc (Salelles), Châteauneuf-de-R. (les Combettes-Mercières)	<b>VEYRUNES Privat, GRASSET Marguerite</b>	Privat VEYRUNES, fils de feu Arnal et de Catherine FORESTIER, de Salelles (Allenc), avec Marguerite HEBRARD, fille de Claude et de Vidale GRASSET, des Combettes-Mercières (Châteauneuf). Le fiancé est assisté de sa mère et de Claude VEYRUNES, son frère, héritier et donataire de leurs père et mère. La dot : 500 livres, 2 couvertures, 2 draps, 2 robes, 2 setiers de seigle, 1 vache, 6 brebis. Est cité Vidal HEBRARD, fils et donataire dudit Claude, frère de la fiancée. Le frère du fiancé lui promet 500 livres pour ses droits de légitime.
3E5770 Me Villar/75	1636/10/06	Testament	Arzenc	<b>VIDAL Antoinette</b>	Antoinette VIDAL, femme de Jacques SIEU, habitante d'Arzenc, malade, veut être enterrée au cimetière paroissial, dans la tombe de ses prédécesseurs. Dispositions pour l'entretien de ses enfants jusqu'à leur mariage, Jean, Gelly, Antoine, Marie et Marguerite SUAU. Elle désigne son mari comme usufruitier et administrateur de la personne et des biens des enfants. Elle le désigne héritier universel en fidei-commis à remettre à celui des enfants qu'il jugera le plus sage et le plus capable. A défaut d'une telle désignation de la part de son mari, elle veut que Jean SIEU, leur fils, soit l'héritier.
3E5769 Me Villar/56	1635/06/10	Dot (reconnaissance)	Allenc (la Salesse, Villesaule)	<b>VIDAL Jeanne, ROCHE Louis</b>	Louis ROCHE, de Villesaule (Allenc), reconnaît avoir reçu de feus Privat VIDAL et Jeanne GIBERT [ <b>le cleric écrit "VIDAL" mais utilise plus loin pour elle "GIBERT"</b> ], en leur vivant mariés, de la Salesse (ibidem) 100 livres en plusieurs paiements pour la dot promise audit Louis ROCHE et à Jeanne VIDAL, sa femme, au CM reçu par feu Me de CAVATA.

Cote, N° photo	Date	Nature acte	Lieu	Protagonistes	détail de l'acte
3E5768 Me Villar/69	1634/05/25	Quittance	Arzenc (Granoulhac)	<b>VILLAR Jean, BRESSOLLES (de) Jacques</b>	Me Jacques de BRESSOLLES, praticien, a reçu de Jean VILLAR, de Granoulhac (Arzenc), entier paiement de tout ce qu'il lui devait, en particulier par contrat reçu par Me BOUQUET le 14/10/1631.

Lozère Histoire et Généalogie